



Rapport annuel

Une collaboration synonyme de valeur ajoutée



18/19



Conseil canadien des normes
Standards Council of Canada

Canada



Conseil canadien des normes



MISSION

Diriger et faciliter l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales et des services d'accréditation, pour améliorer la compétitivité du Canada et le bien-être collectif de sa population.



VISION

Être un chef de file mondial apportant prospérité et bien-être au Canada grâce à des stratégies de normalisation novatrices.



MANDAT

Encourager une normalisation efficiente et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative.

Pour nous joindre :

Conseil canadien des normes **T** +1 613 238 3222
55, rue Metcalfe, bureau 600 **F** +1 613 569 7808
Ottawa (Ontario) K1P 6L5 **W** www.ccn.ca

Ottawa, 2019

Édition française en format PDF
N° de cat. lu8 1-1F-PDF
ISSN 1701-4247

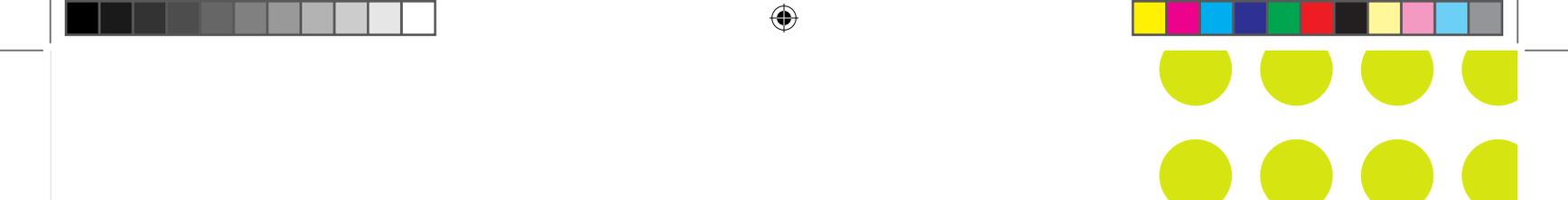


Table des matières

04 Mot de la directrice générale et de la présidente

08 Rendement au regard des objectifs de 2018-2019

16 Contexte opérationnel

- 18 Concurrence mondiale
 - 20 Transformation numérique
 - 21 Modernisation du réseau de normalisation canadien
-

22 Faits saillants

- 23 Innovation
 - 36 Leadership canadien
 - 80 Culture d'excellence
-

84 Gouvernance du CCN

- 85 Conseil d'administration
 - 85 Structure du CCN
-

89 Profil de la société

- 90 Mandat
 - 91 Personnel et activités
 - 92 L'organisme
-

96 Résultats financiers

- 97 Introduction financière
 - 100 Aperçu financier
 - 101 Évaluation de la gestion des risques d'entreprise
 - 103 Rapport de l'auditeur indépendant
 - 111 Notes afférentes aux états financiers
-

126 Lexique

| 2018 - 2019

Mot de la directrice générale et de la présidente

Quand nous mettons notre expertise et notre savoir-faire en tant que facilitateurs et bâtisseurs de consensus au service de nos partenaires et d'autres intervenants, nous pouvons réaliser de grandes choses.

Nos réalisations reposent sur la collaboration, l'établissement de relations solides, et le rassemblement d'un éventail de groupes et de points de vue pour élaborer des stratégies inclusives. Si nous avons atteint nos objectifs, c'est notamment grâce au soutien non négligeable d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada et de notre conseil d'administration, ainsi qu'au dévouement des membres de notre personnel et de nos partenaires du réseau de normalisation canadien.

En réunissant des gens qui voient le monde sous un angle différent, nous avons fait naître de nouvelles idées, abordé des problèmes complexes avec créativité et stimulé l'innovation. Grâce aux apports de tous, le milieu de la normalisation canadien se porte bien et génère des retombées positives. Tout en réaffirmant notre soutien aux secteurs d'activité qui bénéficient depuis toujours de la normalisation, nous tournons notre regard vers les secteurs naissants et porteurs – intelligence artificielle, mégadonnées, gouvernance des données et cannabis – afin qu'eux aussi puissent en tirer parti rapidement.

Au cours de l'année, nous avons continué de mettre la normalisation en valeur de concert avec nos intervenants. Celle-ci peut être à la fois un levier d'innovation permettant d'ouvrir de nouvelles possibilités et un vecteur de solutions pour relever les grands défis mondiaux qui se posent de nos jours.

L'adaptation aux effets des changements climatiques est sans contredit l'un des enjeux les plus pressants, surtout au Canada, où le réchauffement se produit plus rapidement qu'ailleurs. Nous continuons de collaborer avec les organismes d'élaboration de normes et les experts pour imaginer des stratégies de normalisation visant à adapter nos infrastructures et à renforcer leur résilience partout au pays, mais surtout dans le Nord, où les changements climatiques se font davantage sentir. La normalisation s'inscrit aussi dans une stratégie efficace dans le monde numérique, vu l'importance grandissante du numérique dans la vie quotidienne et l'intérêt croissant pour la gouvernance des données, surtout avec les scandales et atteintes à la sécurité des données des derniers temps. Par exemple, nous avons récemment accordé une accréditation au CIO Strategy Council, qui pilote l'élaboration de normes sur l'utilisation éthique des données et de l'intelligence artificielle, pour qu'il puisse élaborer des Normes nationales du Canada en la matière. De plus, compte tenu de l'entrée en vigueur du règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne, nous avons réuni les principaux acteurs du domaine pour former le Comité consultatif canadien sur le RGPD. Cet effort coordonné vise à aider les organismes canadiens à remplir leurs obligations réglementaires et à mettre en place des stratégies au service de la population canadienne.

DIRECTRICE GÉNÉRALE



Chantal Guay | ing., P.Eng.

PRÉSIDENTE



Kathy Milsom | P.Eng, IAS.A

Nous menons aussi des collaborations pour exploiter le potentiel de la normalisation comme vecteur de solutions afin d'éliminer les obstacles au commerce intérieur et soutenir les efforts déployés pour moderniser l'Accord de libre-échange canadien. Nous continuons de mettre à contribution notre expertise en tant que facilitateurs et bâtisseurs de consensus pour aider les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux à harmoniser leurs exigences, à réduire les pesanteurs administratives et les coûts inutiles et, au final, à favoriser la réussite des entreprises d'ici et la prospérité économique du pays.

Dans un monde qui évolue à une vitesse inouïe, nous continuons de collaborer avec nos partenaires pour faire en sorte que le Canada soit bien positionné pour exploiter le potentiel d'innovation de la normalisation. Le rôle grandissant des experts canadiens dans l'établissement de règles du marché renforce au bout du compte la capacité concurrentielle du Canada sur l'échiquier mondial et l'aide à rester à la pointe de l'innovation. En rassemblant cette équipe de spécialistes les plus compétents et les plus brillants, en s'assurant leur concours et en les accompagnant, le Conseil canadien des normes renforce l'influence internationale du Canada, dont il élargit le rôle de chef de file des activités de normalisation nationale, régionale et internationale partout dans le monde.

Le CCN accorde tout autant d'importance à la pérennité du réseau de normalisation canadien. Nous demeurons au diapason des changements en modernisant continuellement nos outils et nos processus pour ainsi améliorer la collaboration, élaborer de nouvelles stratégies de normalisation adaptées et efficaces, adapter nos services d'accréditation aux besoins émergents, recruter et retenir les meilleurs candidats pour dynamiser le travail de notre organisme. Conscients de la valeur de la diversité, nous mettons en place un programme exhaustif d'équité en matière d'emploi, et nous cherchons à promouvoir la diversité – notamment en ce qui concerne la parité hommes-femmes – dans le domaine de la normalisation, surtout sur la scène internationale. À mesure qu'évolue la démographie du pays, nous veillons à ce que le monde de la normalisation reflète sa diversité en créant un environnement qui accueille toute une palette de points de vue. Tournés vers l'avenir, nous comptons aussi continuer de faire participer activement les jeunes professionnels et de former la prochaine génération d'acteurs canadiens de la normalisation.

Nous sommes désireux de poursuivre notre collaboration avec les innovateurs canadiens pour intégrer les normes dans leur façon de penser, ce qui leur permettra de rester concurrentiels et de pénétrer de nouveaux marchés. Une nouveauté cette année :

nous appuyons aussi l'Initiative des supergrappes d'innovation du gouvernement du Canada en veillant à ce que les entreprises sachent recourir d'emblée à la normalisation pour accélérer la commercialisation de leurs percées et façonner les règles du marché à leur avantage. En outre, nous collaborons avec le nouveau Collectif canadien de normalisation en matière de gouvernance des données pour définir les priorités qui bénéficieraient de la normalisation. Ces démarches sont le premier jalon de l'élaboration d'une feuille de route complète pour la normalisation qui avantagera les organisations et la population canadiennes.

Cette année a été particulièrement fructueuse pour le CCN. Nous nous étions fixé les objectifs ambitieux de stimuler l'innovation, de mobiliser les leaders canadiens et de favoriser l'excellence organisationnelle, objectifs que nous avons dépassés. En collaboration avec nos partenaires du réseau de normalisation canadien – dont les organismes d'élaboration de normes et autres organismes accrédités – les experts et les évaluateurs techniques canadiens; les organismes de réglementation et les décideurs politiques provinciaux, territoriaux et fédéraux; les organismes internationaux et régionaux de normalisation; les consommateurs et les organismes non gouvernementaux; les universitaires et les partenaires de l'industrie –, nous avons réussi à exploiter la force de la normalisation pour changer le cours des choses, créer de la prospérité et des retombées économiques positives, et améliorer la qualité de vie.

En conclusion, nous tenons à remercier nos employés et les membres du conseil d'administration, les représentants de notre actionnaire, le gouvernement du Canada, et les membres indispensables du réseau de normalisation canadien pour leurs contributions à nos brillantes réussites de l'année dernière.

La directrice générale,

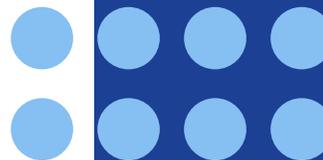
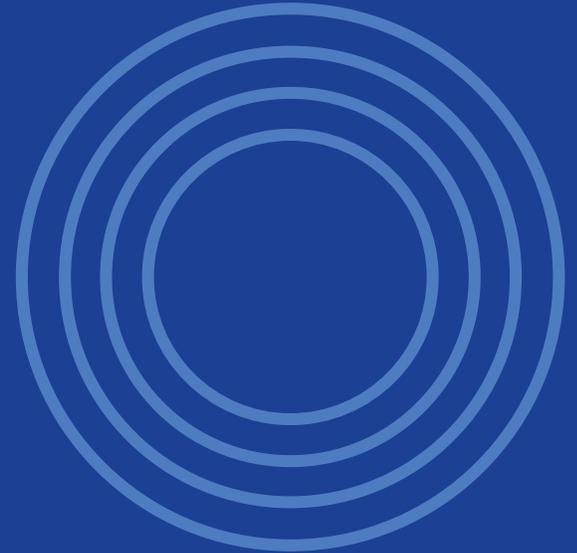
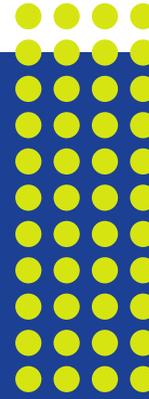


Chantal Guay

La présidente,



Kathy Milsom





« En réunissant des gens qui voient le monde sous un angle différent, nous avons fait naître de nouvelles idées, abordé des problèmes complexes avec créativité et stimulé l'innovation. »

Chantal Guay, directrice générale du CCN
Kathy Milsom, présidente du CCN



SECTION 01

Rendement au regard des objectifs de 2018-2019

Innovation

OBJECTIF	MESURES
Favoriser l'innovation grâce à la normalisation	Élaborer et présenter neuf propositions d'innovation à l'échelle nationale, régionale ou internationale.
	Accompagner chacune des supergroupes sélectionnées par le gouvernement grâce à des stratégies de normalisation uniques.

Leadership canadien

OBJECTIF	MESURES
Apporter un avantage concurrentiel et soutenir la prospérité économique grâce à la normalisation	Les travaux sont en cours relativement aux deux possibilités d'harmonisation des normes dans des secteurs clés visés par la conciliation des règlements dans le cadre de la Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation (TCCR) de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).



Innovation



Leadership canadien



Culture d'excellence

RÉSULTAT OBTENU

BILAN

Dix propositions ont été élaborées et présentées pour le compte d'entreprises et d'organismes innovants.



Objectif dépassé

Des stratégies de normalisation ont été élaborées pour chacune des cinq supergrappes.



Objectif atteint

RÉSULTAT OBTENU

BILAN

Un accord de conciliation concernant le numéro d'enregistrement canadien relatif aux appareils sous pression a été établi.



Le Conseil national de recherches Canada a reçu l'aide du CCN pour procéder à l'harmonisation des codes du bâtiment prévue dans le plan de travail de la TCCR.

Objectif atteint

Leadership canadien (suite) ▶


Leadership canadien

OBJECTIF	MESURES
<p>Apporter un avantage concurrentiel et soutenir la prospérité économique grâce à la normalisation</p>	<p>Un accord de reconnaissance mutuelle des accréditations par le Canada et l'Union européenne est en place pour deux catégories de produits. Cette reconnaissance mutuelle contribue à la mise en œuvre du protocole sur l'évaluation de la conformité prévu dans l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne par l'intermédiaire de l'accord de coopération bilatéral entre le CCN et la European co-operation for Accreditation.</p>
<p>Fournir une expertise en matière de normalisation pour accroître le libre-échange en Amérique du Nord</p>	<p>Collaborer avec les intervenants nord-américains à l'amélioration de l'harmonisation des normes en facilitant l'accès aux normes canadiennes dans trois secteurs en vue de leur adoption éventuelle par la Dirección General de Normas (DGN) du Mexique.</p> <p>Conseiller Affaires mondiales Canada sur les questions liées à la normalisation dans le cadre des négociations visant à moderniser l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).</p>
<p>Améliorer la gouvernance de la normalisation au Canada</p>	<p>Un organisme d'élaboration de normes obtient le statut d'organisme apte à l'autodéclaration, ce qui fait progresser le processus d'autodéclaration de conformité pour l'approbation des Normes nationales du Canada.</p>

RÉSULTAT OBTENU

BILAN

Les efforts déployés pour promouvoir la reconnaissance sectorielle prévue dans le protocole sur l'évaluation de la conformité se poursuivent. Cet objectif a été reporté, car le CCN attend d'être reconnu en tant qu'organisme de notification par la Commission européenne.



Objectif reporté

ASTM International, le Groupe CSA et UL Inc. collaborent avec la DGN dans les trois secteurs prioritaires : l'environnement et l'adaptation des infrastructures aux changements climatiques, la construction et le secteur minier et énergétique.



Objectif atteint

Deux normes trinationales sur les vêtements de flottaison et dans le secteur de la plomberie et des composants électriques sont en cours d'achèvement aux fins de publication.



Objectif atteint

L'Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC) a été signé le 30 septembre 2018.



Objectif dépassé

Outre le Groupe CSA, les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC) et Underwriters Laboratories (UL) ont obtenu le statut d'organisme apte à l'autodéclaration.

Leadership canadien (suite) ▶


Leadership canadien

OBJECTIF	MESURES
Améliorer la gouvernance de la normalisation au Canada	<p>Le processus relatif aux Autres documents reconnus (ADR) est mis en œuvre.</p>
	<p>La trousse d'outils du programme des membres est bonifiée.</p>
	<p>Le cadre de participation des jeunes professionnels à la normalisation est défini en collaboration avec les intervenants.</p>
Fournir des solutions de normalisation	<p>Onze solutions de normalisation en matière d'adaptation aux changements climatiques sont proposées ou élaborées dans le cadre du programme de normes favorisant la résilience des infrastructures à l'appui de l'initiative canadienne d'adaptation aux changements climatiques : deux solutions relatives aux infrastructures du Nord; quatre liées aux changements climatiques et cinq pour les infrastructures essentielles.</p>
	<p>Un programme d'accréditation, nouveau ou élargi, est lancé tous les deux ans.</p>



RÉSULTAT OBTENU

BILAN

Le système de notification des ADR a été lancé et est hébergé sur le site Web du CCN.



Objectif atteint

Les modules d'apprentissage en ligne de la trousse d'outils du programme des membres ont été améliorés et affichés sur le site Web du CCN pour en faciliter l'accès.



Objectif atteint

Le cadre visant à attirer les jeunes professionnels a été élaboré et un plan d'action provisoire a été établi.



Objectif atteint

Trois normes relatives aux infrastructures du Nord sont en cours d'élaboration.



Objectif dépassé

Une solution de normalisation relative aux changements climatiques a été publiée et quatre autres sont en cours d'élaboration.



Objectif dépassé

Neuf solutions de normalisation relatives aux infrastructures essentielles sont en cours d'élaboration.



Objectif dépassé

Deux nouveaux programmes d'accréditation ont été créés et deux autres ont été élargis.



Objectif dépassé



Culture d'excellence

OBJECTIF

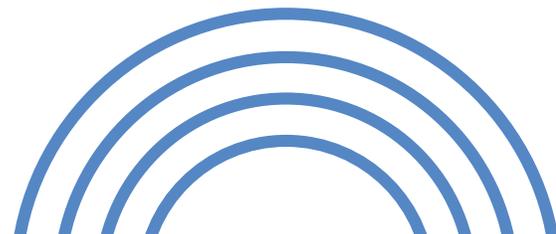
**Renforcer la culture
d'excellence de l'organisme**

MESURES

Le CCN dispose d'un effectif formé de professionnels du savoir hautement performants grâce à l'établissement d'un plan d'action donnant suite aux conclusions du sondage sur l'engagement des employés; le taux de départs volontaires est inférieur à 10 %; la part du budget salarial total investi dans la formation du personnel est d'au moins 1,5 %.

La modernisation de l'infrastructure opérationnelle du CCN se poursuit grâce au lancement d'une plateforme pilote de collaboration en matière de normalisation.

Assurer une gouvernance et une gestion financière solides en veillant à ce que l'excédent (le déficit) enregistré en fin d'exercice ne s'éloigne pas de plus de 5 % du montant total des dépenses budgétées.



RÉSULTAT OBTENU

BILAN

Un plan d'action est en place pour donner suite aux conclusions découlant du sondage sur l'engagement des employés et les recommandations sont en cours de mise en œuvre.



Objectif atteint

Le taux de départs volontaires est de 8,9 %.



Objectif atteint

La part du budget salarial total investi dans la formation s'élève à 1,9 %.



Objectif dépassé

La plateforme pilote de collaboration en matière de normalisation a été lancée.



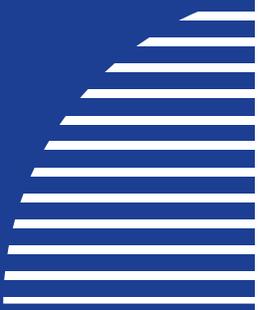
Objectif atteint

L'excédent (le déficit) enregistré en fin d'exercice (ajusté pour tenir compte des crédits parlementaires approuvés vers la fin de l'exercice et de la réception tardive et inattendue de redevances tirées de la vente de normes) correspond à 0,4 % du montant total des dépenses budgétées.



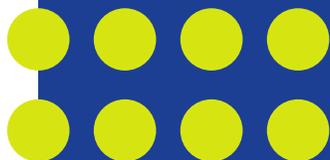
Objectif atteint





SECTION 02

Contexte opérationnel



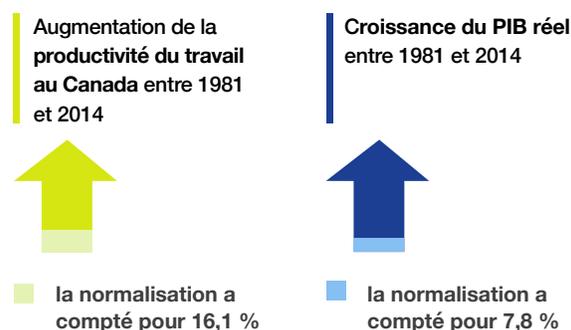
Dans cette section :

- 18 Concurrence mondiale
 - 20 Transformation numérique
 - 21 Modernisation du réseau de normalisation canadien
- 

Introduction

Partout dans le monde, les gouvernements s'investissent de plus en plus dans la normalisation et utilisent les normes pour obtenir un avantage économique stratégique. En fait, les recherches montrent que, entre 1981 et 2014, la normalisation a compté pour 7,8 % de la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel et 16,1 % de l'augmentation de la productivité du travail au Canada. Pendant la seule année 2014, les normes comptaient pour environ 3 G\$ de la croissance de 39 G\$ du PIB réel du Canada. Le CCN joue un rôle prépondérant en ce sens qu'il veille à ce que la normalisation serve les intérêts du Canada et que les domaines d'importance stratégique, comme les technologies propres et l'innovation, soient pris en compte dans les solutions de normalisation internationale.

Dans le cadre de sa planification, le CCN effectue une analyse de son contexte opérationnel, ce qui comprend la surveillance des tendances nationales et mondiales, ainsi que des facteurs sociaux, économiques et politiques qui peuvent avoir une incidence sur sa capacité à réaliser ses priorités stratégiques. Cette analyse vient également appuyer sa vision qui consiste à mettre en œuvre une normalisation novatrice au service de la prospérité et du bien-être du Canada. Il existe trois grands domaines sur lesquels le CCN doit porter une attention stratégique s'il veut renforcer son statut d'organisme de normalisation de premier plan : la concurrence mondiale, la transformation numérique et la modernisation du réseau de normalisation canadien.



LES NORMES ONT COMPTÉ POUR ENVIRON

3 MILLIARDS \$



de la croissance de 39 G\$ du PIB réel du Canada en 2014



CITATION

L'honorable Navdeep Bains

Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique

« En tant que chef de file du réseau de normalisation du Canada, le Conseil canadien des normes exploite la puissance de la normalisation pour contribuer à la prospérité de la population. L'organisme s'est également engagé à veiller à ce que les Canadiens participent activement à l'élaboration de normes internationales qui reflètent les intérêts et les priorités du pays. L'appui du CCN aux entreprises innovatrices, comme les nouvelles supergroupes, contribue à promouvoir les idées et les produits canadiens de pointe pour soutenir la concurrence mondiale. »

Concurrence mondiale

Dans les principaux pays développés, les organismes nationaux de normalisation jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre de stratégies nationales visant à promouvoir les intérêts économiques, politiques, sociaux et environnementaux du pays.

Pour cela, ils établissent des normes et participent aux négociations à l'échelle régionale et internationale. Par exemple, les pays déploient des efforts concertés pour intégrer leur propriété intellectuelle dans les normes. Ceux qui établissent les normes acquièrent un avantage concurrentiel qui peut pousser les autres à adopter leurs technologies. L'innovation étant l'une de ses priorités, le CCN veille à ce que les entreprises canadiennes tirent pleinement parti des stratégies de normalisation pour commercialiser leurs produits et services, s'ouvrir de nouveaux marchés et soutenir la concurrence dans l'économie mondiale.

En participant stratégiquement aux activités de normalisation à l'échelle internationale et régionale, les pays sont mieux à même d'utiliser les normes au service de la croissance économique. Actuellement, la France, la Chine, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Corée du Sud et le Japon occupent des postes de direction ou sont représentés dans plus de 700 comités techniques rien qu'au sein de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Ce niveau de participation leur assure d'avoir une influence déterminante dans l'établissement des normes qui définiront l'avenir. Ainsi, le Canada, en étant une figure de proue dans les activités de normalisation dans le cadre de la priorité donnée par le CCN au leadership canadien, peut étendre son influence à l'international.

La coordination des initiatives internationales de normalisation contribue à l'élimination des obstacles au commerce, d'autant plus que 80 % des échanges commerciaux à l'échelle planétaire sont influencés par la normalisation. Le CCN a mené des recherches pour montrer l'effet commercial bénéfique de la participation à des organismes de normalisation régionaux. Plus précisément, la participation à la Pan American Standards Commission a été liée à une augmentation de 10 % des exportations du Canada vers les autres pays membres. La diversification du portefeuille commercial du Canada est une priorité; les accords commerciaux sont essentiels à une diversification accrue, mais la coopération en matière de normalisation ouvre la porte à la pleine réalisation des avantages découlant de ces accords commerciaux. C'est pourquoi, par l'entremise de la priorité qu'il accorde au leadership canadien, le CCN offre activement une expertise en matière de normalisation dans le cadre des négociations commerciales menées par le Canada (ex. : l'Accord États-Unis–Mexique–Canada, l'Accord économique et commercial global, le Mercosur, les négociations commerciales avec la Chine, l'Alliance du Pacifique), pour permettre aux entreprises canadiennes d'être concurrentielles sur ces nouveaux marchés.

La participation sur le plan international est certes importante, mais le Canada peut aussi accroître sa compétitivité en réduisant les obstacles au commerce intérieur. On estime que ces obstacles coûtent jusqu'à 130 milliards de dollars par année à l'économie canadienne. Le CCN joue un rôle de premier plan dans les négociations à cet égard et, par l'entremise de son Comité consultatif des provinces et territoires, il réussit à réunir les organismes de réglementation et les décideurs provinciaux et territoriaux pour éliminer ces obstacles. Citons en guise d'exemple une entente de conciliation concernant le numéro d'enregistrement canadien pour les appareils sous pression, qui sera mise en œuvre au profit d'un système d'enregistrement plus homogène et plus rentable au Canada, dans l'intérêt des fabricants et des consommateurs canadiens.

Les normes influent sur 80 % des échanges commerciaux mondiaux



Transformation numérique

Dans le cadre de la priorité stratégique qu'il accorde à l'innovation, le CCN doit non seulement répondre aux besoins de normalisation des secteurs traditionnels, mais il doit aussi tenir compte des nouvelles technologies et de la transformation numérique, notamment de l'incidence de l'intelligence artificielle (IA), de l'industrie 4.0 et de la chaîne de blocs.

Dans le monde numérique, nous produisons désormais d'énormes quantités de données qui sont accessibles sur demande, souvent sans générer un coût immédiat pour les utilisateurs finaux. On estime que seul 0,5 % des plus de 2,8 zettaoctets de données accessibles sont analysés. Cette analyse restreinte des données génère tout de même des retombées économiques considérables. Pour la seule année 2014, la contribution des flux de données à la croissance du PIB mondial se chiffre à 2,8 billions de dollars américains. À mesure que les technologies qui recueillent, conservent, transmettent et regroupent les mégadonnées gagnent en popularité, les gouvernements et les entreprises rivalisent de plus en plus pour avoir accès à ces données.

Les pays sont aux prises avec des questions sur la propriété des données, la protection des renseignements personnels et la sécurité. Par exemple, l'Union européenne a lancé le règlement général sur la protection des données afin d'harmoniser les lois sur la protection des données dans l'ensemble de son territoire

et de protéger les données des citoyens. Ce règlement a fondamentalement changé la manière dont les données sont traitées dans tous les secteurs. La normalisation peut agir comme un dénominateur commun qui accroît la confiance et la transparence, et qui réduit les risques pour les gouvernements, les entreprises et les consommateurs.

Le gouvernement du Canada reconnaît la valeur stratégique des technologies numériques pour la performance économique future du pays. Il est également conscient de la valeur de la normalisation dans ce secteur. Le CCN a reçu un financement pour créer un programme national de certification en matière de cybersécurité afin d'aider les petites et moyennes entreprises (PME) à gérer les cybermenaces conformément à la stratégie nationale de cybersécurité du Canada. En adaptant le programme aux besoins particuliers des PME, qui représentent 99,7 % de toutes les entreprises du Canada, le CCN contribuera à alléger la gestion des cybermenaces qui pèse sur ces entreprises, en leur offrant une solution gérable et économique.

LES FLUX DE DONNÉES ONT COMPTÉ POUR



2,8\$
BILLIONS US

**DE LA CROISSANCE DU PIB
MONDIAL EN 2014**

Modernisation du réseau de normalisation canadien

Le rythme des évolutions technologiques a fait ressortir la nécessité d'accélérer le processus d'élaboration de normes, sans pour autant porter préjudice à la rigueur du processus.

Afin d'assurer l'excellence organisationnelle, et de concert avec ses partenaires du réseau, le CCN s'emploie à concevoir de nouveaux outils visant à assouplir le processus d'élaboration de normes. Par exemple, il travaillera avec les organismes d'élaboration de normes (OEN) à l'élaboration d'autres documents à caractère normatif, comme les spécifications techniques. Ces dernières peuvent être utilisées pour répondre aux besoins de normalisation des entreprises novatrices en faisant en sorte que ces entreprises puissent commercialiser leurs idées plus rapidement.

L'accessibilité aux normes est également une question fondamentale qui fait l'objet de discussions au sein du réseau de normalisation. Il est particulièrement important de veiller à ce que les normes soient accessibles lorsqu'elles sont citées en référence dans les règlements. Les normes contiennent de la propriété intellectuelle qui a été produite et payée par les OEN, et qui doit être protégée. Pour remédier aux problèmes d'accessibilité, de nombreux OEN offrent déjà l'accès aux

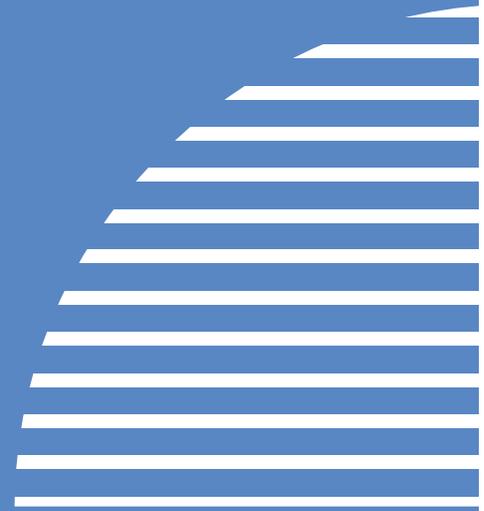
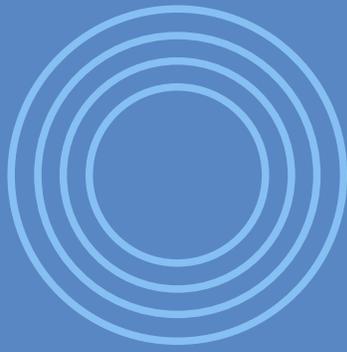
normes référencées dans la réglementation en mode consultation. Le CCN demeure résolu à collaborer avec les OEN et les organismes de réglementation pour améliorer l'accessibilité aux normes, tout en protégeant les droits de propriété intellectuelle, afin que l'élaboration des normes demeure pertinente et pérenne.

Pour réussir à relever les défis et à saisir les occasions qui se présentent dans son contexte opérationnel, le CCN s'est engagé à respecter ses priorités stratégiques que sont l'innovation et l'excellence organisationnelle afin de développer une culture de haute performance. Pour y parvenir, il doit investir dans le perfectionnement et la croissance professionnels de ses employés et moderniser ses systèmes de gestion de l'information et de technologie de l'information. Cependant, plus que jamais, la réussite passe par un réseau de normalisation solide, flexible et robuste, composé de partenaires clés et bénéficiant d'un soutien adéquat pour élaborer les normes et les stratégies d'évaluation de la conformité dont a besoin le Canada pour prospérer dans les années à venir.

Spécifications techniques

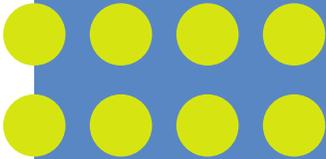


Les spécifications techniques peuvent être utilisées pour répondre aux besoins de normalisation des entreprises novatrices en faisant en sorte que ces entreprises puissent commercialiser leurs idées plus rapidement.



SECTION 03

Faits saillants



Dans cette section :

- 23 Innovation
- 36 Leadership canadien
- 80 Culture d'excellence



Innovation

Aider les innovateurs canadiens à prospérer ici et à l'international

Encadrer l'élaboration des normes et leur utilisation dans une optique de valeur ajoutée.

L'innovation est un moteur économique et, sur le marché mondial d'aujourd'hui, un élément important pour la croissance économique et la prospérité d'un pays. Pour bien se placer dans la course mondiale à l'innovation, le Canada doit être le premier à produire et à commercialiser de nouveaux produits, services et modèles d'affaires. De plus en plus, la normalisation dynamise les forces motrices sous-tendant les innovations. C'est pourquoi le CCN s'emploie sans relâche à l'intégrer dans la conception de nouvelles idées et technologies et la réalisation de nouvelles percées.

L'une des grandes priorités du CCN est de rechercher des innovateurs canadiens et de collaborer avec eux pour les aider à promouvoir les idées, les produits et les services d'ici au moyen de stratégies de normalisation. Les entreprises canadiennes qui participent activement à l'établissement de normes acquièrent un avantage concurrentiel en contribuant directement à l'élaboration de celles qui touchent leurs activités. À cette fin, le CCN soutient l'établissement de normes et de programmes d'évaluation de la conformité qui reflètent les intérêts et les priorités des entreprises canadiennes, et

qui protègent la propriété intellectuelle et les spécifications techniques canadiennes. Une intégration précoce de la normalisation dans l'écosystème canadien de l'innovation contribue à une commercialisation plus rapide des nouvelles idées, aide les entreprises à demeurer concurrentielles et, au final, favorise la compétitivité du Canada à l'international.

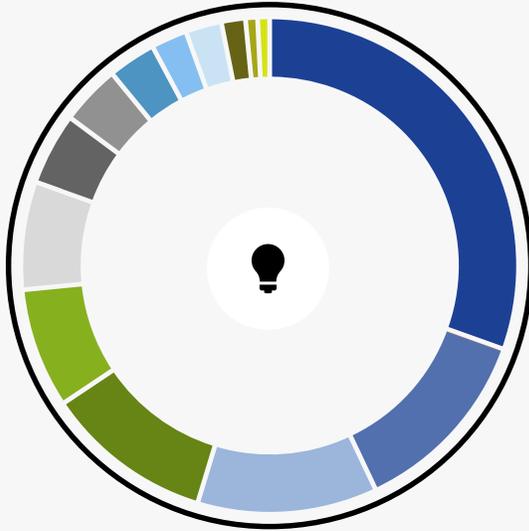
Dans le cadre du soutien apporté par l'ISDE au Plan pour l'innovation et les compétences du gouvernement fédéral, le CCN a dépassé son objectif cette année en élaborant et en présentant dix nouvelles propositions d'innovation de pointe. Ces propositions tirent parti de l'expertise du CCN en matière de normalisation pour aider les innovateurs canadiens à devenir des figures de proue de la normalisation à l'échelle nationale, régionale et internationale, faciliter la commercialisation de produits, de processus et de services novateurs et leur ouvrir des débouchés.

Le CCN soutient également l'Initiative des supergrappes d'innovation de l'ISDE en concevant des stratégies de normalisation adaptées à chacune des supergrappes sélectionnées. Ces supergrappes de calibre mondial s'efforcent de transformer les atouts technologiques du Canada en débouchés commerciaux.



L'innovation est un moteur économique et, sur le marché mondial d'aujourd'hui, un élément important pour la croissance économique et la prospérité d'un pays.

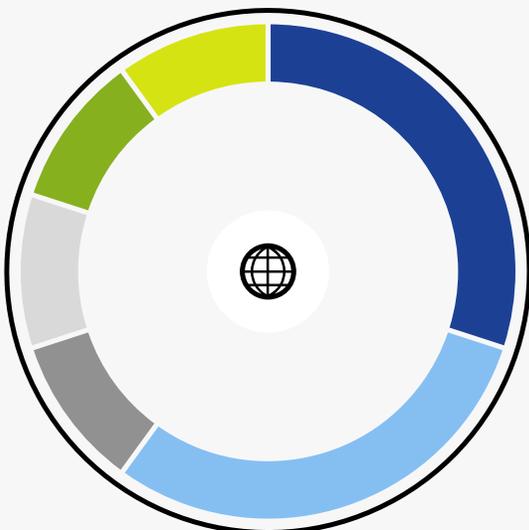
**Répartition des projets d'innovation du
CCN par secteur (2017-2019)**



Ce graphique rend compte des secteurs associés à tous les dossiers de la filière d'innovation (y compris les dossiers clos et les projets réalisés).

- Technologies numériques 30,5 %
- Technologies propres 12,5 %
- Fabrication de pointe 11,7 %
- Produits de consommation 10,9 %
- Sciences biologiques/de la santé 7,8 %
- Énergie 7,0 %
- Agriculture 4,7 %
- Sécurité publique/construction 3,9 %
- Services financiers 3,1 %
- Ressources naturelles 2,3 %
- Transport 2,3 %
- Intelligence artificielle 1,6 %
- Alimentation 0,8 %
- Autre (gestion de l'innovation) 0,8 %

**Répartition des projets promus à l'échelle
nationale, régionale ou internationale
par secteur (2018-2019)**



- Technologies numériques 30 %
- Ressources naturelles 30 %
- Sécurité publique/construction 10 %
- Énergie 10 %
- Sciences biologiques/de la santé 10 %
- Autre (gestion de l'innovation) 10 %

Faire équipe avec les innovateurs canadiens

Grâce aux solides relations établies avec des représentants du secteur privé, les administrations publiques, des établissements de recherche et les secteurs d'activité, le CCN conçoit des initiatives pour propulser les innovateurs canadiens sur la scène internationale. Le CCN a aidé des acteurs clés dans de nombreux secteurs d'importance stratégique pour le pays à élaborer des propositions de normalisation. Fort des succès

obtenus, il continue d'étendre son soutien à d'autres innovateurs canadiens pour leur fournir des stratégies de normalisation personnalisées qui les aident à percer sur le marché mondial. Voici quelques-uns des nouveaux projets de la filière d'innovation du CCN, qui regroupe désormais plus de 120 entreprises et organismes novateurs à l'appui de l'innovation entrepreneuriale.

La sécurité des données, un avantage concurrentiel

Delvinia est une entreprise de collecte de données basée à Toronto qui fournit des renseignements exacts, pertinents, fiables et à jour sur les marchés afin d'aider les clients canadiens et étrangers à prendre de meilleures décisions commerciales. En 2015, Delvinia a lancé Methodify, la première plateforme automatisée d'études de marché en ligne au Canada, qui permet aux marques de recueillir l'avis et les commentaires des consommateurs en quelques heures, alors que les méthodes de recherche traditionnelles nécessitent un délai

de quelques semaines. La priorité accordée par l'entreprise à la sécurité des données est d'autant plus importante à la lumière de plusieurs récents scandales et atteintes à la sécurité des données impliquant d'autres organisations.

Delvinia cherchait à savoir comment elle pouvait utiliser son avantage concurrentiel – à savoir sa capacité de montrer comment elle protège les données et qu'elle a la permission de les recueillir – pour accélérer le processus d'approbation de passation de marchés de



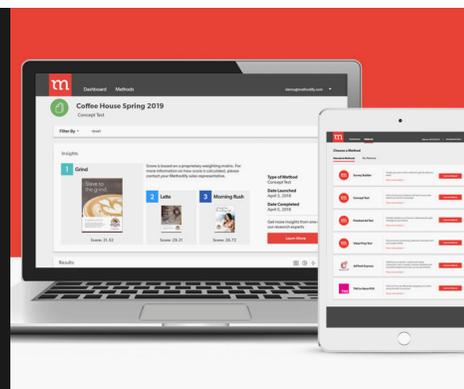
PROFIL

Delvinia

Profil d'innovateur

« Grâce au soutien [du CCN], nous avons réussi à obtenir notre certification en trois mois seulement, ce qui est sans précédent et ce qui a véritablement renforcé notre capacité de nous déployer à l'international. »

- Adam Froman, président-directeur général de Delvinia



ses clients internationaux. Adam Froman, directeur général de Delvinia, estime que les conseils prodigués par le CCN tout au long de la démarche suivie par son entreprise ont joué un rôle déterminant dans l'atteinte de l'objectif visé. « Ce n'est que lorsque nous avons commencé à nous lancer à l'international que nous avons constaté à quel point nous n'étions pas préparés à affronter les menaces d'un marché mondial. Nous savions que nous devions agir, mais c'est le CCN qui a déterminé qu'ISO 27001 était la norme à adopter pour obtenir un avantage concurrentiel à l'échelle internationale, et qui a recensé toutes les mesures à prendre pour une certification rapide. »

Grâce aux conseils et à l'expertise du CCN, Delvinia a obtenu la certification au regard d'ISO 27001, preuve du respect de son engagement à protéger les données. Énonçant un ensemble d'exigences normalisées relativement aux systèmes de management de la sécurité de l'information, cette norme internationale est utilisée dans le monde entier pour assurer la sécurité des données des consommateurs.

Le CCN a fait en sorte que le processus de certification se déroule sans heurts pour Delvinia en l'orientant vers des services de formation pour se préparer à la certification, un cabinet d'experts-conseils pour effectuer un audit préalable et des organismes de certification accrédités au Canada. Delvinia a été certifiée dans les trois mois suivant son audit de sécurité initial, un exploit incroyable si l'on considère que les entreprises de taille similaire attendent généralement jusqu'à six mois pour obtenir leur certification. Delvinia possède désormais un avantage concurrentiel sur les autres entreprises de collecte de données.

« Grâce au soutien [du CCN], nous avons réussi à obtenir notre certification en trois mois seulement, ce qui est sans précédent et ce qui a véritablement renforcé notre capacité de nous déployer à l'international », d'expliquer M. Froman.

L'entreprise peut désormais démontrer qu'elle protège les intérêts et les droits des particuliers tout en fournissant à ses clients les données dont ils ont besoin.

La certification pour ouvrir de nouveaux marchés à une écotecnologie novatrice

Terragon Environmental Technologies est une entreprise d'écotechnologies basée à Montréal qui a créé le microsystème autonome de gazéification (MAGS^{MC}).

Le MAGS produit de l'énergie à partir de déchets (plastiques, papiers, aliments, huiles usées et bois) qui sont transformés en produits de carbone inerte. Cette énergie thermique peut être utilisée pour chauffer de l'eau ou par des appareils de chauffage, de ventilation et de climatisation. Le MAGS est actuellement

employé par des navires de croisière, des complexes touristiques outre-mer et par l'armée, mais Terragon aspire à étendre son utilisation en élargissant son marché aux villes, où les entreprises et les ménages pourraient utiliser le produit, en commençant par le marché canadien.

Sur la voie de la réalisation de cet objectif, Terragon s'est heurtée à des obstacles réglementaires. Bien que le niveau d'émissions du MAGS soit comparable à celui d'une chaudière, les organismes de réglementation considèrent le produit comme un incinérateur, car il traite les déchets. Ainsi, le MAGS est soumis à des exigences plus strictes et doit se conformer aux normes et aux essais applicables aux produits et installations à grande échelle qui dégradent l'environnement, ce qui finit par coûter plus cher que le produit lui-même.

Terragon devait montrer aux organismes de réglementation que le MAGS est un appareil énergétique sûr et estimait qu'une solution de normalisation assortie d'exigences strictes en matière de sécurité et d'émissions pourrait l'aider en ce sens. Le CCN a trouvé le moyen le plus simple et le plus rapide de surmonter cet obstacle en facilitant l'élaboration d'un Autre document reconnu (ADR). La certification au regard de ce document permettra à l'entreprise de démontrer la sûreté de son produit et son utilité en tant qu'écotechnologie et, espérons-le, de percer sur le territoire canadien.



PROFIL

Terragon Environmental Technologies

Profil d'innovateur



« Pour la commercialisation des produits nouveaux et novateurs, les normes sont d'une importance capitale. Il y a plusieurs années, Terragon s'est rendu compte que son produit, le MAGS, ne correspondait pas aux cadres normatif et réglementaire canadiens actuels, ce qui rend la diffusion du produit extrêmement difficile. Le Conseil canadien des normes a joué un rôle déterminant auprès de notre entreprise en lui montrant la voie à suivre pour créer des normes provisoires, ce qui contribuera largement à la légitimation du produit MAGS auprès des diverses parties, à savoir les clients, les autorités réglementaires et les compagnies d'assurance. »

- Peter Tsantrizos, président-directeur général et fondateur de Terragon

Éliminer les obstacles pour les produits de pointe

Spartan Bioscience est une entreprise ottavienne qui fabrique des trousse de tests ADN. Elle a mis au point un moyen de réaliser des tests ADN selon la méthode d'amplification en chaîne par polymérase (ACP) en utilisant une petite trousse portable vendue à un prix concurrentiel qui produit des résultats sur place en 45 minutes.

L'entreprise a appliqué avec succès cette technologie à l'analyse de la qualité de l'eau pour la détection des légionelles. Cette solution, qui n'a pas de concurrents connus, est bien en avance sur le marché actuel, lequel s'appuie sur l'envoi d'échantillons à des fins de tests en laboratoire, ce qui prend une dizaine de jours.

L'Institut des ingénieurs électriciens et électroniciens d'Ottawa a reconnu Spartan comme l'entreprise ayant mis au point le plus petit système de test ADN sur demande au monde. Cependant, les normes actuelles d'analyse de la qualité de l'eau ne tiennent compte que des méthodes d'analyse en laboratoire traditionnelles. L'entreprise s'est donc adressée au CCN pour établir des normes applicables aux analyses sur place et à la

demande afin d'augmenter la fréquence des tests des systèmes d'eau et d'air des immeubles, avec un un degré supérieur de confiance. Le CCN peut ainsi mettre à profit l'expertise canadienne en matière de normalisation, asseoir le leadership du Canada dans le domaine des applications de l'ACP, et promouvoir et appuyer l'utilisation des normes modifiées dans les spécifications d'approvisionnement.



PROFIL

Spartan Bioscience

Profil d'innovateur



« Le CCN a joué un rôle déterminant en orientant et en soutenant nos efforts visant à élaborer des normes pour nos produits. Avec son aide, nous avons été en mesure d'instaurer des dialogues avec l'ensemble des intervenants à l'échelle mondiale et d'établir un consensus indispensable sur la normalisation de nos marchés. Cette démarche nous a permis de pénétrer les marchés existants et même de nous créer de nouveaux débouchés. »

- Paul Lem, M.D.,
fondateur et PDG de Spartan Bioscience

Des solutions pour l'économie et l'environnement

FPInnovations est un organisme sans but lucratif qui est spécialisé dans les solutions scientifiques novatrices dans le secteur forestier et fermement engagé à en améliorer la compétitivité et la durabilité.

Parmi les innovations prometteuses de cette entreprise figure un procédé breveté de récupération de la lignine, un bioproduit hautement polyvalent et renouvelable, dans les résidus de l'industrie papetière. Nous savons

depuis peu que la lignine peut remplacer les matières premières d'origine fossile dans des produits tels que la fibre de carbone, les adhésifs, les thermoplastiques, les résines, les composites et divers produits chimiques.

Le potentiel de la lignine suscite un intérêt considérable dans le monde entier, et il est indispensable d'élaborer des normes pour évaluer la pureté, la réactivité, la modification chimique et le rendement du produit à l'utilisation finale pour parvenir à le commercialiser et à réaliser son potentiel commercial. FPInnovations avait déjà de solides connaissances dans le domaine de l'élaboration des normes, et, avec l'appui du CCN, l'entreprise a pu entamer la normalisation des propriétés de la lignine plus tôt que prévu.

Ses efforts portent déjà leurs fruits : l'ISO a récemment reconnu l'importance de la lignine en élargissant la portée des travaux du comité technique ISO/TC 6 – Papiers, cartons et pâtes à ce bioproduit. Le comité technique a créé un groupe de travail ad hoc et présenté deux propositions de méthodes d'essai hautement prioritaires. L'objectif est de faire en sorte que les normes soient élaborées dans les domaines pertinents en fonction des priorités pour répondre efficacement aux besoins techniques,

réglementaires et commerciaux de l'industrie mondiale de la lignine. Les deux normes internationales proposées sur la caractérisation de la lignine sont en cours d'élaboration et décriront les méthodes pour déterminer la teneur en lignine et la composition en glucides des lignines de production industrielle.

Le CCN continue d'ouvrir la voie à FPInnovations en sensibilisant les organismes nationaux de normalisation grâce à sa participation dans des organisations de normalisation régionale et internationale. En soutenant l'élaboration de ces normes internationales, le CCN aide FPInnovations à combler une lacune importante et à développer une solide industrie de la lignine qui peut mieux répondre aux demandes du marché et positionner le Canada comme chef de file mondial dans ce domaine.



PROFIL

FPInnovations

Profil d'innovateur



« Étant donné que plusieurs nouveaux produits biosourcés, comme la lignine, en sont au stade de la commercialisation, il est nécessaire de disposer de méthodes de caractérisation normalisées pour évaluer leur pertinence dans différentes applications. Le Conseil canadien des normes nous aide à répondre à ce besoin rapidement et efficacement. »

- Stéphane Renou, président-directeur général, FPInnovations

La normalisation soutient un nouveau secteur porteur

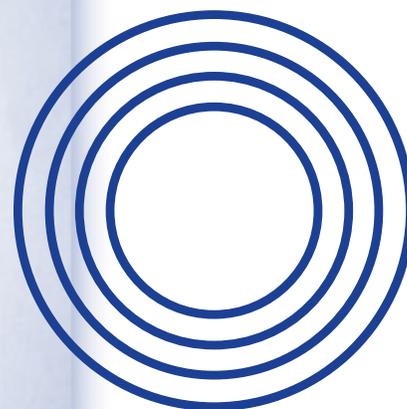
Le cannabis est un nouveau secteur porteur qui englobe le secteur établi du cannabis médicinal et le nouveau marché du cannabis récréatif légalisé le 17 octobre 2018.

Cette substance est la quatrième en popularité dans le monde après l'alcool, la caféine et le tabac, et les Canadiens se classent souvent parmi les consommateurs les plus assidus. Ce secteur émergent recèle un important potentiel économique à long terme tant au Canada qu'à l'international. L'élaboration de normes internationales présente une occasion de protéger et de promouvoir les intérêts économiques canadiens.

Le secteur du cannabis connaît plusieurs tendances (p. ex. rappels de cannabis médicinal, questionnements sur le contrôle de la sécurité et de la qualité), qui pourraient se traduire par d'importantes possibilités en matière de normalisation et d'accréditation. En outre, les principaux organismes de réglementation et intervenants du secteur

ont manifesté un vif intérêt pour l'élaboration de normes internationales qui fourniront des garanties supplémentaires aux consommateurs.

Le CCN s'emploie à faire progresser les activités de normalisation dans le secteur du cannabis en participant aux efforts d'élaboration de normes internationales en cours pour déterminer si celles-ci peuvent répondre aux besoins du Canada. Il collabore aussi directement avec le Conseil national de recherches Canada et a établi une approche pour coordonner la contribution des intervenants canadiens par l'entremise du Comité consultatif national de normalisation du cannabis. Par ailleurs, Santé Canada a déterminé comment les normes peuvent appuyer le cadre de réglementation du cannabis au pays.



Le CCN aide les petites et moyennes entreprises à se conformer aux exigences internationales en matière de protection des données

Entré en vigueur le 25 mai 2018, le règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne (UE) harmonise les exigences relatives à la protection des données qui s'appliquent aux responsables du traitement de celles-ci et aux sous-traitants établis dans l'Union européenne, ainsi qu'à l'offre de biens ou de services aux personnes qui se trouvent sur le territoire de l'UE et aux activités de suivi du comportement de ces personnes au sein de l'UE. La portée du règlement signifie que des organisations canadiennes peuvent devoir s'y conformer. La violation du RGPD par une entreprise peut entraîner une amende de 20 millions d'euros ou 4 % de son chiffre d'affaires annuel mondial.

Il est nécessaire de mieux faire connaître ce nouveau règlement au Canada et de fournir des conseils aux organisations du pays, notamment aux petites et moyennes entreprises. Bon nombre d'organisations canadiennes touchées par le règlement sollicitent les conseils du CCN sur la façon de s'acquitter de leurs obligations

en vertu du règlement. C'est pourquoi le CCN a créé le Comité consultatif canadien sur le RGPD en tant que forum national ayant pour mandat de présenter des recommandations et des renseignements pertinents et d'accroître la participation du Canada aux activités de normalisation relatives au respect de la vie privée, à la protection des données et au RGPD. Le Comité a noué des partenariats avec le secteur privé, le milieu universitaire et des acteurs provinciaux et fédéraux comme Innovation, Sciences et Développement économique Canada.

De cette manière, le Comité consultatif canadien sur le RGPD peut aider les organisations canadiennes à s'acquitter de leurs obligations au titre du règlement, à acquérir un avantage concurrentiel et à saisir de nouvelles occasions d'affaires. À cet effet, le comité a répertorié des ressources clés qui sont consultables sur le site Web du CCN, lequel est devenu une source de première référence pour les organisations canadiennes.

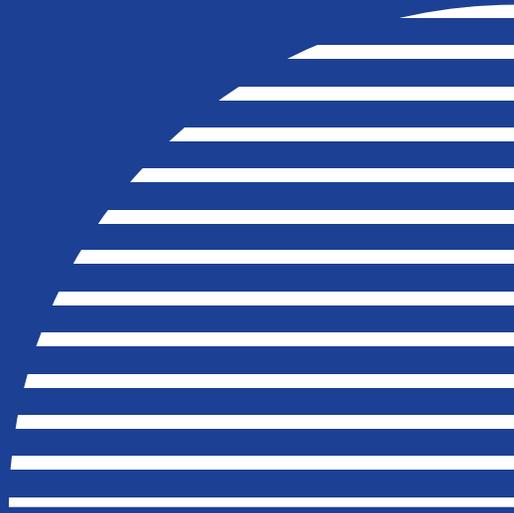
Le règlement général sur la protection des données

PROFIL

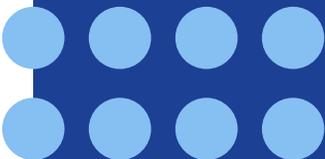
« Grâce au travail du CCN et des membres du Comité consultatif canadien sur le RGPD sur cette importante question, les Canadiens ont maintenant accès à une source d'information fiable pour les aider à remplir leurs obligations en vertu du règlement. Il s'agit assurément d'un service fort prisé par les petites et moyennes entreprises au Canada. »

- Hisham Al-Zanoon, Conseil national de recherches Canada – Programme d'aide à la recherche industrielle, conseiller en technologie industrielle





**Les normes jouent un rôle
de premier plan dans une
économie axée sur les données.**



Les technologies de rupture acquièrent un avantage concurrentiel grâce à la normalisation

Les technologies numériques et l'IA perturbent les chaînes d'approvisionnement dans le monde entier. Dans le contexte canadien, celles-ci contribuent à l'économie du pays en générant environ un million d'emplois et en permettant la circulation de marchandises d'une valeur de 1 billion de dollars chaque année.

Les données générées par les chaînes d'approvisionnement ont une grande valeur commerciale lorsqu'elles sont appliquées à des besoins tels que la logistique, la prévision de la demande et la traçabilité. Selon les prévisions de l'industrie, d'ici 2035, l'IA fera passer le taux de croissance annuel de la valeur ajoutée brute au Canada de 2,1 % à 3,5 % et augmentera la productivité de la main-d'œuvre de 23 %.

Afin de saisir rapidement les occasions qui se présentent, le CCN a tissé des relations de collaboration avec les entreprises canadiennes et les chefs de file dans ce domaine. Il a notamment établi une relation de travail avec des organismes comme le CIO Strategy Council. Celui-ci offre un carrefour national

de premier plan aux dirigeants principaux de l'information les plus avant-gardistes du Canada qui s'emploient collectivement à façonner, à transformer et à promouvoir l'écosystème canadien de l'information et de la technologie.

Reconnaissant le rôle central que jouent les normes dans le leadership mondial du Canada en matière de technologies de l'information et des communications, le CIO Strategy Council, de concert avec ses membres, se penche sur des questions importantes entourant l'innovation technologique, réunit des chefs de file des secteurs public et privé, et mène une collaboration internationale pour élaborer des normes nationales pouvant être utilisées dans le monde entier.

Ayant été accrédité par le CCN à titre d'organisme d'élaboration de normes, le CIO Strategy Council s'emploie actuellement à élaborer des Normes nationales du Canada pour encadrer une utilisation éthique des mégadonnées et de l'IA.



PROFIL

CIO Strategy Council

Profil d'innovateur

« Les normes jouent un rôle de premier plan dans une économie axée sur les données. Grâce à l'accréditation du CCN, nos membres — les chefs de file, les ingénieurs et les dirigeants d'entreprises de l'industrie — seront en mesure de créer des normes qui feront progresser le Canada dans d'importants domaines économiques et non économiques tels que la sécurité, les droits numériques et bien d'autres domaines. »

- Jim Balsillie, coprésident du CIO Strategy Council



Des stratégies de normalisation pour les supergrappes canadiennes

Fort de la stratégie de collaboration établie l'an dernier, le CCN continue de soutenir l'Initiative des supergrappes d'innovation du Canada.

Innovation, Sciences et Développement économique Canada s'est engagé à investir jusqu'à 950 millions de dollars d'ici 2022 dans cette initiative, lancée en 2017 dans le cadre du Plan pour l'innovation et les compétences du gouvernement fédéral. Les supergrappes, premières du genre au Canada, visent à soutenir les innovations les plus porteuses menées par les entreprises dans les secteurs clés.

Des entreprises, des établissements universitaires et des organismes sans but lucratif se sont réunis dans le cadre de cette initiative pour élaborer des stratégies ambitieuses visant à donner au Canada un avantage concurrentiel sur la scène internationale. Les cinq supergrappes sélectionnées – technologies numériques, industries des protéines, fabrication de pointe, chaînes d'approvisionnement axées sur l'IA (SCALE.AI) et économie océanique – soutiennent les efforts du gouvernement fédéral pour créer des emplois et accroître le PIB du Canada.

Les recherches internationales continuent de mettre en évidence les liens entre la normalisation, la productivité du travail et la croissance économique. À la lumière de ce constat, le CCN s'emploie à faire connaître d'emblée aux entreprises des supergrappes les

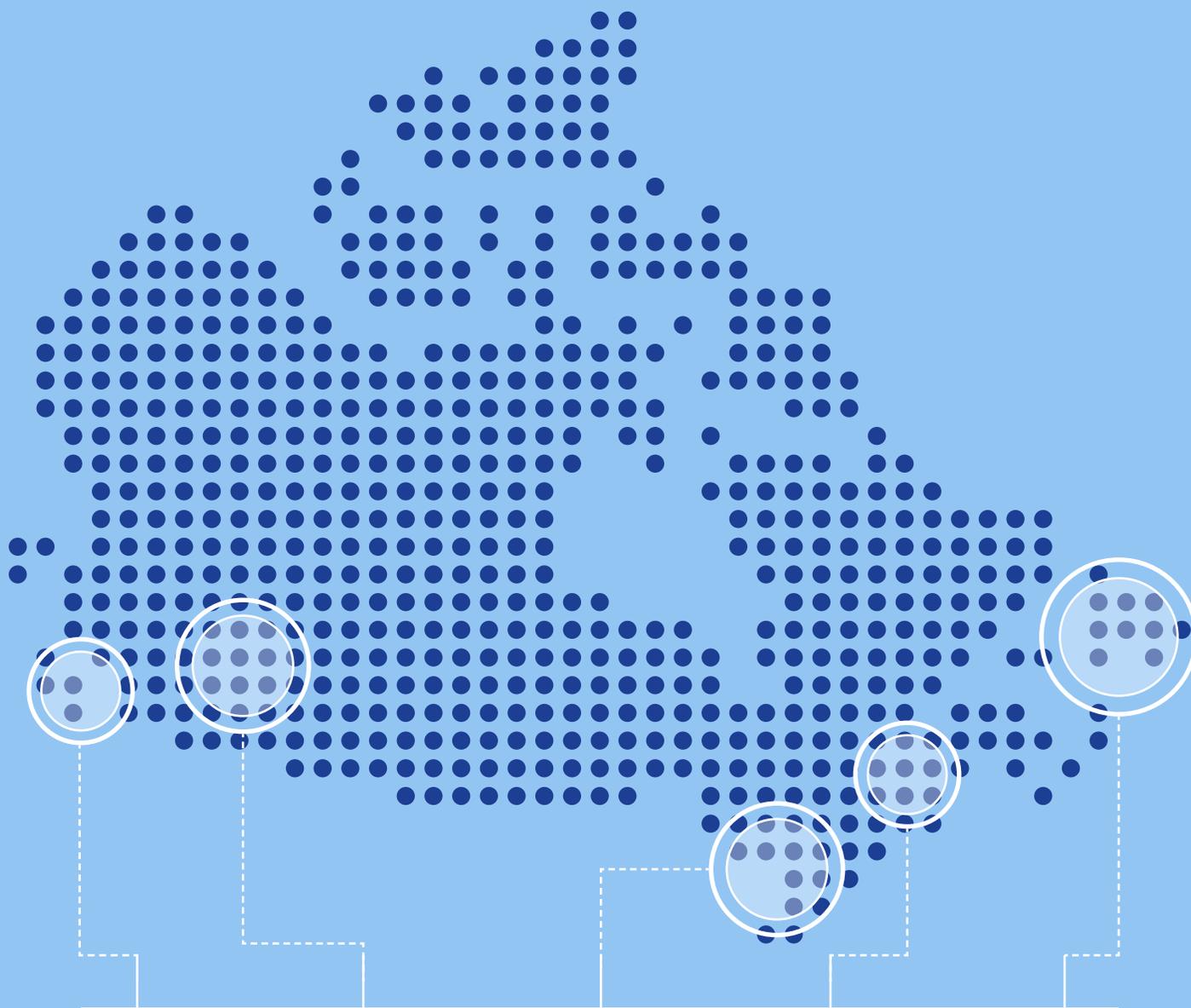
avantages de la normalisation pour accélérer la commercialisation de leurs innovations et à les informer du soutien qu'il peut leur apporter pour les aider à façonner les règles du marché à leur avantage. À cette fin, le CCN a élaboré des stratégies de normalisation détaillées pour chacune des cinq supergrappes. Ces stratégies visent l'établissement de partenariats stratégiques, la détermination des secteurs et des défis prioritaires et l'élaboration de projets de normalisation.

Vu le succès commercial que procurent les normes, des possibilités de favoriser l'innovation et la croissance économique par la normalisation ont déjà été cernées dès le début de la collaboration avec les supergrappes. Lorsque celles-ci lanceront des projets, le CCN les conseillera sur les façons d'utiliser la normalisation pour les mener à bien. Des stratégies sont aussi à l'étude pour assurer l'adéquation avec les accords de contribution, et des travaux sont en cours pour officialiser les partenariats entre le CCN et les supergrappes. Le CCN demeure résolu à élaborer et à appliquer des stratégies de normalisation pour faire du Canada un chef de file en normalisation et à fournir les outils nécessaires pour asseoir la prospérité du pays à long terme.



Les supergrappes visent à soutenir les innovations les plus porteuses menées par les entreprises dans les secteurs clés.

Les supergrappes du Canada



**Supergrappe
des technologies
numériques**



**Supergrappe des
industries
des protéines**



**Supergrappe de
la fabrication
de pointe**



**Supergrappe
SCALE.AI**



**Supergrappe
de l'économie
océanique**

◆ Leadership canadien

Mettre la normalisation au service de la croissance des échanges commerciaux au Canada

Si la plupart des Canadiens peuvent circuler librement d'une province ou d'un territoire à l'autre, il n'en va pas de même pour de nombreux travailleurs ni même pour certains biens.

Les différentes exigences en matière de certification et d'essais au Canada empêchent des produits de circuler librement et des gens de métier et des professionnels de travailler là où leurs compétences ne sont pas reconnues au pays. Parfois, ces différences se justifient, mais elles peuvent créer des obstacles techniques au commerce et engendrer des formalités administratives inutiles pour les entreprises.

Les obstacles au commerce intérieur nuisent à l'économie canadienne et désavantagent les entreprises du pays. Pour les consommateurs, ces obstacles se traduisent souvent par des coûts plus élevés et un choix restreint. Pour les fabricants, ils entraînent des exigences redondantes ou contradictoires, ce qui augmente encore les coûts. On estime que ces obstacles coûtent jusqu'à 130 milliards de dollars par année à l'économie canadienne.

L'Accord de libre-échange canadien (ALEC) fournit un moyen d'éliminer ces obstacles au commerce intérieur, une priorité du gouvernement du Canada. Le CCN soutient la mise en œuvre de l'accord en travaillant étroitement avec les provinces et les territoires à l'harmonisation des normes et des codes dans les règlements. Ce travail s'inscrit dans le cadre de la Table de

conciliation et de coopération en matière de réglementation (TCCR) établie par l'ALEC.

Dans le cadre de la TCCR, le Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT), comité permanent du CCN réunissant de hauts représentants de chaque province et territoire du Canada, met actuellement en œuvre l'entente de conciliation réglementaire qu'il a élaborée concernant le numéro d'enregistrement canadien (NEC) des équipements sous pression. Le chauffe-eau est un exemple type d'équipement sous pression.

Pratiquement tous les bâtiments ont besoin d'au moins un chauffe-eau, qu'il soit destiné à un usage domestique ou industriel. Toutefois, les exigences réglementaires relatives aux chauffe-eau diffèrent d'une province et d'un territoire à l'autre, ce qui signifie que les fabricants doivent parfois concevoir plusieurs versions du même produit pour pouvoir le commercialiser dans différentes provinces ou territoires. Ils doivent aussi faire examiner plusieurs fois les épures de leur chauffe-eau par différents organismes de réglementation, ce qui leur prend du temps et leur coûte cher. Pour les consommateurs, cela se traduit par un choix limité, des coûts plus élevés et des retards d'expédition, conséquences qui sont quantifiées

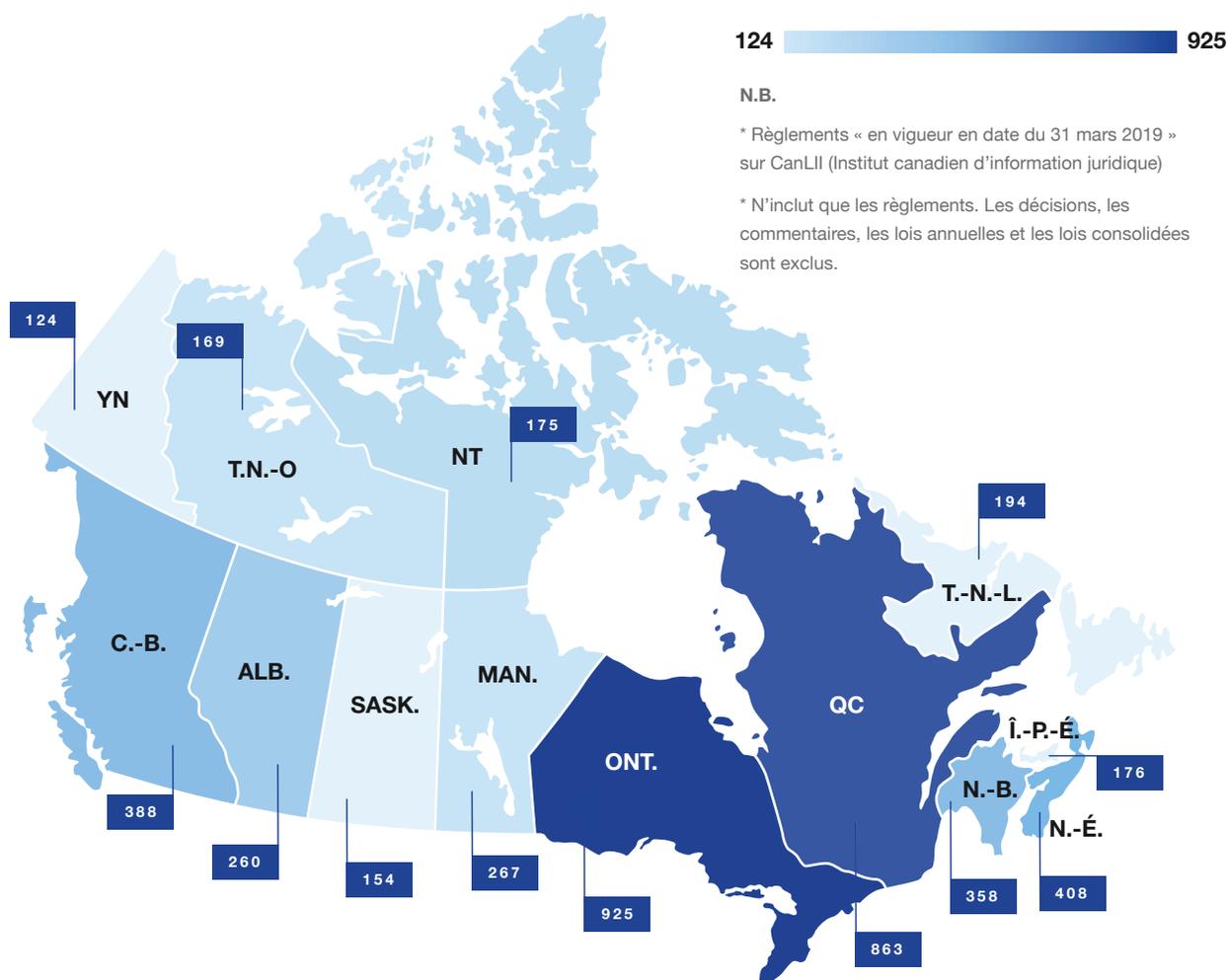
dans le rapport du CCN intitulé « Pourquoi il faut harmoniser les exigences sur les chauffe-eau partout au Canada ». Ce rapport conclut que l'amélioration du processus d'obtention du NEC contribuera à favoriser la compétitivité du marché au profit des entreprises et des consommateurs, tout en continuant de protéger la population canadienne.

Cet exemple illustre l'une des façons dont le Comité contribue à la réduction des obstacles techniques au commerce par l'harmonisation des normes et des règlements dans le cadre de l'ALEC. Le CCPT collabore actuellement avec divers intervenants pour mener à bien la mise en

œuvre de l'entente de conciliation réglementaire pour le NEC.

En s'efforçant d'harmoniser les normes et les exigences réglementaires, le CCN facilite la conciliation réglementaire, soit l'uniformisation de la réglementation à l'échelle nationale. Il aide les entreprises canadiennes à devenir plus concurrentielles, ce qui ouvrira plus de débouchés pour les travailleurs du pays et de meilleurs prix pour les consommateurs canadiens. Ce pas de plus vers la réalisation de cet objectif – une seule norme et un seul essai dans l'ensemble du Canada – favorisera la libéralisation du commerce intérieur. Ainsi, notre

Nombre de renvois aux normes dans la réglementation des provinces et des territoires



pays ressortira gagnant dans les années à venir sur le plan de la prospérité, de la durabilité et de la compétitivité.

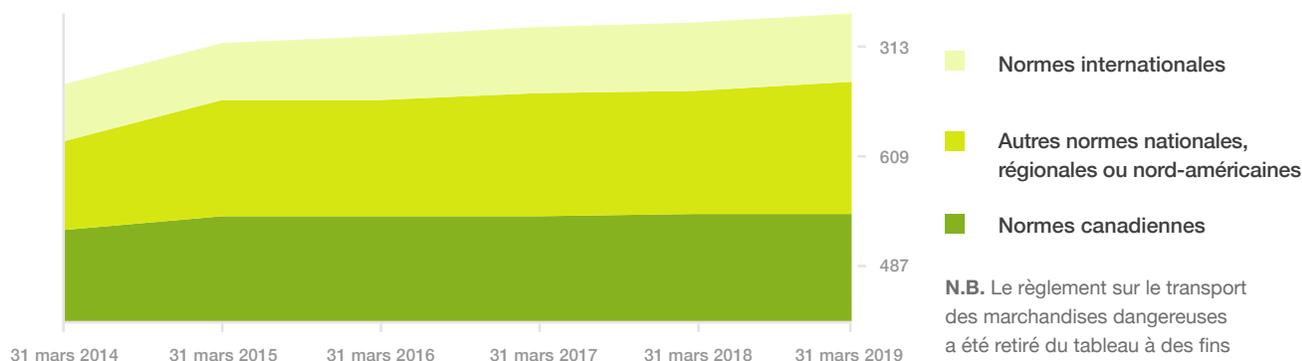
Le CCN est bien placé pour faciliter l'harmonisation des normes et la conciliation réglementaire étant donné les efforts considérables déployés pour répertorier les renvois aux normes dans les règlements. Son programme de Surveillance des normes dans la réglementation fournit aux organismes de réglementation des analyses et des renseignements importants en inventoriant et en surveillant les renvois aux normes dans les règlements afin de s'assurer qu'ils sont efficaces, pertinents et à jour. Appliqué à l'origine à la réglementation fédérale, le programme a été étendu aux provinces et aux territoires, ce qui permet au CCN de soutenir le rapprochement réglementaire dans le cadre de l'ALEC.

L'harmonisation et l'actualisation des renvois aux normes dans l'ensemble du pays contribuera à réduire les obstacles techniques au commerce, à stimuler la prospérité économique et l'innovation, à accroître la confiance des consommateurs, à protéger l'environnement et à assurer la sécurité de la population. Plus qu'un simple inventaire, la Surveillance des normes dans la

réglementation s'avère également utile pour dégager des tendances. Par exemple, elle permet au CCN d'établir les différences sectorielles dans l'utilisation des normes d'une province et d'un territoire à l'autre. Même si fournir un inventaire aux administrations publiques demeure l'un des principaux buts du programme, l'équipe de recherche s'interroge aussi sur de nouvelles possibilités d'exploiter les données recueillies, notamment en les comparant avec les données économiques pour chiffrer l'influence de la normalisation sur le Canada. Cette importante analyse aide les organismes de réglementation à atteindre leurs objectifs de réglementation de façon efficace et efficiente.

Afin de dresser un tableau plus précis des implications des écarts entre les renvois aux normes dans les règlements, le CCN a rédigé un rapport exhaustif sur l'évaluation de la conformité, soit la pratique consistant à déterminer si un produit, un service ou un système répond aux exigences d'une norme donnée. Cette évaluation peut s'avérer essentielle pour s'assurer du respect des exigences réglementaires et constitue un rouage important de la protection des consommateurs et du contrôle de la qualité, de la compatibilité, de l'efficience et de l'efficacité

Nombre de renvois aux normes dans la réglementation fédérale canadienne



des produits et services. Le rapport met en lumière les efforts déployés par de nombreux intervenants, dont le CCN, pour réduire les obstacles inutiles au commerce et rend compte des retombées économiques de l'évaluation de la conformité sur le PIB et les emplois au Canada.

Par l'intermédiaire du CCPT et en collaboration avec les ministères et organismes gouvernementaux, le CCN travaille avec des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour proposer

des stratégies de normalisation destinées à promouvoir l'utilisation de normes harmonisées et actualisées dans les règlements. L'application uniforme des normes et des processus d'évaluation de la conformité partout au Canada est sans aucun doute l'une des contributions les plus importantes que le CCN puisse apporter aux entreprises canadiennes pour que celles-ci réussissent véritablement et voient leur prospérité croître.



L'application uniforme des normes et des processus d'évaluation de la conformité partout au Canada est sans aucun doute l'une des contributions les plus importantes que le CCN puisse apporter aux entreprises canadiennes pour que celles-ci réussissent véritablement.



**Le CCN continue d'innover
et d'améliorer ses processus
pour offrir une valeur ajoutée
au pays.**



Améliorer les relations avec les conseils consultatifs d'organismes de réglementation

Chef de file du réseau de normalisation canadien, le CCN continue d'innover et d'améliorer ses processus pour offrir une valeur ajoutée au pays.

Le CCN resserre ainsi ses liens avec les conseils consultatifs d'organismes de réglementation pour faire en sorte que les normes, les procédures d'évaluation de la conformité et les autres outils réglementaires soient à jour et harmonisés partout au pays. Ces conseils sont en fait des comités consultatifs techniques composés de responsables de la réglementation de divers organismes gouvernementaux provinciaux et territoriaux. Ils s'emploient à assurer une cohérence nationale des règlements, des normes, des Autres documents reconnus (ADR) et des procédures d'évaluation de la conformité concernant la vente, l'achat, la sécurité, la performance, l'utilisation et l'application des biens de consommation ou industriels.

Chaque conseil consultatif des organismes de réglementation se spécialise dans un secteur particulier. En date de 2019, des protocoles d'entente avaient été établis entre le CCN et quatre de ces organismes, à savoir le Conseil consultatif canadien de sécurité-électricité, le Conseil canadien de réglementation de la plomberie, le Conseil consultatif interprovincial du gaz et le Conseil canadien des directeurs provinciaux et des commissaires des incendies, et le CCN collabore étroitement avec eux.

Un Autre document reconnu est un document élaboré par un organisme de certification afin d'établir des critères de sécurité et de performance pour un nouveau produit, en l'absence d'une norme canadienne reconnue. Il sert à assurer un niveau de sécurité ou de

performance équivalent à celui procuré par les normes existantes pour des fonctions comparables. Un ADR est une mesure temporaire, élaboré et utilisé dans des circonstances particulières. De telles solutions permettent à nos intervenants de s'assouplir et de mieux s'adapter à l'évolution des secteurs réglementés, tout en préservant la sécurité et l'encadrement assurés par le réseau de normalisation canadien.

Le CCN a actualisé ses exigences relatives aux ADR à la suite d'un examen qui a révélé des possibilités d'amélioration, dont le renforcement de la cohérence et la responsabilisation accrue des intervenants, et l'évaluation des anciens ADR. Pour donner suite à ces recommandations, il a facilité au cours de l'année écoulée la mise à jour des anciens ADR, dont ceux du Conseil consultatif canadien de sécurité-électricité, du Conseil canadien de réglementation de la plomberie et du Conseil consultatif interprovincial du gaz.

L'an dernier, le CCN a également amorcé un nouveau processus destiné à promouvoir des approches communes pour l'adoption de normes dans de nouveaux domaines et secteurs. De concert avec le Conseil canadien de réglementation de la plomberie et le Conseil consultatif interprovincial du gaz, il a entrepris d'examiner et de déterminer les priorités communes relativement à l'adoption en temps opportun des codes nationaux du bâtiment. Est aussi en cours la mise en œuvre de plans d'approches communes pour l'adoption de

normes dans de nouveaux secteurs avec les principaux conseils consultatifs des organismes de réglementation. Citons parmi ceux-ci trois groupes de travail du Conseil consultatif canadien de sécurité-électricité, qui se penchent sur les dates d'entrée en vigueur et l'utilisation des normes applicables, les systèmes de stockage

de l'énergie et la vente en ligne de produits électriques. Il s'agit d'un important jalon dans la modernisation de la gouvernance des normes au Canada et dans les efforts déployés pour assurer l'efficacité du réseau de normalisation canadien.

S'assouplir et mieux s'adapter à l'évolution des secteurs réglementés

Dans le réseau de normalisation canadien, une Norme nationale du Canada est une norme consensuelle volontaire publiée par un organisme d'élaboration de normes titulaire de l'accréditation du CCN et approuvée par ce dernier.

Toutes les Normes nationales du Canada (NNC) donnent l'assurance aux utilisateurs du réseau qu'elles ont été élaborées conformément au processus prescrit par le CCN, qui garantit qu'elles sont le fruit d'un consensus confié à un comité équilibré d'intervenants, qu'elles respectent les pratiques exemplaires internationales, qu'elles appuient l'harmonisation internationale et qu'elles répondent aux besoins du Canada. En 2018-2019, le CCN a accrédité l'International Association of Plumbing and Mechanical Officials et le CIO Strategy Council, portant à 11 le nombre d'OEN habilités à élaborer, à publier et à maintenir des NNC. Grâce à cette augmentation, nous sommes mieux à même d'offrir un plus grand nombre de solutions de normalisation pour contribuer à accroître les échanges commerciaux, à réduire les obstacles pour les entreprises et à soutenir la croissance économique.

En outre, trois OEN ont obtenu au cours de l'année dernière le statut d'organisme apte à l'autodéclaration de conformité : le Groupe CSA, Normes ULC et Underwriters' Laboratories Inc. L'autodéclaration est un processus efficace qui a été introduit pour permettre aux OEN

accrédités par le CCN de déclarer leur conformité aux Exigences et lignes directrices du CCN.

Les OEN titulaires de l'accréditation du CCN peuvent déclarer leur conformité dans le cadre de ce nouveau processus, où les dispositifs de contrôle existants sont utilisés et la vérification de la conformité est effectuée par échantillonnage plutôt qu'en examinant l'ensemble des projets. Le cadre d'autodéclaration est désormais plus simple et plus efficace, et il réduit les formalités administratives, tout en préservant la qualité, la grande fiabilité et l'intégrité des NNC.

Par ailleurs, le CCN soutient le programme de modernisation continue de la réglementation du gouvernement du Canada, annoncé dans le budget de 2018 et dirigé par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, notamment en offrant des conseils sur les éléments liés à la normalisation dans le cadre des examens réglementaires ciblés. De plus, il collabore avec les ministères fédéraux pour déterminer comment les organismes de réglementation pourraient mieux tirer parti des stratégies de normalisation et d'évaluation de la conformité pour réaliser leurs objectifs de réglementation.

Organismes d'élaboration de normes accrédités

- Air-Conditioning, Heating & Refrigeration Institute
- Association canadienne de normalisation (Groupe CSA)
- ASTM International
- Bureau de normalisation du Québec
- CIO Strategy Council
- International Association of Plumbing and Mechanical Officials
- Normes ULC
- NSF International
- Office des normes générales du Canada

- Organisation de normes en santé
- Underwriters' Laboratories Inc.

3 143 **NORMES CANADIENNES EN VIGUEUR** ✓✓✓✓

Publiées par des OEN accrédités par le CCN au 31 mars 2019.

Normes canadiennes en vigueur sous le régime d'accréditation du CCN



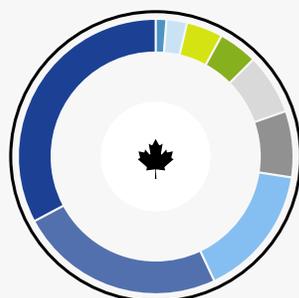
Note :

Nombre de normes au 31 mars chaque année.

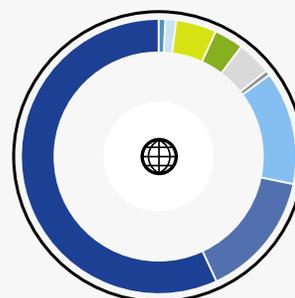
On entend par « norme en vigueur » sa version la plus récente.

Répartition par secteur des normes en vigueur publiées sous le régime d'accréditation du CCN

Graphique 1 : Normes en vigueur publiées sous le couvert de l'accréditation du CCN, au 31 mars 2019



Graphique 2 : Normes internationales en vigueur adoptées sous le couvert de l'accréditation du CCN, au 31 mars 2019



- Agriculture et technologie alimentaire
Graphique 1 : 1,2 % | Graphique 2 : 0,8 %
- Généralités, infrastructures, sciences et services
Graphique 1 : 4,3 % | Graphique 2 : 4,8 %
- Technologies des matériaux
Graphique 1 : 7,1 % | Graphique 2 : 4,0 %

- Santé, sécurité et environnement
Graphique 1 : 15,6 % | Graphique 2 : 13,3 %
- Électronique, technologies de l'information et télécommunications
Graphique 1 : 32,8 % | Graphique 2 : 56,9 %
- Transport et distribution des marchandises
Graphique 1 : 2,4 % | Graphique 2 : 1,3 %

- Technologies spéciales
Graphique 1 : 4,6 % | Graphique 2 : 3,4 %
- Construction
Graphique 1 : 7,8 % | Graphique 2 : 0,6 %
- Techniques de l'ingénieur
Graphique 1 : 24,2 % | Graphique 2 : 14,9 %

Programmes d'accréditation nouveaux et bonifiés

Le CCN est l'organisme d'accréditation national du Canada : il accrédite les laboratoires d'essais, les organismes de certification de produits et les autres organismes d'évaluation de la conformité selon des normes reconnues à l'échelle internationale afin d'améliorer la sécurité, la fiabilité et la qualité des produits et services offerts au pays.

Durant l'exercice 2018-2019, le CCN a offert et enrichi des programmes d'accréditation concernant les systèmes de management de l'énergie (ISO 50001), les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail (ISO 45001) et les essais analytiques sur le cannabis dans les laboratoires d'essais et d'étalonnage (ISO/IEC 17025).

L'accréditation qu'offre le CCN démontre la compétence d'un organisme à gérer et à mener les activités d'évaluation de la conformité décrites dans sa portée d'accréditation. Cette accréditation permet à des organismes tels que les laboratoires d'essais, les organismes de certification, les organismes de validation et les organismes d'inspection d'obtenir pour eux et pour leurs clients une validation indépendante délivrée par un tiers. Elle les aide à fournir des services avec confiance et à attirer de nouveaux clients. Le programme d'accréditation du CCN est reconnu à l'international, car l'organisme a signé plusieurs accords internationaux de reconnaissance mutuelle et multilatérale.

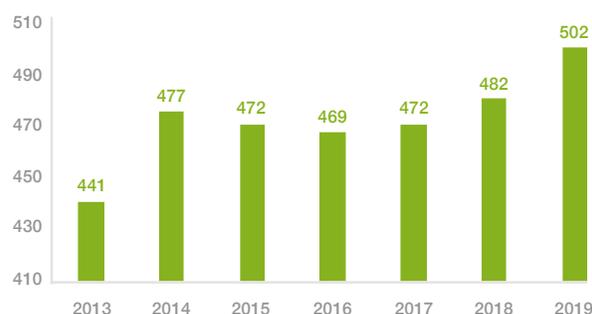
Durant l'exercice 2018-2019, le CCN a accrédité le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) dans le cadre de son programme des systèmes de management de l'énergie. Premier client à obtenir cette accréditation, le BNQ est désormais apte à certifier des organisations selon la Norme internationale ISO 50001, laquelle les aide à réduire leurs coûts, à conserver les ressources et à lutter contre les changements climatiques. Les améliorations découlant de la conformité à cette norme sont susceptibles d'entraîner une réduction importante des dépenses en énergie, ainsi qu'une diminution des émissions de gaz à effet de serre, qui causent le réchauffement planétaire – facteur important si l'on considère que la consommation d'énergie contribue directement à 60 % des émissions dans le monde. ISO 50001 a récemment été modifiée pour mieux relever les défis énergétiques mondiaux; elle peut désormais être intégrée plus facilement aux systèmes de management.



Au cours du dernier exercice, le CCN a aussi commencé à offrir une accréditation aux organismes certifiant les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail selon ISO 45001, première norme internationale dans ce domaine. Chaque jour, dans le monde, plus de 7 600 personnes meurent des suites d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, soit plus de 2,78 millions de décès par an. Les accidents du travail représentent un fardeau important tant pour les employeurs que pour l'économie au sens large. Les pertes qui en découlent entraînent des dépenses, dont les retraites anticipées, les périodes d'invalidité prolongées et la hausse des primes d'assurance. ISO 45001 établit un cadre de référence pour accroître la sécurité, réduire les risques et améliorer la santé et le bien-être au travail. En offrant

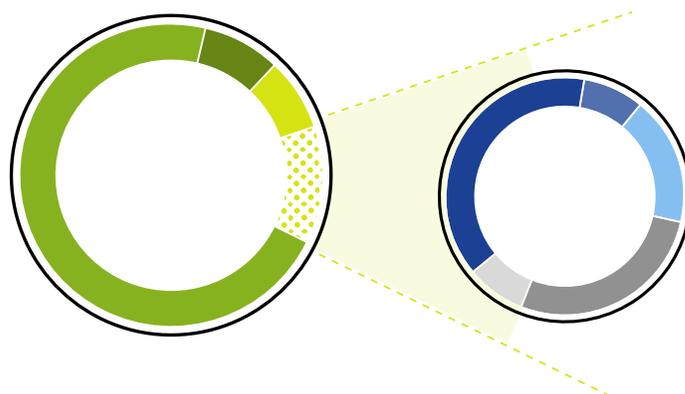
l'accréditation ISO 45001, le CCN met des solutions de certification à la portée des organismes qui souhaitent améliorer la santé et la sécurité tout en atténuant les risques dans leur milieu de travail.

Nombre de clients accrédités par le CCN



N.B. Nombre de clients au 31 mars chaque année.

Répartition de la clientèle titulaire de l'accréditation du CCN par secteur



- Laboratoires (essais, étalonnage, essais d'aptitude, médicaux) 71,5 %
- Installations conformes aux BPL 8,4 %
- Organismes de certification de produits, de procédés et de services 7,8 %
- Organismes de certification des systèmes de management 3,4 %
- Organismes de certification de personnes 1 %
- Organismes d'inspection 4,8 %
- Organismes de validation et de vérification des déclarations relatives aux gaz à effet de serre 1 %
- Organismes d'élaboration de normes 1 %



À la rencontre de nos évaluateurs



ÉVALUATRICE

Bei Wang

Évaluatrice principale des programmes d'accréditation concernant la certification, l'inspection et les gaz à effet de serre

Bei Wang est spécialiste en chef, Services techniques, au CCN, où elle utilise ses connaissances et ses compétences d'auditrice interne d'une manière enrichissante.

Elle a acquis son expertise au cours de ses 10 années d'expérience en assurance de la qualité dans les secteurs de la biotechnologie, des laboratoires d'analyse et des matériels médicaux au Canada.

M^{me} Wang estime que l'un des aspects les plus agréables de son travail est de nouer des relations avec les clients. En tant qu'évaluatrice, elle doit être extrêmement organisée, motivée et flexible, et posséder d'excellentes compétences en gestion du temps. En qualité d'évaluatrice principale, elle s'assure que le client comprend que le processus d'évaluation n'est pas un exercice de contrôle accablant.

M^{me} Wang est auditrice en chef certifiée ISO 50001 – Systèmes de management de l'énergie. Depuis 2014, elle participe activement

à l'élaboration du système Global Superior Energy Performance visant à établir des programmes de certification des auditeurs en chef selon ISO 50001.

En mai 2018, M^{me} Wang a eu l'occasion exceptionnelle de mener une évaluation de réaccréditation d'un organisme de certification conjointement avec un évaluateur de l'American National Standards Institute. Cette évaluation a nécessité une coordination étroite entre l'organisme de certification, le chargé de compte du CCN et l'évaluateur assigné par l'autre organisme d'accréditation. En fin de compte, ce type d'évaluation conjointe permet aux organismes de certification de réaliser d'importantes économies et constitue une excellente occasion d'apprentissage pour les gens du métier comme M^{me} Wang.



M^{me} Wang estime que l'un des aspects les plus agréables de son travail est de nouer des relations avec les clients.



ÉVALUATEUR

Robert Volkman

Évaluateur des programmes d'accréditation concernant les systèmes de management et les gaz à effet de serre

Robert Volkman travaillait dans le domaine de la conformité aux règlements en matière de santé et de sécurité lorsqu'il a participé à des audits en présence d'un évaluateur du CCN. Cette expérience l'a amené à poursuivre son parcours dans le domaine de l'audit et à se tourner vers le CCN, où il est aujourd'hui évaluateur principal.

M. Volkman est évaluateur dans le cadre des programmes d'accréditation concernant les systèmes de management et les gaz à effet de serre. Il compte plus de 35 ans d'expérience dans les domaines du pétrole et du gaz, de la foresterie et du transport hydroélectrique, de même qu'avec les administrations publiques. Il se consacre à l'élaboration et au déploiement de systèmes de gestion des opérations, à l'élaboration de processus opérationnels et à la reconfiguration des processus en vigueur, ainsi qu'aux services de rédaction technique. Il se plaît à mener des audits en présence de témoins auprès des clients des organismes de certification, durant lesquels il relève le défi d'éviter d'influencer le processus par son langage corporel ou ses manières.

La vaste répartition géographique des clients des organismes de certification lui permet également de visiter plusieurs pays, dont la Chine, où il a vécu récemment une expérience enrichissante, ayant été témoin de la volonté du pays de s'améliorer grâce à l'adoption et à la mise en œuvre de normes. Dernièrement, il a aussi observé la conception de l'aménagement intérieur de voitures autonomes. À son dire, il est essentiel de faire preuve d'une ouverture d'esprit et de profiter de l'expérience des évaluateurs aguerris.



M. Volkman se plaît à mener des audits en présence de témoins auprès des clients des organismes de certification.



Des infrastructures résilientes à l'ère des changements climatiques

Sécheresses, feux incontrôlés, inondations, vents violents... Les phénomènes météorologiques extrêmes, conséquences des changements climatiques, sont de plus en plus fréquents au Canada et éprouvent de plus en plus nos localités.

Chaque année, les inondations causent à elles seules des dommages matériels de plusieurs millions de dollars. Et comme le climat continuera de changer, les risques et les coûts ne feront qu'augmenter.

Il est donc primordial de trouver des mesures d'adaptation novatrices, surtout si l'on veut réduire les effets des changements climatiques sur les infrastructures vieillissantes. Le CCN demeure résolu à collaborer avec des spécialistes de divers secteurs pour intégrer cette adaptation au système de normalisation du Canada. Figurent parmi ces spécialistes des dirigeants fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux, des propriétaires et exploitants d'infrastructures, des climatologues et

météorologues, des architectes-conseils et ingénieurs-conseils, des représentants du secteur des assurances, des offices de protection de la nature et des promoteurs. Ensemble, nous jouons un rôle moteur dans la mise à jour des normes existantes et l'élaboration de nouvelles normes prévues dans les règlements de construction et les codes du bâtiment pour garantir la résilience et la sécurité des infrastructures du pays.

En 2018-2019, nous avons continué de piloter des projets de résilience climatique par l'entremise de notre Programme de normes favorisant la résilience des infrastructures, qui s'inscrit dans l'initiative d'adaptation aux changements climatiques du Canada. Dans



Chantal Guay

Directrice générale du Conseil canadien des normes



« En s'associant à ses organismes d'élaboration de normes accrédités et au Centre Intact, le Conseil canadien des normes jette les bases d'une nouvelle norme nationale qui rendra les collectivités canadiennes résilientes face aux inondations. Cette collaboration montre une fois de plus que les stratégies de normalisation peuvent améliorer la résistance des infrastructures du pays aux changements climatiques et protéger les collectivités vulnérables. »

le cadre de ce projet, le CCN pose ainsi des bases solides par la création de stratégies de normalisation qui assurent la mise à jour des codes, des lignes directrices et des normes du bâtiment, et donc la protection des infrastructures. Ce faisant, nous contribuons à protéger les Canadiens et les rassurons sur la sécurité et la résilience de leurs domiciles et localités pour les années à venir. Le programme soutient aussi le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques du gouvernement fédéral, qui prévoit des mesures d'adaptation et d'amélioration de la résilience partout au pays.

L'année dernière, le CCN a notamment copublié plusieurs documents de base faisant état des pratiques exemplaires pour la résilience face aux inondations dans les zones résidentielles. Mentionnons les documents *Élaboration d'une norme de gestion de la qualité des eaux de ruissellement dans le contexte des changements climatiques*, préparé en collaboration avec Ingénieurs Canada, Credit Valley Conservation et Mantle314, et *Surmonter la tempête* :



Pages couvertures : *Surmonter la tempête* et *Élaboration d'une norme de gestion de la qualité des eaux de ruissellement*

élaborer une norme canadienne pour rendre les zones résidentielles existantes résilientes face aux inondations, préparé en collaboration avec le Centre Intact d'adaptation au climat de l'Université de Waterloo et le Conseil national de recherches Canada. Ces travaux profitent aux municipalités, aux propriétaires et aux promoteurs qui cherchent à réduire le risque de dommages matériels et le stress causés par les inondations en leur offrant des solutions d'atténuation du risque économiques. Par ailleurs, ces documents – fondés sur des données probantes – visent aussi à orienter l'élaboration de futures Normes nationales du Canada. Les normes contribuent à réduire les risques de défaillance des infrastructures et à limiter la responsabilité en cas de non-conformité à la réglementation, le tout dans une optique d'amélioration continue.

De même, en collaboration avec les propriétaires, les exploitants et les utilisateurs des stations météorologiques du Canada, nous définissons de nouvelles normes qui faciliteront l'accès aux données météorologiques. Il faut urgemment établir des directives sur les données météorologiques, l'information sur le climat et les prévisions relatives aux changements climatiques pour bien outiller les planificateurs de la résilience climatique. À cette fin, nous soutenons les efforts déployés par le Groupe CSA pour élaborer les normes suivantes : Stations météorologiques, partie 1 : Autodéclaration des métadonnées des stations météorologiques canadiennes qui collectent des données météorologiques atmosphériques; Stations météorologiques, partie 2 : a) Système d'évaluation de la qualité des données et b) Guide d'utilisation – Application du système d'évaluation de la qualité des données; Stations météorologiques, partie 3 : Protocoles d'échange de données météorologiques

atmosphériques; Stations météorologiques, partie 4 : Choix d'emplacement, conception, exploitation et maintenance de stations météorologiques canadiennes.

Les localités du Nord – où les changements climatiques se font sentir davantage qu'ailleurs dans le monde puisque le climat s'y réchauffe plus rapidement – doivent surmonter de grandes difficultés dans la construction et l'entretien de leurs infrastructures. Le CCN continue donc de soutenir la création d'un ensemble de stratégies de normalisation en matière de résilience des infrastructures d'après les circonstances climatiques, géographiques, socioéconomiques et culturelles propres à la région. Les Normes nationales du Canada actuellement en chantier renforceront la résilience des infrastructures de manière à protéger les populations du Nord. Notons particulièrement la création et la mise à jour par le Groupe CSA et le Bureau de normalisation du Québec de normes et de directives sur la résilience des bâtiments face aux incendies, la gestion des charges neigeuses, l'utilisation de systèmes de drainage communautaires, la protection contre l'érosion, une approche axée sur les risques relativement à l'urbanisme et les fondations construites dans les zones de pergélisol, qui réduisent le risque de déstabilisation, de dommages et de réparations coûteuses. Des normes

d'infrastructures nordiques concernant les vents violents, l'urbanisme et la gestion des déchets solides sont également en cours d'élaboration. Ces avancées sont en grande partie le fruit de la collaboration des localités du Nord et des acteurs du réseau de normalisation qui ont travaillé à l'adaptation de normes et de codes pour assurer la résilience climatique de ces régions. À la fin de 2018-2019, le CCN a réuni le Comité consultatif du Nord pour faire avancer ces activités en trouvant des occasions d'informer les parties concernées et d'accroître l'application des stratégies de normalisation en place, et pour établir l'ordre de priorité des travaux à venir.

Grâce aux efforts menés par le CCN pour renforcer la résilience des infrastructures, les Canadiens d'un océan à l'autre pourront bientôt profiter de paramètres de conception favorisant la résilience face aux inondations; de nouvelles normes de protection contre les vents violents, l'érosion et les incendies dans le Nord; et de directives actualisées concernant la production, l'interprétation et l'utilisation des données sur l'intensité, la durée et la fréquence des chutes de pluie. Les changements climatiques devraient aller en s'intensifiant; aussi est-il crucial que nous poursuivions cet important travail pour assurer la santé, la sécurité et le bien-être de la population canadienne aujourd'hui et dans les années à venir.

Mobiliser et soutenir les membres

Le maintien et le renforcement d'un réseau de normalisation dynamique reposent en grande partie sur le fait d'attirer et de soutenir les experts les plus éminents et les plus brillants pour participer à l'élaboration des normes.

Mobiliser de nouveaux membres et les membres de longue date, et leur donner les moyens d'agir, est demeuré une grande priorité du CCN en 2018-2019. À ce titre, l'organisme a investi dans des ressources, des programmes et des initiatives pour recruter de nouveaux membres et bien encadrer les participants aux activités d'élaboration de normes pour favoriser leur participation pleine et entière, et maximiser la valeur procurée au Canada.

Cette année, un nouvel élément est venu bonifier la trousse d'outils des membres et le processus d'intégration des nouveaux membres : une série de modules d'initiation conviviaux consultables en ligne. Accessibles depuis un emplacement centralisé, ils améliorent la formation et l'orientation des membres. Après avoir parcouru chaque module, les membres sont en mesure de vérifier leurs connaissances en répondant à un questionnaire. En traitant d'un large éventail de sujets tels que l'importance des normes, la

Avis public de projets

Un nouvel élément est venu bonifier la trousse d'outils des membres et le processus d'intégration des nouveaux membres : une série de modules d'initiation conviviaux consultables en ligne.



participation du Canada à l'élaboration des normes internationales et l'élaboration des normes canadiennes, les modules fournissent des renseignements détaillés pour que les membres disposent des connaissances et des compétences nécessaires. Accessibles à tous, les modules servent aussi à sensibiliser le public à des fins de recrutement.

Pour assurer la pérennité du réseau de normalisation canadien, il faut aussi mobiliser et retenir la prochaine génération de membres. Afin de planifier la relève en matière de normalisation, le CCN a élaboré un cadre et un plan de mise en œuvre pour un programme national visant à accroître la participation des jeunes professionnels à la normalisation.

Un accompagnement approprié est nécessaire pour asseoir la participation des jeunes professionnels et, à ce titre, ceux-ci tireront également parti de la nouvelle trousse d'outils bonifiée. Au-delà de la formation, le cadre du programme national prévoit également un programme de mentorat pour s'assurer que les jeunes professionnels sont encouragés et préparés à participer aux activités de normalisation et qu'ils se sentent les bienvenus. Il comprend aussi des stratégies de rayonnement qui maillent les jeunes professionnels et des chefs de file chevronnés

issus des secteurs d'activité, du milieu professionnel et normatif, et qui sont axés sur le repérage des espoirs et leur perfectionnement en tant que figures de proue. Cette année, le Programme de mentorat du CCN a été enrichi d'un logiciel nuagique dans le cadre d'un projet pilote qui facilite le jumelage des nouveaux membres avec des experts qualifiés et compétents. Ce nouveau logiciel fournit également au CCN de précieuses données en temps réel pour évaluer le programme et permet aux participants de faire remonter leurs impressions et leurs suggestions aux fins d'amélioration continue. Grâce à cette mise en commun des connaissances et des conseils, les membres du CCN peuvent, de façon conviviale, simple et efficace, approfondir leur connaissance des politiques, des procédures et des processus nationaux et internationaux, et accroître leurs compétences en tant que membres actifs de comités.

Grâce à de telles initiatives et au soutien indéfectible de son personnel, le CCN continue d'accompagner ses membres en leur assurant un accès aux renseignements pertinents et sur le support approprié pour qu'ils soient mieux à même de mener à bien les travaux de normalisation en temps opportun.



Le CCN continue d'accompagner ses membres en leur assurant un accès aux renseignements pertinents et sur le support approprié pour qu'ils soient mieux à même de mener à bien les travaux de normalisation en temps opportun.

Représenter le Canada à l'Atelier des jeunes professionnels de l'IEC

En mars 2018, le CCN invitait les jeunes professionnels du domaine de l'électrotechnologie à participer à un concours pour pouvoir assister au 9^e Atelier annuel international des jeunes professionnels de la Commission électrotechnique internationale (IEC), qui se déroulerait en octobre 2018, à Busan, en République de Corée.

Ce concours a donné l'occasion au CCN d'établir des liens avec de jeunes professionnels afin d'apporter du sang neuf au réseau de normalisation canadien et d'outiller la prochaine génération d'acteurs de la normalisation.

Le vainqueur du concours, James Lim, ingénieur électricien d'Edmonton, en Alberta, a été choisi par un comité de sélection du CCN après avoir soumis une vidéo dans laquelle il expliquait pourquoi il serait le meilleur candidat et l'influence des normes sur l'innovation au sein de son organisation. James Lim est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en génie électrique de l'Université de l'Alberta et est spécialiste

en approbation réglementaire à nVent Thermal Canada Ltd., une compagnie électrique qui sert des clients commerciaux.

En Corée du Sud, James Lim a eu l'occasion de s'initier au processus de normalisation et aux systèmes d'évaluation de la conformité de l'IEC; de tisser des liens avec des professionnels de l'électrotechnologie des quatre coins du monde; de participer à des réunions techniques pour observer le processus d'élaboration de normes; d'assister à des réunions du comité de direction de l'IEC pour mieux comprendre le processus décisionnel lié aux politiques de la normalisation.

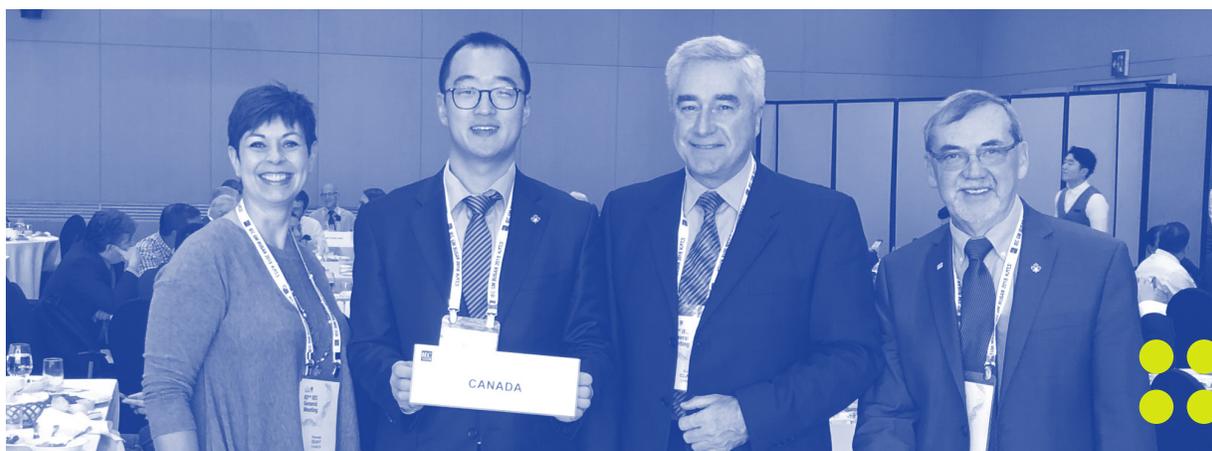


Photo : James Lim (tenant l'écriteau), un ingénieur électricien d'Edmonton, en Alberta, a été choisi pour représenter le Canada à l'Atelier des jeunes professionnels de l'IEC, à Busan, en Corée du Sud.

Journée mondiale de l'accréditation et Journée mondiale de la normalisation

Journée mondiale de la normalisation 2018 – La normalisation au service de l'innovation

Chaque année, le CCN célèbre la Journée mondiale de la normalisation pour rendre hommage aux milliers d'experts dévoués qui mettent bénévolement leurs compétences et leur temps au service de l'élaboration de normes nationales et internationales, et pour souligner l'importance et la valeur de la normalisation.

Des membres du réseau de normalisation canadien, notamment des experts du domaine, des chefs de file des secteurs d'activité, des consommateurs, des universitaires, des employés et des intervenants de divers secteurs se sont réunis pour entendre des dirigeants canadiens expliquer comment la normalisation accompagne l'innovation, surtout pour affronter les répercussions des changements climatiques.

Au cours de l'événement, les participants ont assisté à des allocutions de deux grands chefs d'industrie de l'écosystème canadien de l'innovation et de la normalisation : l'honorable Sergio Marchi, président-directeur général de

l'Association canadienne de l'électricité, et Leah Lawrence, présidente-directrice générale de Technologies du développement durable Canada (TDDC). M. Marchi a souligné la façon dont les normes favorisent la sécurité, la fiabilité, l'adaptabilité et l'innovation dans le secteur de l'électricité. Compte tenu de l'ampleur des effets des changements climatiques, il a également expliqué comment les normes contribuent à faire en sorte que l'apport de modifications essentielles aux infrastructures électriques du Canada tiendra compte de ce facteur. M^{me} Lawrence, dans son discours, s'est penchée sur la façon dont les normes aident les entreprises novatrices, surtout celles



L'honorable Sergio Marchi

Président-directeur général, Association canadienne de l'électricité



« Porte-parole du secteur de l'électricité au Canada, l'Association canadienne de l'électricité sait d'expérience que les normes contribuent de façon positive et importante à cette industrie. Elles en forment la base, de la production d'électricité au service à la clientèle, en passant par la santé et la sécurité. »

Photo : L'honorable Sergio Marchi, président-directeur général de l'Association canadienne de l'électricité, conférencier principal à la Journée mondiale de la normalisation 2018

du secteur des technologies propres, à croître et à prospérer. Reconnaisant l'importance de la normalisation pour les innovateurs en technologies propres, elle a décrit la relation étroite qui lie TDDC au CCN. En effet, TDDC a aiguillé bon nombre de ses entreprises clientes vers le Programme d'innovation du CCN.

L'événement a également été l'occasion d'entendre des témoignages directs des effets possibles de la normalisation sur les entreprises canadiennes s'attaquant aux répercussions des changements climatiques. Lors d'une table ronde, trois innovateurs issus d'entreprises participant au Programme d'innovation ont expliqué comment la normalisation et leur collaboration avec le CCN soutiennent leurs projets, les aident à innover, à croître et, en fin de compte, à réussir sur les marchés mondiaux. La table ronde était animée par un champion de la normalisation, Blair Feltmate du Centre Intact d'adaptation au climat de l'Université de Waterloo, qui a expliqué en quoi le fait de changer nos comportements et de relever les défis liés aux changements climatiques exige non seulement des innovateurs, mais aussi des personnes qui établissent des normes permettant la commercialisation de

leurs produits et services. Andrew Massé, directeur général et concepteur chez WindTrans Systems Ltd, Audrey Mascarenhas, présidente-directrice générale de Questor Technology Inc., et Peter Tsantrizos, président-directeur général de Terragon Environmental Inc. ont tous parlé de leur expérience en tant que chefs d'entreprises de pointe et des obstacles qu'ils ont surmontés en l'absence de normes pour leurs innovations. Leurs témoignages ont mis en évidence non seulement comment les solutions de normalisation aident les entreprises à satisfaire leurs besoins et à surmonter les défis du marché, mais aussi comment les normes peuvent accompagner l'innovation de sorte que les avancées puissent bénéficier à l'économie et à l'environnement. S'adapter à l'évolution du climat n'est plus un choix, c'est une nécessité. La recherche de solutions à ce problème de taille fait essaimer les possibilités pour les entreprises et les marchés novateurs de voir le jour et de prospérer, et le CCN demeure résolu à soutenir leurs efforts.



Leah Lawrence

Présidente-directrice générale, Technologies du développement durable Canada



« Les normes simplifient les formalités administratives et nous font gagner en efficacité. Quand les normes sont bien pensées et appliquées, elles laissent à nos grands esprits plus de leur précieux temps pour imaginer de nouvelles idées, concevoir des produits et des services exceptionnels et pénétrer de nouveaux marchés. »

Photo : Leah Lawrence, présidente-directrice générale de Technologies du développement durable Canada, conférencière principale à la Journée mondiale de la normalisation 2018



A : Les panélistes (de gauche à droite)

Audrey Mascarenhas, présidente-directrice générale, Questor Technology Inc.; Andrew Massé, directeur général et concepteur, WindTrans Systems Ltd.; et Peter Tsantrizos, président-directeur général, Terragon Environmental Technologies Inc., en compagnie de l'animateur Blair Feltmate du Centre Intact d'adaptation au climat de l'Université de Waterloo.

B : La présidente du conseil d'administration du CCN, Kathy Milsom, a participé à la Journée mondiale de la normalisation. Elle a donné un discours sur l'importance de l'action du CCN pour permettre au Canada de saisir toutes les occasions de normalisation.

C : Cette rencontre vise le réseautage et la reconnaissance du travail des milliers d'experts des quatre coins du monde qui élaborent les normes nationales et internationales.



Emprunter le chemin de la certification pour un produit de pointe

WindTrans a créé une pompe polyvalente, écoénergétique et portable, qui peut être actionnée à la main, par énergie cinétique ou par moteur.

Reposant sur une technologie innovante, cette pompe permet de transférer les liquides rapidement et sans effort, avec ou sans l'aide d'un moteur. En effet, des essais manuels à l'aide d'une manivelle ont montré que la pompe peut déplacer 135 gallons d'eau par minute, et même vider un réservoir de 55 gallons en moins de 16 secondes. Il s'agit de la première pompe à haut débit fonctionnant efficacement à basse vitesse de rotation en mode pompe ou turbine. De plus, quand elle est branchée à un générateur, elle peut servir de turbine pour produire de l'électricité.

Pouvant être alimentée de plusieurs façons et produire de l'énergie, cette pompe volumétrique et à basse vitesse est idéale lorsqu'il n'y a pas d'électricité ou d'assistance fournie par le réseau, comme dans les régions éloignées et lors de pannes. Comme on pouvait s'y attendre, les services d'urgence ont manifesté l'intérêt d'utiliser la pompe pour la lutte contre les incendies, la maîtrise des crues, la récupération en cas de déversement et à tout moment où la

connexion au réseau électrique est impossible. La pompe peut aussi aspirer des liquides à haute et basse viscosité, de la boue à l'eau douce.

WindTrans était prête pour la mise en marché de la pompe, mais elle a dû relever des défis pour certifier son produit, car aucune norme ne s'appliquait parfaitement à sa technologie de pointe. La demande de la part des clients et les préoccupations en matière de responsabilité ont motivé ce besoin de certification, d'autant plus que la pompe est destinée à toute une gamme de liquides, y compris les liquides lourds, comme le pétrole. Le CCN a aidé l'entreprise à trouver un moyen d'obtenir la certification en trouvant la norme s'appliquant le mieux et en la conseillant sur la façon de la modifier pour l'adapter à son produit novateur. À présent certifiée en vertu de cette norme modifiée, WindTrans est en mesure de percer sur de nouveaux marchés et de demeurer concurrentielle.



Photo : Les services d'urgence, notamment les services d'incendie, s'intéressent à la pompe à usages multiples de WindTrans. Sur la photo, on voit des pompiers qui transportent aisément la pompe pour obtenir l'eau dont ils ont besoin.

Journée mondiale de l'accréditation 2018 – L'accréditation rend le monde plus sûr

La Journée mondiale de l'accréditation, une initiative mondiale lancée par l'International Accreditation Forum et l'International Laboratory Accreditation Cooperation, est célébrée chaque année pour faire connaître les avantages de l'accréditation.

Il s'agit d'une occasion de mettre en évidence le rôle prépondérant joué par les procédures d'accréditation et de certification, les normes, les règlements et les essais pour assurer la sécurité des produits et des services.

Cette année, les festivités ont réuni des organismes de réglementation, des organismes d'évaluation de la conformité, des fabricants, des représentants du gouvernement, des organismes d'élaboration de normes et des entreprises. Les participants ont eu l'occasion d'entendre une allocution intéressante de Primal Silva, chef des opérations scientifiques et vice-président par intérim, direction générale des Sciences à l'Agence canadienne d'inspection

des aliments (ACIA). Dans son exposé, M. Silva a fait ressortir l'importance de l'accréditation et expliqué qu'en améliorant la sécurité des systèmes et des produits canadiens, elle inspire confiance au public. M. Silva a également souligné que l'accréditation garantit la conformité à des normes reconnues par l'industrie, ce qui engendre des retombées positives pour l'économie et les organisations. Enfin, il a parlé du recoupement entre l'accréditation et la mission de l'ACIA, laquelle est de veiller à la santé et au bien-être des Canadiens, de l'environnement et de l'économie en assurant la salubrité des aliments et la santé des animaux, ainsi que la protection des végétaux.



Primal Silva

Chef des opérations scientifiques et vice-président par intérim, direction générale des Sciences à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)



« Le gouvernement du Canada a récemment établi pour le secteur agroalimentaire du pays l'objectif très ambitieux de faire passer les exportations de 50 milliards de dollars à 75 milliards à l'horizon 2025. C'est ici que l'accréditation entre en jeu : elle nous confère un avantage concurrentiel à l'international, car elle nous permet de garantir que la qualité de nos produits agroalimentaires est conforme aux normes les plus rigoureuses. »

Photo : Primal Silva, chef des opérations scientifiques et vice-président intérimaire, Sciences, Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)

Or, l'accréditation est le mécanisme grâce auquel les organisations garantissent la conformité aux normes nationales et internationales. Elle fournit l'assurance indépendante que les laboratoires responsables des essais dans ces domaines respectent les pratiques exemplaires établies afin de protéger la population. Ces propos ont été largement renchérissés par le vice-président de la Direction des services d'accréditation du CCN, Elias Rafoul, qui a décrit les façons dont les laboratoires peuvent démontrer qu'ils produisent constamment des résultats valables grâce à l'accréditation selon une norme, ce qui contribue à inspirer confiance dans le fait que les résultats de leurs essais sont de la plus haute qualité.



Photo : Elias Rafoul, vice-président des Services d'accréditation du CCN



« La plupart d'entre nous pensent que la qualité de nos aliments va de soi. Chaque fois que nous achetons du thon en conserve, du bœuf haché ou du lait, nous le faisons sans crainte. Cette confiance, nous la devons à l'accréditation. »

Chantal Guay, directrice générale du CCN

Participation canadienne à la normalisation internationale

Le Canada en scène

À l'heure où les gouvernements du monde entier voient dans les normes et l'accréditation un moyen d'accroître leur compétitivité, les activités du CCN sur la scène internationale demeurent d'une importance capitale pour que la normalisation continue de dynamiser l'économie canadienne. En collaborant avec des organismes de normalisation nationaux, régionaux et

internationaux, le CCN contribue à faciliter le commerce des biens et services canadiens dans de nombreux pays.

Chef de file du réseau de normalisation canadien, le CCN renforce la présence du Canada sur la scène internationale en siégeant aux comités internationaux chargés d'établir des normes



et en occupant des places de haut rang dans les organismes de normalisation internationaux. Le Canada a tout intérêt à s'investir dans l'élaboration des normes internationales et à en promouvoir l'adoption par tous les pays. En occupant des postes de direction internationaux et en participant à des comités de normalisation clés, le Canada joue un rôle de premier plan dans l'encadrement de la gouvernance et des politiques à l'échelle internationale. Les participants canadiens peuvent ainsi influencer et façonner les règles du marché, augmentant en même temps la capacité du pays à se tailler une place sur l'échiquier mondial. Le CCN promeut depuis belle lurette la candidature d'experts canadiens aux comités techniques internationaux et aux postes de direction des organismes de normalisation internationaux.

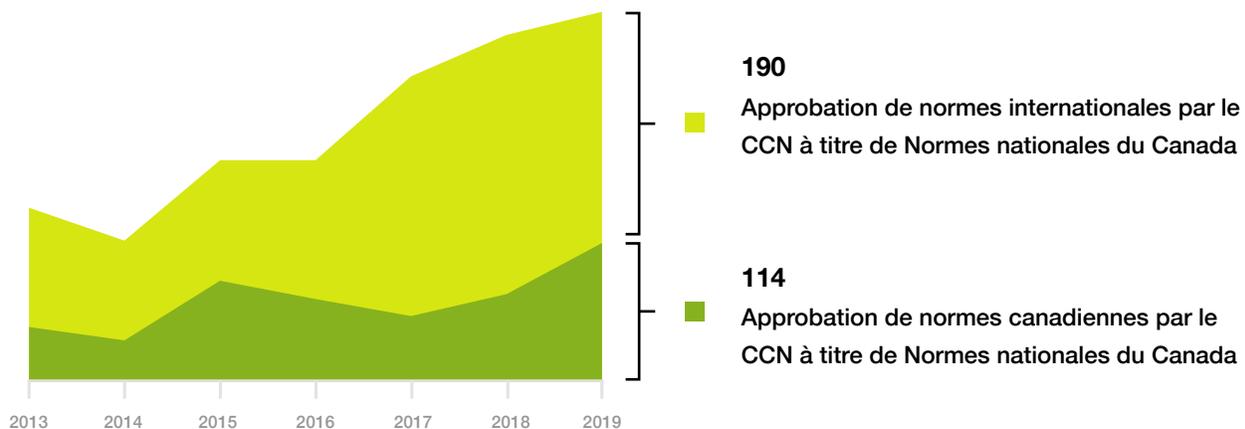
Il collabore aussi avec les organismes de normalisation régionaux qui facilitent le commerce avec nos plus proches voisins. Le Canada doit faire en sorte que les normes

nationales – les siennes ou celles d'autres pays – facilitent le commerce plutôt que de l'entraver. Voilà ce qui motive notre participation active sur les scènes internationale et régionale et les partenariats que nous tissons avec des organismes de normalisation nationaux de partout dans le monde pour trouver des façons de collaborer mutuellement satisfaisantes. Au cours de l'exercice 2018-2019, le CCN a continué de renforcer ses liens avec la Pan American Standards Commission (COPANT) et le Pacific Area Standards Congress (PASC), organisations régionales membres de l'Organisation internationale de normalisation. Ces liens sont très utiles, comme en fait foi une étude récente du CCN qui montre que la participation à la COPANT favorise de façon notable le commerce. En effet, la participation à un organisme de normalisation régional n'est pas étrangère à la promotion du commerce, puisqu'elle aide à lever certains obstacles techniques entre les pays membres. Le CCN

Nombre total de Normes nationales du Canada (NNC) approuvées par le CCN (par année)

Adopter promptement les normes internationales pour maintenir la position concurrentielle du Canada sur la scène mondiale.

N.B. Nombre de normes au 31 mars chaque année



participe non seulement à la COPANT et au PASC, mais aussi à l'Asia-Pacific Cooperation Forum et au forum des comités nationaux de l'IEC dans les Amériques, qui représentent les intérêts régionaux communs des pays membres à la Commission électrotechnique internationale.

Par ailleurs, en tant que membre actif et éminent de l'International Accreditation Forum, de l'Inter-American Accreditation Cooperation et de l'Asia Pacific Laboratory Accreditation Cooperation, le CCN occupe également sur les scènes régionale et internationale une position stratégique pour influencer sur l'accréditation et en renforcer la valeur.

Selon les estimations, les normes influeraient sur 80 % du commerce mondial. Au Canada,

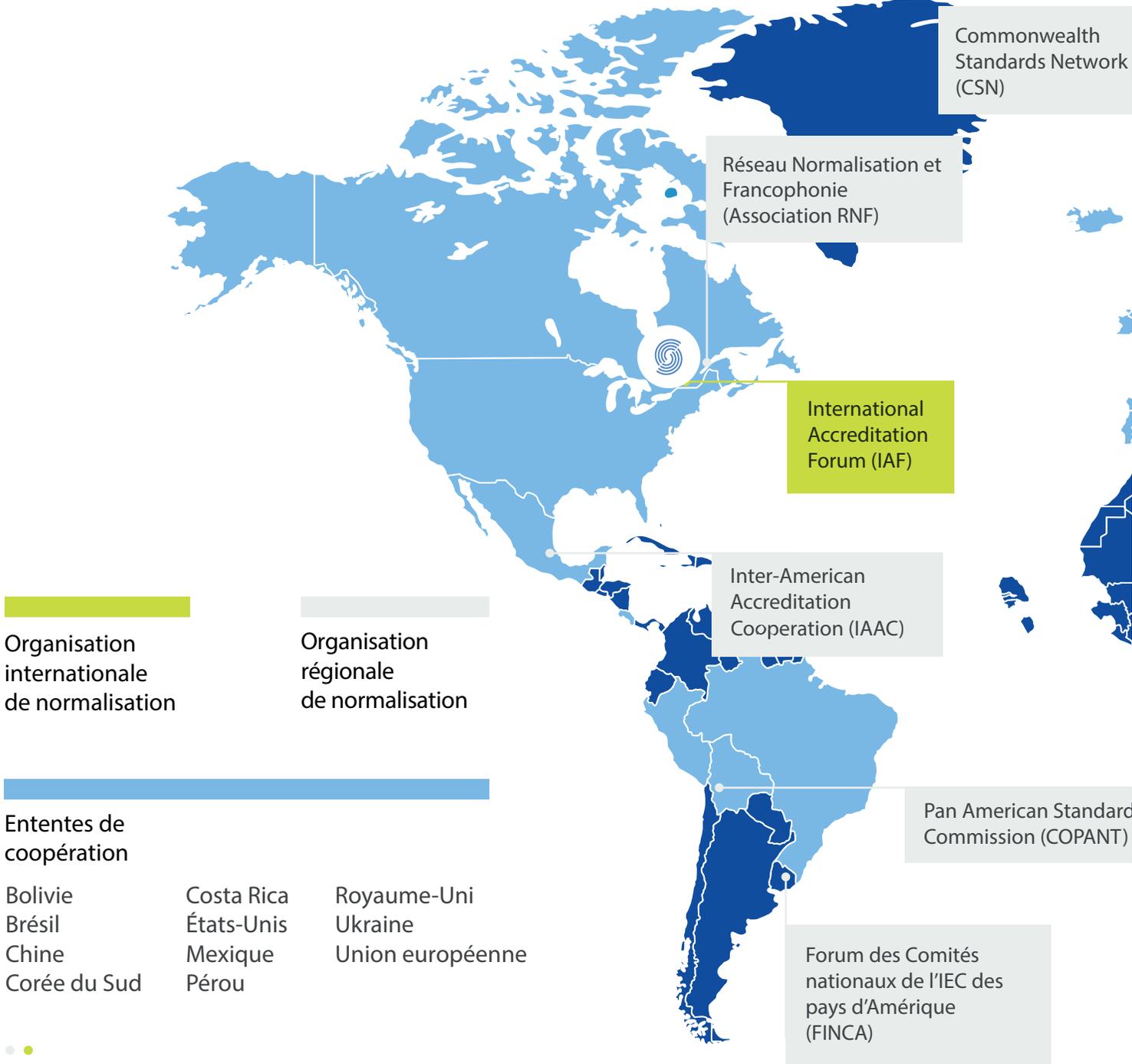
le commerce international contribue pour 65 % au PIB; puisque le Canada est l'un des pays du G7 les plus tributaires du commerce, la normalisation est particulièrement importante pour son économie. C'est l'une des raisons pour lesquelles le CCN est, aux yeux du gouvernement, un conseiller de confiance dans la négociation des ententes commerciales, qu'elles visent l'Amérique du Nord ou l'Union européenne. Nous contribuons à éliminer les obstacles techniques au commerce et à protéger la santé et la sécurité des Canadiens dans plusieurs secteurs, dont les produits de consommation, l'environnement ou encore les soins de santé.



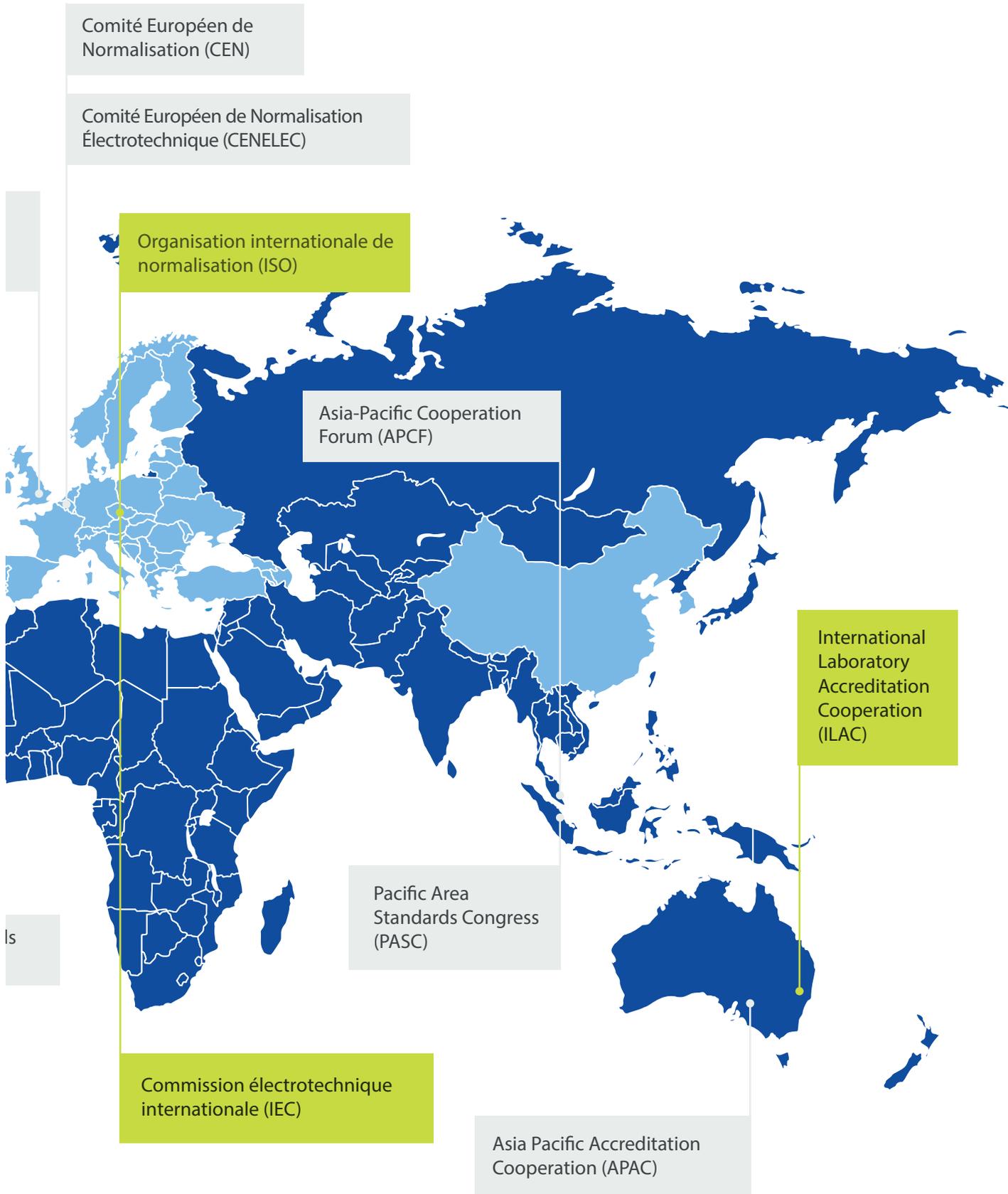
L'accréditation du CCN débouche sur la reconnaissance mondiale et l'accès aux marchés : Le CCN est signataire de trois nouveaux accords avec l'Inter-American Accreditation Cooperation. Les accréditations qu'offre le CCN aux organismes de certification dans les domaines suivants sont désormais reconnues dans le monde entier : Systèmes de management de l'énergie (ISO 50001), Systèmes de management des dispositifs médicaux (ISO 13485) et Systèmes de management de la sécurité des denrées alimentaires (ISO 22000).

Collaborer dans le monde entier

Il est essentiel que le Conseil canadien des normes (CCN) siège à des organismes de normalisation régionaux et internationaux et y tienne un rôle de premier plan. C'est ainsi qu'il atteindra son objectif stratégique : devenir un chef de file mondial de la normalisation. Il a notamment pour mandat d'encourager une normalisation efficiente et efficace afin de faire progresser l'économie nationale, de faciliter le commerce international et de développer la coopération internationale. Pour ce faire, il doit conclure des ententes de coopération avec des organismes étrangers.



N.B. La carte indique le siège, le secrétariat ou le bureau principal des organisations de normalisation.



Représenter le Canada à l'ISO, à l'IEC et au sein des organismes régionaux

Le CCN veille à ce que les intérêts du pays soient représentés dans les normes internationales en faisant valoir le leadership canadien au sein des organismes internationaux de normalisation.

En 2018-2019, le nombre de Canadiens élus ou nommés à des postes de gouvernance et de leadership à l'ISO, à l'IEC et ailleurs a augmenté. Notamment, Colin Clark, membre du Conseil du CCN, a été nommé au Conseil de direction de l'IEC et au Groupe de la stratégie de transformation interne de l'IEC; Mkabi Walcott, vice-présidente du CCN, Normes et relations internationales, a été élue au Bureau de gestion technique de l'ISO, au groupe consultatif stratégique sur les technologies de l'information de l'ISO et au groupe consultatif sur les technologies de l'information de l'IEC.



Photo : Colin Clark et Tony Capel (à gauche) ont été nommés à d'importants postes de direction de l'IEC. M. Clark, chef de la direction d'ingénierie d'Énergie Brookfield et vice-président du Conseil du CCN, a été élu au Conseil de direction de l'IEC. M. Capel, propriétaire et président de Comgate Engineering Limited, a quant à lui été élu au Bureau de gestion de la normalisation de l'IEC.

Le Canada est également un chef de file à l'échelle régionale. La directrice générale du CCN, Chantal Guay, a été désignée pour assumer la présidence du Comité de direction du Pacific Area Standards Congress pour un mandat de trois ans, soit de 2019 à 2022. Dans ses fonctions à titre de présidente, elle sera chargée de veiller à la bonne réalisation des objectifs stratégiques du PASC. Par ailleurs, Elias Rafoul, vice-président des Services d'accréditation du CCN, est désormais le trésorier de l'Inter-American Accreditation Cooperation et membre du Comité de direction de cette même organisation, une association



Photo : Le comité de direction de l'Inter-American Accreditation Cooperation à Rio de Janeiro, au Brésil. Le vice-président des Services d'accréditation du CCN, Elias Rafoul en est membre et a été élu trésorier du comité en 2019.

représentant les organismes d'accréditation des Amériques et d'autres organismes s'intéressant à l'évaluation de la conformité. Enfin, Mkabi Walcott a été élue au conseil d'administration de la Pan American Standards Commission pour un mandat de deux ans.

Travailler à l'échelle régionale et internationale dans les domaines de l'accréditation et de l'élaboration de normes demeure l'une des

grandes priorités du CCN. Voilà pourquoi, en 2018-2019, l'organisme a assisté aux assemblées générales conjointes de l'International Accreditation Forum et de l'International Laboratory Accreditation Cooperation pour collaborer avec d'autres organismes d'accréditation et maintenir l'accord international de reconnaissance multilatérale et l'accord de reconnaissance mutuelle.



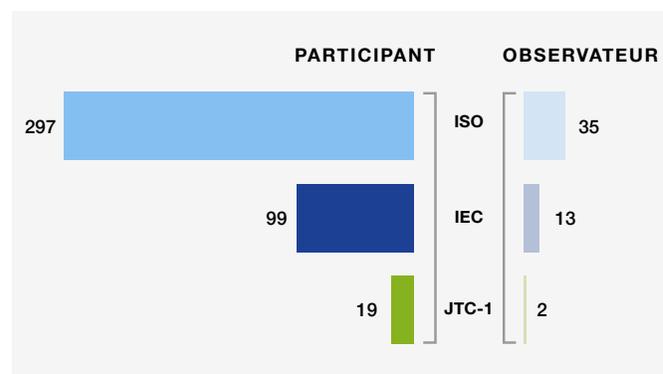
Participer aux comités techniques

L'élaboration des normes repose en grande partie sur le travail soutenu d'experts bénévoles de partout dans le monde, et ceux issus du Canada se font entendre.

Cette année, le Canada a siégé à 415 comités techniques internationaux en tant que membre participant et à 50 autres en tant que membre observateur. Les participants à ces comités sont des chefs de file de la normalisation. À la fin de l'exercice 2018-2019, les Canadiens occupaient 193 postes de direction au sein de comités techniques internationaux, dont 24 postes de président et 152 d'animateurs. Par ailleurs, en 2018-2019, le Canada a assuré le secrétariat de 17 comités techniques internationaux, dont l'ISO/TC 176, responsable des systèmes de management de la qualité et l'ISO/TC 207, responsable des systèmes de management environnemental.

Le leadership international est un objectif stratégique clé du CCN. En effet, la participation au sein d'organismes de normalisation internationaux permet au Canada de se faire entendre. Voilà pourquoi le CCN, en collaboration avec le Groupe CSA et

Nombre de comités et de sous-comités techniques internationaux dont fait partie le Canada



CISCO Systems, a organisé la réunion du Comité consultatif mixte ISO/IEC JTC 1/ SC 27 – Technologies de l’information, qui a regroupé plus de 60 délégués internationaux pour discuter d’importants enjeux, à savoir l’amélioration des liens entre normalisation et réglementation, l’intelligence artificielle et les mégadonnées.

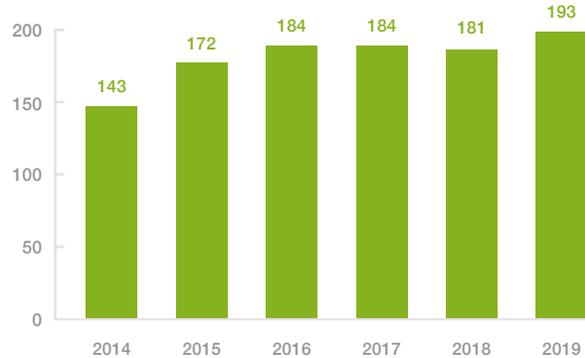
Le CCN a également participé aux réunions du Groupe consultatif du président du Comité pour la politique en matière de consommation de l’ISO, au cours desquelles des positions canadiennes ont été présentées sur plusieurs questions, dont l’utilisation éthique de l’IA et l’économie du partage, la publicité et le marketing ciblant les enfants. Les Canadiens sont bien représentés à ce comité, et leurs travaux contribueront à faire progresser la normalisation dans des domaines d’importance pour les consommateurs du pays.

En outre, le CCN collabore activement avec le Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale pour établir des objectifs stratégiques en tenant compte des grandes tendances mondiales ayant des incidences sur l’industrie électrotechnique, notamment en matière de cybersécurité.



N.B. Sont inclus à la fois les statuts de participant et d’observateur.

Nombre total de Canadiens occupant des postes de direction à l’ISO et à l’IEC



N.B. Nombre de postes au 31 mars chaque année

À la fin de l’exercice 2018-2019, les Canadiens occupaient 193 postes de direction au sein de comités techniques internationaux.

Comités et sous-comités techniques de l’ISO dont fait partie le Canada, par secteur

- Ingénierie mécanique 14,3 %
- Santé, médecine et équipements de laboratoire 12,9 %
- Bâtiments et construction 12,6 %
- Technologies de l’information, graphiques et photographie 9,4 %
- Transport 9,4 %
- Durabilité et environnement 8,6 %
- Énergie 5,4 %
- Technologies spéciales 5,4 %
- Produits alimentaires et agriculture 4,3 %
- Gestion d’entreprise et innovation 4,0 %
- Services 4,0 %
- Sujets horizontaux 3,7 %
- Matériaux non métalliques 2,6 %
- Minéraux et métaux 2,3 %
- Sécurité, sûreté et risques 1,1 %

Renforcer les relations en Amérique du Nord

Cultiver des relations avec nos voisins et partenaires commerciaux en Amérique du Nord demeure une grande priorité pour le CCN.

En 2018-2019, le CCN a conseillé Affaires mondiales Canada concernant les aspects liés à la normalisation du nouvel accord de libre-échange signé en septembre, l'Accord États-Unis–Mexique–Canada.

Cet important travail s'inscrit dans les efforts continus du CCN pour favoriser de bonnes relations en Amérique du Nord. L'organisme fait partie intégrante du Conseil de coopération Canada–États-Unis en matière de réglementation, ce qui lui permet de promouvoir l'utilisation de stratégies de normalisation et d'évaluation de la conformité dans le cadre de la coopération en matière de réglementation à l'échelle régionale et internationale. Lors d'une récente réunion à Washington D.C., le CCN a pris connaissance des progrès réalisés dans la poursuite de cette coopération et a eu l'occasion de formuler des commentaires sur les travaux à venir, qui porteront notamment sur les matériels médicaux, la sécurité des produits de consommation et la sécurité ferroviaire.

Durant le même exercice, le CCN a aussi renouvelé deux importants protocoles d'entente avec l'American National Standards Institute et la Dirección General de Normas du Mexique. Ces protocoles d'entente garantissent que le Canada, les États-Unis et le Mexique continueront de collaborer dans les domaines de la normalisation et de l'évaluation de la conformité, dans l'intérêt mutuel des trois pays composant le bloc commercial nord-américain.

En Amérique du Nord, l'harmonisation des normes est importante pour toutes les parties. Deux normes trinationales, dans les domaines de la plomberie, des composants électriques et des dispositifs de flottaison, sont sur le point d'être publiées. Le CCN facilite également l'accès du Mexique aux normes canadiennes dans les domaines de l'environnement et des infrastructures résilientes face aux changements climatiques, de la construction, de l'exploitation minière et de l'énergie.



Photos : John Walter, directeur général du CCN jusqu'au 16 avril 2018, a signé des protocoles d'entente avec les représentants de l'ANSI (à gauche) et de la DGN (à droite).

Par ailleurs, le CCN s'efforce d'harmoniser les pratiques nord-américaines en matière d'évaluation de la conformité. En août 2018, l'organisme a participé à la conférence annuelle de la Society for Standards Professionals, ainsi qu'à un atelier du National Institute of Standards and Technology intitulé « Conformity Assessment Guidance and Best Practices Workshop: Canada – Mexico – USA » (Atelier sur les lignes directrices et pratiques exemplaires en matière d'évaluation de la conformité : Canada – Mexique – États-Unis). Elias Rafoul, vice-président des Services d'accréditation du CCN, a dressé le portrait de l'évaluation de la conformité au Canada lors de cet atelier, et il est intervenu pendant une séance organisée dans

le cadre de la conférence pour comparer les systèmes de normalisation et d'évaluation de la conformité en Amérique du Nord.



Des conférenciers de l'atelier sur les lignes directrices et pratiques exemplaires en matière d'évaluation de la conformité : Canada – Mexique – États-Unis, tenu le 6 août 2018 en marge de la conférence annuelle de la SES.

Nouer des liens avec les acteurs internationaux

Le CCN a continué de tenir des réunions bilatérales avec les organismes de normalisation de différents partenaires à l'étranger, dont l'Australie, la Bolivie, le Brésil, la Colombie, le Costa Rica, l'Espagne, la France, le Japon, le Pérou, le Royaume-Uni et Singapour.

Ces réunions ont permis au CCN de discuter de l'appui aux accords commerciaux et des possibilités de renforcement des capacités. Le CCN a poursuivi ces travaux importants en septembre à l'Assemblée générale de l'ISO, où il a souscrit à des engagements bilatéraux avec plusieurs des partenaires internationaux énumérés plus haut, ainsi qu'avec le Mexique, la Chine et la Corée du Sud. Ces réunions avaient été tenues pour discuter du soutien aux accords commerciaux, des possibilités de renforcement des capacités et des possibilités de collaboration à l'appui des initiatives d'innovation.

En 2018-2019, la collaboration internationale du CCN à l'étranger s'est aussi traduite par de nouvelles ententes de coopération avec ses homologues du Royaume-Uni, de la Corée du Sud, du Brésil et de l'Ukraine. Le mandat du CCN est d'encourager une normalisation efficiente et efficace afin de faire progresser l'économie nationale, de faciliter le commerce international et de développer la coopération internationale en matière de normalisation. La conclusion de telles ententes avec des organismes similaires dans d'autres pays sert de levier pour remplir ce mandat.

Le CCN continue également de collaborer avec les organismes nationaux de normalisation de la Chine, deuxième partenaire commercial du Canada, vu l'importance de cette relation commerciale et du rôle prépondérant de la normalisation internationale dans les échanges. En mai 2018, une délégation du CCN dirigée par la présidente Kathy Milsom s'est rendue en Chine. Le CCN, sous le leadership de sa directrice générale Chantal Guay, et la Standardization Administration of China ont discuté du renforcement de la coopération dans divers domaines. De plus, le CCN et la Certification Accreditation Administration of China ont convenu d'achever la mise au point

d'un cadre de coopération afin de favoriser une compréhension mutuelle des systèmes d'accréditation et de réglementation des deux pays, ainsi que de rapprocher les travaux d'évaluation de la conformité.

En collaborant avec ses homologues chinois, le CCN peut faciliter l'harmonisation des normes et la reconnaissance mutuelle des résultats d'évaluation de la conformité, ce qui contribuera à accroître les débouchés commerciaux et à ouvrir des perspectives pour les entreprises canadiennes et chinoises.



Le Conseil canadien des normes et l'Ukrainian Research and Training Center for Standardization, Certification and Quality ont signé une entente de coopération.



Le Conseil canadien des normes a signé une entente de coopération avec la British Standards Institution.



Le Conseil canadien des normes a signé une entente de coopération avec l'Associação Brasileira de Normas Técnicas.



A



B



C

A : Chantal Guay, DG du CCN, a signé une entente avec l'organisation nationale de normalisation de la Corée du Sud lors de la 82^e assemblée générale annuelle de l'IEC.

B : Lors d'une rencontre à l'ambassade du Canada à Beijing, Chantal Guay, DG du CCN, a donné une présentation sur le rôle de la normalisation comme levier d'innovation aux côtés de Xu Xinjian, directeur général des services législatifs de la State Administration for Market Regulation et de Xiao Han, directeur général de la direction des normes industrielles de la Standardization Administration of China.

C : Une délégation du CCN s'est rendue en Chine en vue de renforcer les relations et d'accroître la collaboration de l'organisme avec ses pendants chinois, la Standardization Administration of China et la Certification and Accreditation Administration of China.

Un conseiller de confiance et un facilitateur des échanges commerciaux

Le CCN a entrepris diverses activités à l'appui de la Stratégie de diversification du commerce du gouvernement du Canada.

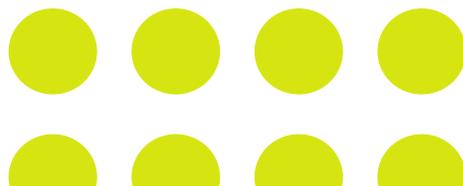
Citons notamment sa participation, en août 2018, au Sous-comité sur les normes et la conformité de la Coopération économique Asie-Pacifique au nom d'Affaires mondiales Canada, ainsi que son rôle de représentation du Pacific Area Standards Congress lors de la réunion des organismes régionaux spécialisés de la Coopération. Sur le plan de l'évaluation de la conformité, le CCN a maintenu son statut de signataire de l'accord de reconnaissance mutuelle de l'Asia Pacific Accreditation Cooperation sur les essais, les étalonnages et les analyses médicales. Cet accord de reconnaissance mutuelle forme un réseau régional de laboratoires et d'organismes d'inspection, qui facilite les échanges commerciaux grâce à la reconnaissance mutuelle des résultats des essais, des étalonnages et des inspections.

Le CCN a aussi assisté au huitième examen triennal de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce de l'Organisation mondiale du commerce ainsi qu'aux réunions du comité correspondant en novembre. Celui-ci a approuvé une proposition du CCN visant la tenue d'un atelier sur l'incorporation des normes par renvoi dans les règlements, qui aura lieu en novembre 2019.

Le CCN conseille activement Affaires mondiales Canada dans le cadre des négociations de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Mercosur, notamment en ce qui concerne les aspects normatifs. L'entente de coopération avec l'organisme national de normalisation du Brésil, mentionnée plus haut, s'inscrit dans les priorités du Canada en matière de diversification du commerce non seulement avec le Brésil, mais aussi avec les pays du Mercosur.



Le CCN conseille activement Affaires mondiales Canada dans le cadre des négociations de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Mercosur.



Le CCN en Europe

Les travaux à l'appui de l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada et l'Union européenne dans le domaine de l'évaluation de la conformité se poursuivent.

Le CCN collabore étroitement avec la European co-operation for Accreditation (EA) pour mettre en œuvre le protocole sur l'évaluation de la conformité prévu dans le cadre de l'AECG, qui devrait faciliter le commerce et réduire les coûts pour les entreprises canadiennes et européennes. Le cadre pour la reconnaissance mutuelle des accréditations a été mis au point, et les évaluations des quatre organismes d'évaluation de la conformité accrédités par le CCN qui souhaitent étendre leur portée d'accréditation à la première catégorie de produits visée par le protocole, à savoir les équipements utilisés dans des emplacements dangereux, ont été effectuées. Le CCN doit attendre d'être reconnu par la Commission européenne comme organisme d'accréditation avant de désigner ces organismes d'évaluation de la conformité au nom du gouvernement du Canada.

Le CCN a conclu des ententes de coopération avec l'EA et le GEN/GENELEC (le Comité Européen de Normalisation et le Comité Européen de Normalisation Électrotechnique), qui témoignent de son engagement constant à travailler avec ses homologues européens pour atteindre les objectifs liés à la normalisation dans des domaines prioritaires communs.

Le CCN a travaillé de façon très productive avec ses homologues européens tout au long de l'exercice 2018-2019. Sa directrice générale,

Chantal Guay, a assisté aux assemblées générales du CEN et du CENELEC, et elle a notamment participé à une séance sur l'innovation et la normalisation portant sur la réactivité face au rythme rapide et à l'évolution des besoins des intervenants du domaine de la science, de la recherche et de l'innovation. Le CCN a également tenu des réunions bilatérales avec divers homologues européens, dont Analytical Service Incorporated de l'Autriche, National Standards of Ireland, le Swedish Institute for Standards et la British Standards Institution. Ces réunions visaient à discuter de l'appui aux accords commerciaux, des possibilités de renforcement des capacités, d'une éventuelle collaboration pour soutenir les propositions d'innovation, ainsi que des demandes de soutien aux candidats canadiens désireux de piloter des activités d'élaboration de normes internationales.

En octobre 2018, le CCN a participé à des réunions tenues pendant l'assemblée générale de la Commission électrotechnique internationale, auxquelles ont aussi assisté le GEN/GENELEC et les comités nationaux du Royaume-Uni, de la Suède et de l'Australie. Ces réunions visaient à examiner et à soutenir les accords commerciaux, le plan de mise en œuvre stratégique de l'IEC, une éventuelle collaboration à l'appui des propositions d'innovation, ainsi que des demandes de soutien aux candidats canadiens souhaitant occuper divers postes de direction à l'IEC.

Soutenir l'égalité des sexes dans le domaine de la normalisation

La participation accrue des femmes à la normalisation et aux activités d'élaboration de normes est une priorité importante pour le CCN, car elle fait écho aux objectifs de développement durable de l'ONU et à l'engagement du Canada envers l'égalité des sexes.

En novembre, le CCN a participé à l'initiative du Groupe de travail 6 de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe sur l'élaboration des normes tenant compte des questions de genre. Il a apporté son soutien à la Mission permanente du Canada à Genève en s'adressant au Groupe de travail et a souligné son engagement à élaborer une stratégie vouée à améliorer la répartition hommes-femmes et à développer une expertise en matière de genre dans le système de normalisation canadien. Il a depuis créé un groupe de travail interne sur le genre et les normes pour s'assurer de la prise en compte des considérations liées au genre

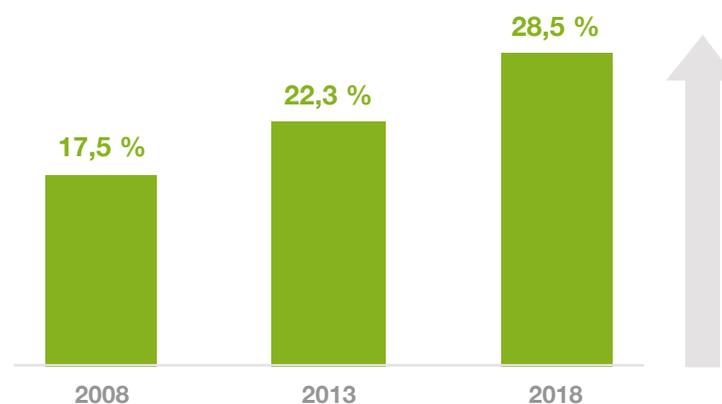
dans ses politiques de normalisation et accroître la sensibilisation à cet égard dans le milieu du travail.

Le Canada est l'un des premiers pays à chiffrer la participation des femmes à ses propres comités parallèles ISO/IEC. À présent, les femmes comptent pour environ 25 % des participants aux comités parallèles du CCN à l'ISO et 9 % à l'IEC, alors qu'elles représentent 47 % de la population active canadienne. Cet exercice est une des premières étapes clés de l'élaboration de stratégies pour mieux intégrer les femmes dans les activités de normalisation.



À présent, les femmes comptent pour environ 25 % des participants aux comités parallèles du CCN à l'ISO et 9 % à l'IEC, alors qu'elles représentent 47 % de la population active canadienne.

Proportion féminine des nouveaux membres des comités parallèles canadiens



Souligner les réalisations canadiennes exceptionnelles



Prix 2018 du Conseil canadien des normes

Les prix nationaux de normalisation du Canada ont été remis pendant la célébration de la Journée mondiale de la normalisation 2018, à Ottawa. Ces prix honorent le dévouement et les réalisations des personnes, des organismes et des comités qui consacrent leur temps et leur expertise au réseau national de normalisation canadien.



x



x



Prix Hugh-Krentz

Don Newsham, président du comité
MC/ISO/TC 215 – Informatique de santé

Leader visionnaire sur la scène internationale dans les domaines de la santé numérique et de la normalisation, Don Newsham se dévoue à la normalisation depuis plus de 19 ans. Avec les années, ses responsabilités et ses contributions sont devenues de plus en plus importantes; il est passé de responsable de projet à animateur d'un comité international, assurant la liaison entre des organismes d'élaboration de normes pour favoriser une collaboration efficace. Il s'applique à élaborer des normes qui répondent aux besoins du Canada, et ses pairs le considèrent comme une personne des plus intègres et diplomates. L'aide qu'il apporte à ses collègues et à d'autres

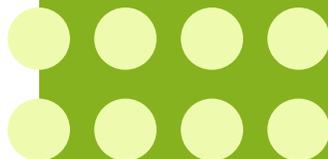


à titre de chef de la délégation canadienne et de président du comité parallèle canadien du comité technique 215 (Informatique de santé – ISO/TC 215) de l'Organisation internationale de normalisation – tout particulièrement son mentorat auprès de jeunes professionnels de la normalisation – fait de lui un leader inestimable dans le secteur de la normalisation au Canada et sur la scène internationale.



« Ces prix récompensent des personnes dont la contribution exemplaire a façonné notre réseau de normalisation. Elles contribuent à le renforcer et à l'assouplir pour qu'il réponde aux besoins des intervenants et stimule l'innovation pour aider le Canada à surpasser la concurrence sur l'échiquier mondial. »

Kathy Milsom, présidente du Conseil du CCN



Prix de dévouement du CCN décerné aux entreprises

Conseil national de recherches Canada (CNRC),
prix accepté par Michel Dumoulin, vice-président,
Génie, CNRC

Le Conseil national de recherches Canada (CNRC) est le principal organe de recherche du gouvernement du Canada. Il appuie l'innovation industrielle, la progression du savoir et la création de technologies, et remplit des mandats gouvernementaux. Vu son dévouement exemplaire à l'égard du réseau de normalisation du Canada, il joue un rôle de premier plan en favorisant l'harmonisation des codes de sécurité publique des différents territoires et provinces du pays, ainsi que la mise à jour régulière de ces codes en fonction des avancées

Prix d'excellence du CCN décerné à un comité

MC/ISO/TC 215 – Informatique de santé, prix
accepté par Don Newsham et Elizabeth Keller

Le Prix d'excellence 2018 du CCN décerné à un comité a été attribué au comité parallèle canadien du comité technique 215 (Informatique de santé – MC/ISO/TC 215) de l'Organisation internationale de normalisation. Que ce soit en dirigeant la rédaction de nombreuses normes ou en agissant comme animateur d'un comité international pour différents groupes de travail au cours des vingt dernières années, le groupe dévoué de bénévoles canadiens du comité MC/ISO/TC 215 a été loué pour son leadership constant, solide et efficace. Il a également ouvert la voie à la création d'un conseil conjoint (JIC) pour le comité ISO/TC 215, conseil qui réunit des membres du comité et des représentants de



technologiques dans les domaines de la construction et de la sécurité publique. Michel Dumoulin, vice-président (intérimaire) de la division de génie du CNRC, a accepté le prix au nom de l'organisme. M. Dumoulin travaille pour le CNRC depuis plus de 20 ans et a corédigé plus de 120 publications scientifiques et six documents de brevet.



plusieurs organismes d'élaboration de normes internationaux du domaine de l'informatique de santé. Le conseil conjoint est un pôle de collaboration et de coordination visant à réduire les chevauchements et à trouver des synergies permettant l'élaboration de normes efficaces dans ce domaine. Le prix a été remis à Elizabeth Keller, présidente élue (en octobre 2018) du MC/ISO/TC 215 et chef de la délégation canadienne, et à Don Newsham, président du MC/ISO/TC 215 et chef de la délégation canadienne.

Prix de leadership décerné à un jeune professionnel

Amin Yazdani, professeur et coordonnateur des programmes de santé, de sécurité et de bien-être au travail à la School of Business de l'Institute of Technology and Advanced Learning du Conestoga College

Amin Yazdani est professeur et coordonnateur des programmes de santé, de sécurité et de bien-être au travail à l'Institute of Technology and Advanced Learning du Conestoga College, professeur auxiliaire à la School of Public Health and Health Systems de l'Université de Waterloo, et professeur auxiliaire à la faculté de géographie et des sciences de la Terre de l'Université McMaster. Le programme de recherche exhaustif de M. Yazdani explore notamment des moyens novateurs d'améliorer la santé et la sécurité au travail



par la normalisation. Son leadership et ses contributions en tant que représentant du milieu universitaire – en particulier auprès de l'Association canadienne de normalisation – ont ouvert la voie à l'élaboration de plusieurs normes canadiennes dans le domaine de la santé au travail. En plus de participer directement à la rédaction de normes, M. Yazdani incite ses étudiants à faire de même, contribuant ainsi à assurer la relève des professionnels de la normalisation.

Prix McMahon décerné pour services dévoués

Hélène Couturier, traductrice en chef, CCN

Comptant plus de 25 années de service au CCN, Hélène Couturier fournit un travail d'une valeur inestimable non seulement à l'organisme, mais aussi au secteur de la normalisation grâce à ses traductions de grande qualité et, plus globalement, son appui au mandat du CCN en tant qu'organisme bilingue. Depuis ses débuts au CCN, elle fait en sorte que notre présence institutionnelle dans les deux langues soit d'une qualité irréprochable, ce qui contribue à la bonne réputation de notre organisme, au



Canada et dans le monde entier. Il convient également de souligner l'engagement de M^{me} Couturier à l'égard de l'excellence du service à la clientèle, qui est régulièrement remarqué et salué par ses collègues.



Prix 1906 de l'IEC



Le Prix 1906 récompense les experts internationaux pour leurs apports à un projet ou à une activité qui fait grandement avancer les travaux de l'IEC.

Huit experts canadiens ont été honorés par l'IEC pour leur dévouement exceptionnel à la normalisation internationale. En 2018, le nombre de lauréats canadiens a atteint un nombre inégalé depuis 2005.

● Mohamed El-Hawary, expert du comité technique IEC/TC 114

Énergie hydraulique – Convertisseurs de l'énergie des vagues, des marées et des courants marins

En reconnaissance de sa contribution et de son leadership au sein du comité technique IEC/TC 114 pendant de nombreuses années. Dans son rôle de codirecteur de l'équipe de projet du PT 626000-30 et de coanimateur de l'équipe de maintenance MT 62600-1, M. El-Hawary a stimulé les efforts internationaux visant l'élaboration de spécifications techniques pour la qualité de l'énergie et pour la terminologie à utiliser dans ce domaine.

● Haridoss Sarma, expert du comité technique IEC/TC 113

Nanotechnologies relatives aux appareils et systèmes électrotechnologiques

En reconnaissance de sa participation active au sein du comité technique IEC/TC 113 pendant de nombreuses années. En tant qu'animateur de l'IEC au sein du groupe de travail mixte JWG 1, il a apporté de nombreuses contributions techniques, en particulier à l'élaboration du vocabulaire de la nanotechnologie. Sous sa direction, le TC 113 a rédigé un premier chapitre du vocabulaire de l'électrotechnique dans le domaine de la nano-électrotechnologie. La participation active de M. Sarma aux échanges sur la stratégie du comité technique et au renforcement de la coopération avec le comité technique ISO/TC 229 a été également remarquable.

● Richard Larivée, expert du comité technique IEC/TC 97

Installations électriques pour l'éclairage et le balisage des aérodromes

En reconnaissance de sa participation comme l'un des piliers du TC 97, de l'expertise qu'il a apportée au PT 61820 et du soutien qu'il a prêté à l'équipe du projet lorsqu'il fallait prendre des décisions sur les questions liées à la sécurité électrique.

● David Tuckey, expert du comité technique IEC/TC 85

Équipement de mesure des grandeurs électriques et électromagnétiques

En reconnaissance de son expertise considérable et de son excellent travail lors de l'élaboration des normes IEC 62586-1 et IEC 62586-2.

● Michel Brossoit, expert du comité technique IEC/TC 62

Équipements électriques dans la pratique médicale

En reconnaissance de ses réalisations au sein des sous-comités SC 62A et SC 62D en tant que contributeur de longue date à la normalisation dans le domaine de la robotique médicale et du matériel électrique utilisant la technologie robotique, et pour son travail et son leadership en tant qu'animateur international du groupe de travail mixte JWG 9 du sous-comité SC 62A, ainsi que des groupes de travail mixtes JWG 35 et JWG 36 du sous-comité SC 62D.

● Vegard Andersen, expert du comité technique IEC/TC 66

Sécurité des appareils de mesure, de commande et de laboratoire

En reconnaissance de sa précieuse contribution à titre d'animateur du MT 14 qui a rendu possible la publication de la norme IEC 61010-2-091, et pour avoir, en tant que membre de plusieurs groupes de travail (WG) et d'équipes de maintenance (MT), mis à contribution son expérience des laboratoires d'essais lors de l'élaboration de normes.

● David Brière, expert du comité technique IEC/TC 61

Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues

En reconnaissance de son leadership à titre d'animateur de l'équipe MT 4 : Limites de température et résistance à la chaleur et au feu pour définir les exigences relatives aux surfaces chaudes tangibles. Il met également sa précieuse expertise à contribution au sein du groupe consultatif du président AG 28 du TC 61 pour résoudre les enquêtes sur la série de normes IEC 60335.

● Jacob Iosfin, expert du comité technique IEC/TC 4

Turbines hydrauliques

En reconnaissance de sa grande contribution technique, notamment au comité technique IEC 62097/AMD1 : Machines hydrauliques, radiales et axiales – Méthodologie de transposition des performances du modèle au prototype.

Culture d'excellence

Un effectif formé de professionnels du savoir hautement performants

S'il veut apporter de la valeur pour le Canada, le CCN doit attirer et retenir les meilleurs spécialistes du domaine.

Ses employés doivent disposer des outils et posséder les connaissances et le savoir-faire nécessaires pour saisir les occasions qui se présentent et pour élaborer des stratégies de normalisation qui non seulement stimulent l'innovation, mais aussi qui protègent la population canadienne, favorisent le commerce, contribuent au développement durable et dynamisent l'économie.

En investissant dans l'engagement et le perfectionnement professionnel de l'ensemble de l'effectif, le CCN veille à ce que tous ses employés possèdent les compétences nécessaires qui l'aideront à atteindre ses objectifs ambitieux. Il est ainsi mieux à même de retenir le personnel qualifié dont il a besoin pour renforcer le réseau de normalisation. Dans le cadre de sa stratégie de gestion des talents, le CCN planifie la relève pour repérer et former les meneurs de demain et continuer ainsi de s'entourer de spécialistes accomplis.

Afin de développer ses compétences et son savoir-faire pour donner le meilleur de lui-même à l'organisation et de s'accomplir

professionnellement, chaque employé doit se voir offrir des possibilités de perfectionnement personnel et professionnel. En 2018-2019, le CCN a privilégié les trois objectifs suivants : renforcer sa capacité, favoriser une culture d'excellence et optimiser l'utilité des ressources humaines en améliorant l'infrastructure, les politiques, les processus et les outils. Dans cette optique, il a poursuivi la mise en œuvre du cadre global des compétences pour tous les postes, encadré les plans d'apprentissage individuels pour tous les employés, donné une formation de deux jours sur la communication interpersonnelle intitulée « Conversations difficiles » et offert aux gestionnaires le programme personnalisé « Leadership Matters ».

Pour le CCN, l'amélioration continue ne relève pas que du perfectionnement professionnel. Il encourage tous ses employés à suggérer des améliorations dans un forum en ligne. Cette démarche cadre avec sa culture d'innovation, dans laquelle tous les employés sont prêts et motivés à participer à la transformation



x



x



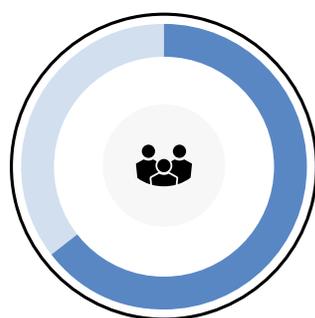
progressive du CCN pour améliorer l'efficacité, la qualité de vie et la satisfaction au travail.

Le CCN a également donné suite à son engagement de favoriser la santé au travail, en s'alignant sur la Stratégie pour la fonction publique fédérale sur la santé mentale en milieu de travail. Cette année, il s'est employé à promouvoir de bonnes pratiques et à favoriser le respect au travail, notamment en offrant au personnel des séances de formation continue. Il possède aussi un comité actif sur la santé mentale, et il a créé l'initiative Futé et en santé, qui porte sur la santé et le bien-être. Toutes ces initiatives témoignent de la volonté du CCN de promouvoir une culture solidaire, propice à l'épanouissement de tous.

Le CCN, dont l'effectif est largement féminisé, se fait un point d'honneur de donner aux femmes l'occasion de participer à la normalisation, voire d'en prendre les rênes, surtout en ce qui concerne les normes internationales. Qui plus est, fidèle à son engagement de traiter tous les membres du personnel sur le même pied, il a mis en œuvre un programme d'équité en matière d'emploi pour que les femmes, les personnes autochtones, les personnes handicapées et les minorités visibles soient représentées équitablement à tous les échelons de l'organisme.

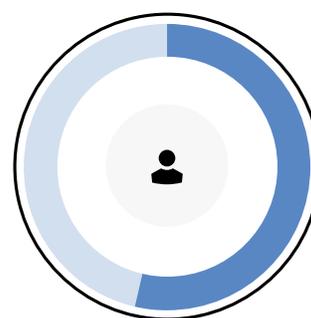
Pour répondre aux besoins de l'économie numérique du XXI^e siècle, impossible de se passer des bons outils et des bons

Ventilation de l'effectif du CCN



Ensemble du personnel

71 Femmes
39 Hommes



Équipe de direction

14 Femmes
12 Hommes



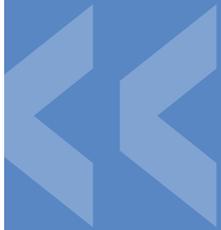
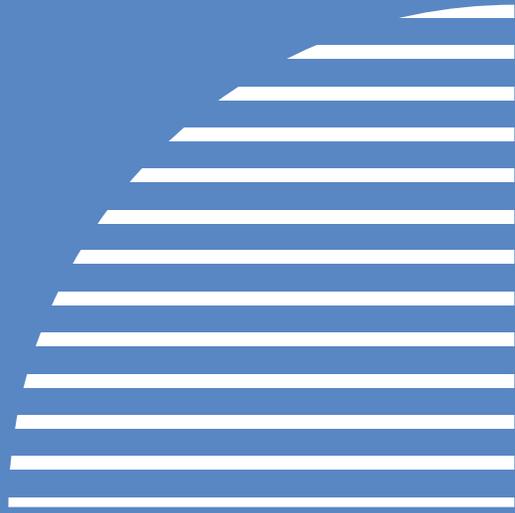
processus. Dans cette optique, le CCN a adapté et modernisé ses outils de gestion et ses plateformes en ligne au bénéfice de son personnel, de ses clients, des experts canadiens et des intervenants. En 2018-2019, il a mis à l'essai, auprès de neuf comités formés de quelque 200 membres de comités techniques, un outil de collaboration numérique modernisé et convivialisé pour la gestion

des normes. Vu le succès de cette initiative, il s'emploie maintenant à sa mise en œuvre intégrale pour favoriser les contributions du personnel et des intervenants aux stratégies de normalisation porteuses pour le Canada.

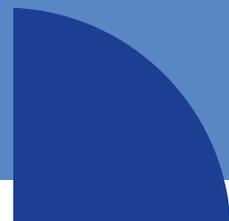
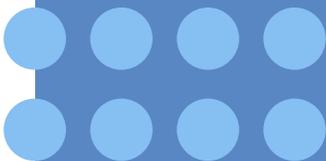




i



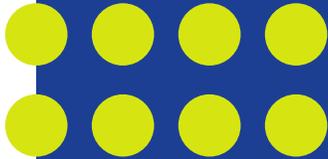
Le CCN, dont l'effectif est largement féminisé, se fait un point d'honneur de donner aux femmes l'occasion de participer à la normalisation, voire d'en prendre les rênes, surtout en ce qui concerne les normes internationales.





| SECTION 04

Gouvernance du CCN



Dans cette section :

85 Conseil d'administration

85 Structure du CCN



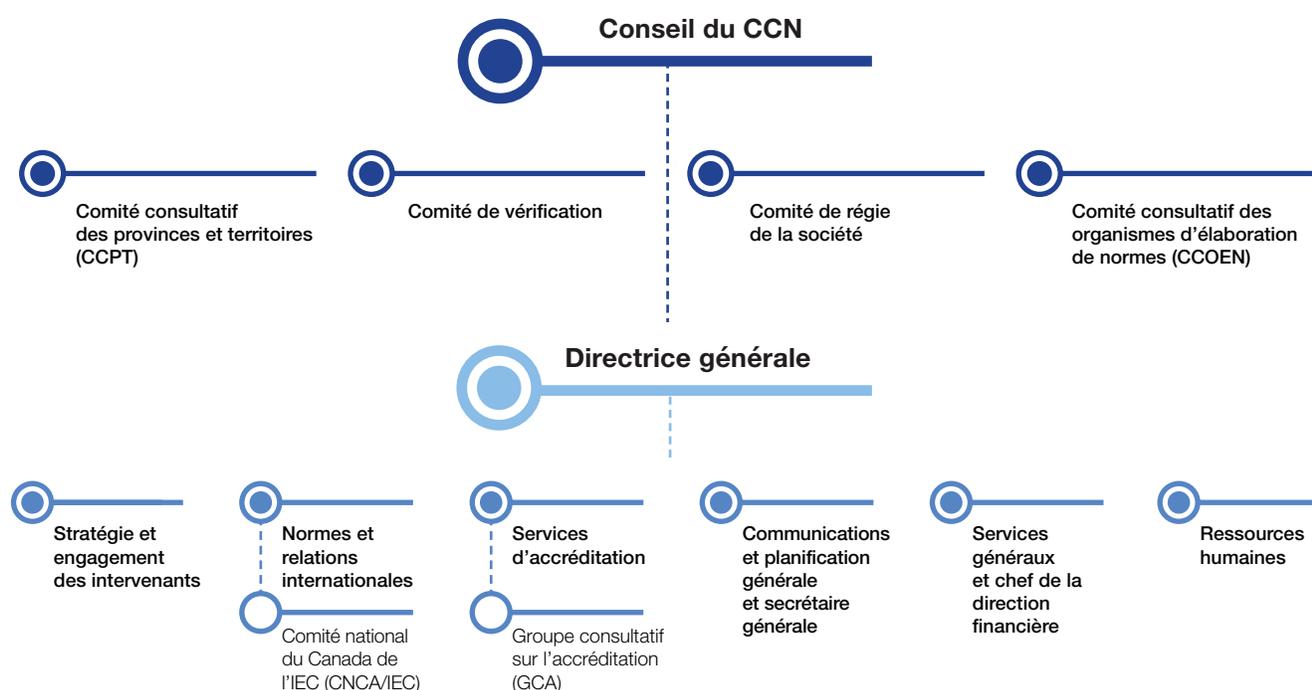
Conseil d'administration

Le CCN est régi par un Conseil qui relève du Parlement par l'entremise du ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique. Le Conseil est composé de 13 membres, dont dix sont nommés par le gouvernement fédéral; les trois autres membres y siègent en vertu de leurs postes de président ou de vice-président au sein des comités établis en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes*. Le Conseil encadre l'orientation stratégique du CCN, en s'assurant que celui-ci remplit bien son mandat, et le conseille sur les questions de gouvernance.

Les membres du Conseil du CCN sont nommés dans le souci de représentation d'un large éventail d'intérêts du secteur privé. Ils possèdent les connaissances et l'expérience nécessaires pour définir les axes stratégiques de l'organisme, l'orienter relativement aux questions de gouvernance et veiller à ce qu'il remplisse son mandat. Ils sont responsables de prendre des décisions dans l'intérêt du CCN.

Structure du CCN

Le Conseil et l'équipe de la haute direction du CCN sont épaulés par des comités permanents et des comités et groupes consultatifs.



**Kathy Milsom, ing., IAS.A***Présidente du Conseil***Jim Young, ing.**

Directeur, Planification de la division
des terres, Développement et
Sécurité technique, ministère des
Communautés, des Terres et de
l'Environnement, gouvernement de
l'Île-du-Prince-Édouard

*Président du Comité consultatif des
provinces et territoires***Kathryn Coll**

Présidente et associée directrice,
HR Atlantic

**Michael Burns, ing.**

Retraité

**Zakiah A. Kassam, ing.**

Directrice,
AirVironment Canada

**Colin Clark, FEIC., ing.**

Chef de la direction d'ingénierie,
Énergie Brookfield

*Vice-président du Conseil
Président du Comité de régie
de la société***Dr. Brent Schacter**

Médecin, CancerCare Manitoba et
professeur, Université du Manitoba

**Tom Bursey, FCPA, IAS.A**

Vice-président, Services d'entreprise,
et directeur financier, Conseil des
académies canadiennes

Président du Comité de vérification**Tayt Winnitoy**

Vice-président exécutif,
Consumer Protection BC



Mary Cianchetti, ing.

Présidente des Normes,
Groupe CSA

*Présidente du Comité consultatif des
organismes d'élaboration de normes*



Paul Pierlot

Directeur, Responsabilisation en
matière de réglementation,
gouvernement du Manitoba

*Président du Comité consultatif des
provinces et territoires*



Glenda Reid, B. Sc., M.B.A.

Retraitée



François Coallier, Ph.D., ing.

Professeur titulaire,
École de technologie supérieure



Membres du Conseil 2018-2019

En haut à gauche : Jim Young, Michael Burns, Kathryn Coll,
Chantal Guay, Brent Schacter et François Coallier

En bas à gauche : Zakiah A. Kassam, Tayt Winnitoy,
Kathy Milsom, Colin Clark et Glenda Reid

Absents : Tom Bursey, Mary Cianchetti et Paul Pierlot

Le Conseil compte deux comités permanents : le Comité de vérification et le Comité de régie de la société.

Le Comité de vérification aide le Conseil du CCN à s'acquitter de ses responsabilités en ce qui a trait à l'encadrement de la gestion des finances, notamment la communication des informations financières et de la planification générale, les contrôles comptables et financiers internes, les budgets, les processus d'audit interne et externe, la gestion des risques, les pratiques d'information continue, la conformité aux exigences éthiques, légales et réglementaires et d'autres responsabilités connexes en matière d'encadrement. Le Comité de régie de la société veille pour sa part à ce que le Conseil assume

ses responsabilités légales, déontologiques et opérationnelles en établissant des politiques en matière de gouvernance, en ayant recours à des stratégies de recrutement et des programmes de formation, en encadrant les activités du Conseil, en évaluant le rendement des membres et en encadrant les objectifs de la directrice générale et son travail, de même que les engagements du Conseil.

Les deux comités jouent un rôle important en éclairant la stratégie sous-tendant les politiques de gouvernance liées aux initiatives du CCN.

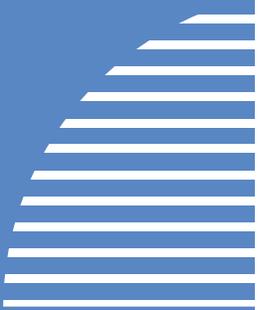
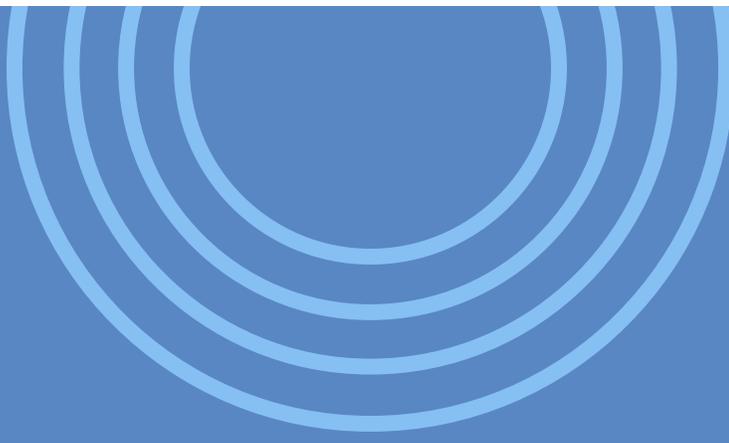
Le Conseil est également secondé par deux comités consultatifs établis en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* :

Le Comité consultatif des provinces et territoires

Le Comité consultatif des provinces et territoires (CCPT) promeut la coopération et la communication entre les provinces, les territoires et le CCN, de même que la participation provinciale et territoriale aux activités canadiennes de normalisation.

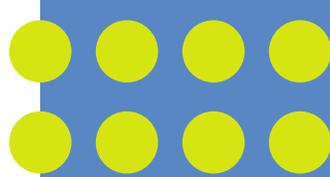
Le Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes

Le Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes (CCOEN) impulse la coopération et la collaboration entre le CCN et les OEN titulaires de l'accréditation du CCN.



SECTION 05

Profil de la société



Dans cette section :

- 90 Mandat
 - 91 Personnel et activités
 - 92 L'organisme
- 

Mandat

Le CCN a été constitué en 1970 en tant que société d'État fédérale. Sa mission est énoncée dans la loi qui le régit, la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

Le CCN a pour mandat d'encourager une normalisation volontaire efficiente et efficace au Canada lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative. Plus précisément, son mandat est :



- d'encourager les Canadiens à participer aux activités relatives à la normalisation volontaire;
- d'encourager la coopération entre les secteurs privé et public en matière de normalisation volontaire au Canada;
- de coordonner les efforts des personnes et des organismes membres du réseau canadien de professionnels en normalisation, et de voir à la bonne marche de leurs activités;



- d'encourager, dans le cadre d'activités relatives à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les biens et les services canadiens;
- d'élaborer des stratégies et de définir des objectifs à long terme en matière de normalisation pour faire progresser l'économie nationale, contribuer au développement durable, améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, aider et protéger les consommateurs, faciliter le commerce intérieur et extérieur, et développer la coopération internationale en matière de normalisation.



MISSION

Diriger et faciliter l'élaboration et l'utilisation des normes nationales et internationales et des services d'accréditation pour améliorer la compétitivité du Canada et le bien-être collectif de sa population.



VISION

Être un chef de file mondial apportant prospérité et bien-être au Canada grâce à des stratégies de normalisation novatrices.

Personnel et activités

La mise en œuvre des stratégies et politiques établies par le conseil d'administration du CCN est assurée par un effectif de 106 employés. La directrice générale du CCN, Chantal Guay, encadre les activités de l'organisme. Elle est secondée par l'équipe de la haute direction du CCN.



Équipe de la haute direction du CCN

En haut à gauche : Elias Rafoul, Richard Tremblay, Dominique Dallaire et Mkabi Walcott

En bas à gauche : Sandra Watson, Chantal Guay et Greg Fyfe

Chantal Guay Directrice générale

Richard Tremblay
Vice-président
Stratégie et engagement des intervenants

Mkabi Walcott
Vice-présidente
Normes et relations internationales

Elias Rafoul
Vice-président
Services d'accréditation

Sandra Watson
Vice-présidente
Communications et planification générale, et secrétaire générale

Greg Fyfe
Vice-président
Services généraux et chef de la direction financière

Dominique Dallaire
Directrice
Ressources humaines

L'organisme

Stratégie et engagement des intervenants

La Direction de la stratégie et de l'engagement des intervenants joue un rôle de premier plan dans l'élaboration de stratégies qui permettent au CCN d'atteindre ses grands objectifs.

Elle s'emploie à cerner et à définir les conditions nécessaires à une utilisation optimale de la normalisation au Canada, et dirige les programmes axés sur l'innovation et l'adaptation des infrastructures face aux changements climatiques. En outre, elle éclaire le gouvernement fédéral sur les questions de normalisation dans le cadre des négociations des accords de libre-échange du Canada, à savoir l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, l'Accord États-Unis–Mexique–Canada et les négociations commerciales avec la Chine.

Pour que le CCN soit en mesure de réaliser ses priorités stratégiques, la Direction conçoit des stratégies d'information et fournit des conseils pour répondre aux objectifs des intervenants. Elle communique régulièrement avec les principaux acteurs concernés, notamment les organismes de réglementation fédéraux, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec l'industrie, qu'elle consulte pour guider la mise en œuvre des objectifs stratégiques. Par ailleurs, elle assume les fonctions de secrétariat du Comité consultatif des provinces et territoires du CCN et du Comité consultatif national sur la sécurité publique.



Optimisation
de la normalisation



Exemplarité en
innovation



Adaptation des
infrastructures aux
changements climatiques

Normes et relations internationales

La Direction des normes et des relations internationales facilite la participation du Canada aux activités d'élaboration de normes de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et de la Commission électrotechnique internationale (IEC), deux des principales

organisations de normalisation volontaire au monde. Ce rôle consiste notamment à gérer le Programme des membres du CCN, qui permet aux experts canadiens de participer à la normalisation internationale pour assurer la prise en compte des perspectives canadiennes.

Elle encadre aussi les activités d'élaboration de normes canadiennes des organismes accrédités par le CCN dans ce domaine; fixe les exigences recommandées pour l'accréditation de ceux-ci; gère et supervise les processus à suivre pour assurer la conformité aux exigences appropriées concernant l'élaboration, l'adoption et la publication des Normes nationales du Canada; et s'occupe de la vente des normes ISO et IEC, ainsi que des Normes nationales du Canada.

La Direction compte une équipe de mise en œuvre de l'Innovation qui définit des stratégies de participation, gère différents projets et met en œuvre diverses activités nationales et internationales pour aider les innovateurs sélectionnés à réaliser leurs objectifs

Services d'accréditation

La Direction des services d'accréditation du CCN fournit des services d'accréditation à différents clients accrédités par le CCN : organismes d'élaboration de normes, organismes de certification de produits, de procédés et de services, organismes de certification de systèmes de management, organismes d'inspection, organismes de validation et de vérification des déclarations d'émissions de gaz à effet de serre, organismes de certification du personnel et laboratoires d'essais. Elle est aussi l'autorité canadienne de vérification de la conformité chargée d'administrer le système qualité des Bonnes pratiques de laboratoire

opérationnels par l'entremise de stratégies de normalisation.

En outre, la Direction coordonne les intérêts du Canada au sein d'organismes de normalisation régionaux dont la Pan American Standards Commission, le Pacific Area Standards Congress, le Forum des Comités nationaux de l'IEC des pays d'Amérique, l'Asia-Pacific Cooperation Forum, et le Réseau Normalisation et Francophonie. Elle coordonne aussi la participation du CCN aux activités de développement des capacités qui visent à renforcer les infrastructures de normalisation des partenaires commerciaux clés du Canada à l'échelle régionale et internationale.

de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

La Direction est signataire de plusieurs accords de reconnaissance mutuelle et multilatérale avec des forums d'accréditation internationaux qui encouragent l'atteinte du but suivant : « une norme, une certification, un essai... acceptés partout ». Ces forums ont été créés par des organismes d'accréditation des quatre coins du monde pour faciliter la reconnaissance internationale des résultats d'évaluations de la conformité. Ces accords s'inscrivent dans le projet international d'établir un système d'accréditation mondial.



Les forums d'accréditation internationaux encouragent la reconnaissance du concept : « une norme, une certification, un essai... acceptés partout ».



Communications et planification générale

La Direction des communications et de la planification générale assure les services de communications du CCN, dont la planification des communications internes et externes, la production de communications, la gestion du site Web et des événements, la présence médiatique et le service de traduction. Elle a pour fonction de renseigner les intervenants sur le mandat du CCN, de promouvoir la valeur de la normalisation et d'expliquer en quoi les activités du CCN concourent aux priorités de l'organisme.

La Direction est aussi responsable de la planification générale, de la gestion du risque, des rapports au gouvernement (y compris les demandes reçues au titre des lois sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels) et de la recherche et de la supervision des travaux d'inventaire des normes.

En outre, elle assume le rôle de secrétaire général, en donnant des conseils et en prêtant son soutien en matière de gouvernance à la directrice générale du CCN, à la présidente du Conseil et au Conseil.



Renseigner les intervenants
sur le mandat de
l'organisation



Promouvoir la valeur
de la normalisation



Expliquer les apports du
CCN à la réalisation de ses
priorités

Services généraux

La Direction des services généraux fournit des services de soutien professionnel à l'organisme. Elle est chargée de la gestion financière, de la planification des investissements et des services-conseils, de la GI/TI, de la gestion de la qualité, ainsi que des audits qualité, de la gestion du

portefeuille de projets, de l'administration générale, de la passation des contrats et de l'approvisionnement (y compris les services des déplacements).

Elle est responsable de l'administration des ressources financières du CCN : elle s'occupe de la planification, effectue des contrôles et

collabore avec les intervenants internes afin de mettre à disposition son savoir-faire financier. La Direction s'emploie aussi à améliorer les outils de l'espace de collaboration en ligne du CCN destiné aux collaborateurs externes et à

adapter pour les Services d'accréditation un cadre de gestion des relations client pour le rendre plus robuste et plus efficace.

Ressources humaines

Relevant directement du bureau de la directrice générale, l'équipe des ressources humaines s'occupe de la gestion, du recrutement, de la rémunération et des avantages sociaux des employés. Elle veille au respect de la législation sur l'emploi et encadre l'engagement des employés, les relations avec les employés, et les stratégies de formation et de perfectionnement.

Groupe et comité complémentaires

Le CCN est également secondé par un groupe consultatif et un comité :



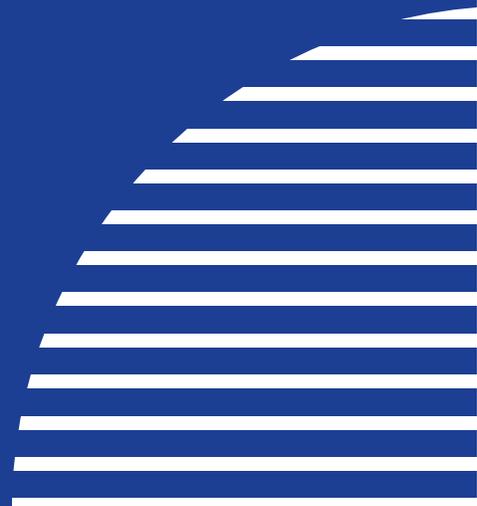
Groupe consultatif sur l'accréditation

Le Groupe consultatif sur l'accréditation relève de la Direction des services d'accréditation du CCN. Il lui prodigue des conseils en matière de politiques afin d'assurer l'équité et l'impartialité de la mise en œuvre des politiques et des programmes d'accréditation du CCN.



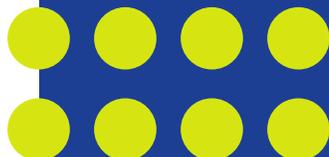
Comité national du Canada de la Commission électrotechnique internationale

Le Comité national du Canada de l'IEC (CNCA/IEC) apporte au CCN des éclairages en matière de stratégies et de politiques sur les priorités stratégiques du Canada touchant les entreprises du secteur de l'énergie, de l'électrotechnique et de l'électricité, ainsi que sur les questions liées à l'IEC. Il relève de la Direction des normes et des relations internationales du CCN.



| SECTION 09

Résultats financiers



Dans cette section :

- 97 Introduction financière
- 100 Aperçu financier
- 101 Évaluation de la gestion des risques d'entreprise
- 103 Rapport de l'auditeur indépendant
- 111 Notes afférentes aux états financiers



Introduction financière

En 2018-2019, le total des recettes du CCN (autre que le financement public) s'est chiffré à 11 M\$, une progression par rapport aux 10,5 M\$ comptabilisés en 2017-2018. Cette augmentation d'une année sur l'autre est surtout attribuable à une croissance des redevances provenant de la vente de normes (0,5 M\$) et à l'accroissement des Autres produits (0,1 M\$).

Les redevances provenant de la vente de normes ont totalisé 2,1 M\$, une augmentation de 31 % par rapport au 1,6 M\$ enregistré l'exercice précédent. Cette augmentation suit une tendance à la hausse dans les ventes de normes, qui dure depuis plusieurs années et qui s'est accélérée au cours de l'exercice terminé. Les produits en question sont appelés à fluctuer selon les changements dans les normes et l'activité économique globale.

Les produits tirés des services d'innovation, du soutien aux délégués et les autres recettes se sont élevés à 1,1 M\$, ce qui représente une hausse de 0,2 M\$ (22 %) par rapport au 0,9 M\$ de l'exercice précédent. Cette augmentation est attribuable à la distribution inattendue de redevances excédentaires (0,3 M\$) de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Elle est amoindrie par une diminution de 0,2 M\$ des contributions uniques reçues l'an dernier par le CCN pour l'accueil des réunions du Pacific Area Standards Congress (PASC), de la

Pan American Standards Commission (COPANT) et du Comité pour l'évaluation de la conformité (CASCO) de l'ISO à Vancouver. Les contributions reçues au titre du soutien aux délégués se sont chiffrées à 0,4 M\$, un montant semblable à celui enregistré l'exercice précédent.

Les produits provenant des Services d'accréditation se sont établis à 7,9 M\$, une baisse de 1 % comparativement aux 8 M\$ enregistrés en 2017-2018. Des recettes de 4 M\$ ont été tirées des plus de 480 activités d'évaluation effectuées en 2018-2019 contre 3,8 M\$ pour 460 activités l'exercice précédent. L'accroissement de l'activité d'évaluation a contribué à atténuer la diminution du taux de participation au sein du programme du CCN relatif au Système canadien d'évaluation de la conformité des matériels médicaux (SCECMM). Depuis l'an passé, les produits tirés des droits annuels et des droits d'inscription ont diminué de 0,2 M\$, principalement en raison des changements qui se sont opérés dans la clientèle et les profils de clients.



Les redevances provenant de la vente de normes ont totalisé 2,1 M\$, une augmentation de 31 % par rapport au 1,6 M\$ enregistré l'exercice précédent.

Les charges se sont élevées à 26,7 M\$ en 2018-2019, un montant supérieur de 2,8 M\$ à celles de 23,9 M\$ de l'exercice précédent. Les augmentations d'une année sur l'autre sont les suivantes :

- 1,4 M\$ pour la dépréciation d'un actif à la suite d'une évaluation indépendante de la fonctionnalité de la solution (projet de logiciel) de gestion opérationnelle du CCN;
- 0,8 M\$ en honoraires professionnels pour les services-conseils relatifs aux dépenses de programme des initiatives en matière d'infrastructures et d'innovation et des projets de modernisation de la GI/TI;
- 0,3 M\$ en amortissement pour la mise en œuvre de la modernisation de la GI/TI et des locaux;
- 0,2 M\$ en coûts liés à l'effectif (salaires, avantages sociaux et formation) pour la dotation de postes prévus dans les programmes;
- 0,1 M\$ des autres charges, principalement sous l'effet d'une augmentation des frais de participation et des frais de déplacement associés à la participation accrue aux réunions et événements liés à la normalisation.

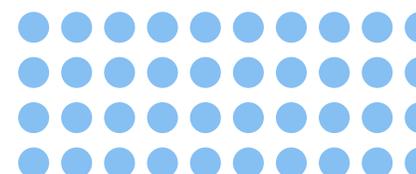
En 2018-2019, le CCN a enregistré 18 M\$ en crédits parlementaires, en hausse de 4,1 M\$ comparativement aux 13,8 M\$ comptabilisés en 2017-2018. Les variations du financement d'une année sur l'autre sont les suivantes :

- 2,0 M\$ pour la « Nouvelle stratégie en matière de propriété intellectuelle » du CCN (PI);
- 1,4 M\$ pour l'« Initiative d'adaptation des infrastructures aux changements climatiques »;
- 0,8 M\$ pour le projet d'innovation du CCN, qui s'inscrit dans le « Plan pour l'innovation et les compétences du Canada »;
- 0,1 M\$ pour « Assurer la sécurité et la prospérité à l'ère numérique » (cybersécurité);
- -0,2 M\$ des remboursements non récurrents de l'exercice en cours.

Le CCN a enregistré pour l'exercice 2018-2019 un excédent net de 2,3 M\$, soit un écart positif de 2,5 M\$ par rapport au déficit de 0,2 M\$ prévu au budget pour la même période, et ce, en raison des facteurs suivants :

- 1,9 M\$ en fonds reçus en différé pour les projets de propriété intellectuelle et de cybersécurité du CCN. Étant donné que ceux-ci n'avaient pas été inclus dans le budget du CCN et que les programmes ont été approuvés au quatrième trimestre, les dépenses sont reportées aux exercices futurs, une situation que le CCN pallie au moyen de son excédent cumulé.
- 0,9 M\$ en revenus supplémentaires imprévus. Les redevances ont dépassé de 0,6 M\$ le montant prévu au budget, et le CCN a reçu de l'ISO d'autres revenus provenant de la redistribution de l'excédent enregistré par cette dernière l'exercice précédent.
- 0,8 M\$ en salaires et avantages sociaux, sauf les coûts non récurrents remboursables dus aux vacances de poste inattendues et à l'attribution plus lente que prévu des postes vacants (dont certains à la haute direction).
- 0,5 M\$ en honoraires professionnels, l'écart s'expliquant surtout par la décision de revoir l'ordre de priorité de l'utilisation des fonds destinés aux logiciels à l'intérieur de l'initiative du CCN en matière d'infrastructures. Les économies en question ont été réattribuées dans cette initiative et seront dorénavant réalisées durant des exercices futurs.
- -1,4 M\$ pour la dépréciation de la solution de gestion opérationnelle;
- -0,2 M\$ en autres charges, principalement sous l'effet d'une augmentation des frais de participation et des frais de déplacement associés à la participation accrue aux réunions et événements liés à la normalisation.

Au 31 mars 2019, le CCN affichait un excédent cumulé de 6,6 M\$. Une partie (1 M\$) est nécessaire pour assurer le respect de la politique de l'organisme sur l'excédent cumulé visé. Quant au solde de cet excédent, le CCN l'utilisera selon un programme prévu de financement pluriannuel de ses activités et son infrastructure afin de mener à bien son mandat et ses initiatives dans les années financières à venir. Dans son plan d'entreprise, le CCN a prévu des déficits pour chacun des cinq prochains exercices afin de tenir compte de la relance des dépenses au titre de projets tels que la Propriété intellectuelle, la Cybersécurité, l'Innovation et les Infrastructures.



Aperçu financier de 2014-2015 à 2018-2019

APERÇU FINANCIER	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019 BUDGET	2018-2019 RÉEL
PRODUITS						
Droits d'accréditation	6 689 077	7 288 407	7 750 273	8 008 784	7 749 911	7 867 962
Redevances de la vente de normes	1 032 148	1 397 631	1 234 018	1 578 477	1 400 000	2 064 385
Services d'innovation	405 140	385 346	311 108	227 087	341 004	284 454
Contributions au soutien aux délégués	143 000	185 591	342 454	407 686	380 000	359 997
Autres recettes	281 151	263 170	187 326	326 045	151 720	451 155
	8 550 516	9 520 145	9 825 179	10 548 079	10 022 635	11 027 953
CHARGES (APRÈS RETRAITEMENT)						
Services d'accréditation	4 751 161	5 090 102	5 458 679	5 770 228	5 775 206	5 987 870
Solutions de normalisation et stratégie	8 008 512	7 419 560	8 350 050	9 080 271	10 959 209	10 280 101
Gestion et services administratifs	7 663 053	8 129 030	8 020 916	9 089 755	8 462 220	10 548 706
	20 422 726	20 638 692	21 829 645	23 940 254	25 196 635	26 726 677
EXCÉDENT / (DÉFICIT) D'EXPLOITATION	(11 872 210)	(11 118 547)	(12 004 466)	(13 392 175)	(15 174 000)	(15 698 724)
FINANCEMENT PUBLIC						
Crédits parlementaires	12 889 535	10 194 937	10 515 380	13 828 495	14 943 000	17 973 672
Excédent / (Déficit) annuel	1 017 325	(923 610)	(1 489 086)	436 320	(231 000)	2 274 948

Évaluation de la gestion des risques d'entreprise

Dans le cadre de sa démarche de planification générale, le CCN mesure les risques généraux auxquels il est exposé chaque année et les examine régulièrement.

Il s'appuie sur la norme internationale ISO 31000 Management du risque pour orienter sa gestion des risques et garantir ainsi le recours aux bonnes stratégies d'atténuation des risques. Un rapprochement est effectué entre les risques généraux et le rendement de l'organisme. Ces indicateurs sont suivis de près et mis à jour dans le rapport sur les

risques du CCN. Ce rapport est actualisé et présenté régulièrement, pour examen, à la direction et au conseil d'administration du CCN. Conformément à son plan de gestion du risque, le CCN examine aussi les principales répercussions financières trimestrielles pour les évaluer au regard des aspects qui présentent des risques constants pour l'organisme.

Durant l'année financière 2018-2019, les axes prioritaires du CCN ont été les suivants :



- exécuter avec rigueur les activités liées à ses grands objectifs stratégiques à l'appui des principales initiatives du gouvernement du Canada;
- poursuivre l'exécution du programme de modernisation de systèmes intégrés de gestion de l'information et de technologie de l'information (GI/TI);



- gérer son plan de travail de façon à obtenir les résultats attendus dans ses programmes tout en respectant les cibles financières.

Le CCN a enregistré des fonds excédentaires en raison des décalages dans les dépenses prévues, qui ont eu pour effet d'accroître son excédent cumulé. Ces décalages sont dus en grande partie à l'approbation tardive d'un financement temporaire de programmes; cependant, cet excédent sera réinvesti au cours des cinq prochaines années, tel qu'indiqué dans le plan d'entreprise du CCN, et suivi de près pour assurer l'atteinte des principales cibles financières.

Le CCN continue de veiller attentivement au déploiement de sa GI/TI afin de moderniser les outils dont il a besoin pour mener à bien ses activités dans les domaines clés de ses objectifs. Le personnel de la GI/TI concentre également ses efforts sur l'amélioration de la plateforme de collaboration pour l'élaboration de normes tandis qu'il poursuit la mise à jour des processus de la GI/TI.

Les recettes des Services d'accréditation ont été conformes aux prévisions budgétaires pour l'exercice, grâce à la bonne exécution des activités d'accréditation et à la gestion diligente des charges d'exploitation. La Direction des services d'accréditation surveille de près ses activités et apporte des ajustements au besoin pour respecter ses cibles budgétaires pour l'exercice.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

Le CCN est responsable des états financiers en annexe et de tous les renseignements contenus dans le Rapport annuel.

Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, laquelle est responsable de l'intégrité et de l'objectivité de ces états financiers. La direction est également responsable de l'ensemble des notes afférentes aux états financiers et des tableaux, et est chargée de veiller à ce que ces renseignements concordent, s'il y a lieu, avec ceux contenus dans les états financiers. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et sur le jugement éclairé de la direction.

De plus, il incombe à la direction du CCN de mettre en œuvre et de maintenir un système de contrôles internes permettant de donner l'assurance raisonnable que les données financières produites sont fiables. Ces procédures et contrôles permettent aussi de donner l'assurance raisonnable que les opérations sont effectuées en vertu du mandat du CCN tel qu'il est formulé dans la *Loi sur le Conseil canadien des normes*.

La directrice générale,



Chantal Guay | ing., P.Eng.,

Ottawa, Canada | Le 13 juin 2019

Le conseil d'administration du CCN, par le truchement de son Comité de vérification, est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait aux rapports financiers et aux contrôles internes. Composé uniquement de membres indépendants du Conseil, le Comité de vérification rencontre la direction tous les trimestres pour examiner les états financiers et une fois par année pour passer en revue les états financiers vérifiés ainsi que le rapport annuel et en faire rapport au conseil d'administration, qui est chargé d'approuver les états financiers.

Le vérificateur général du Canada, auditeur externe du CCN, effectue un examen indépendant des états financiers conformément aux normes canadiennes d'audit généralement reconnues et exprime son opinion à l'égard de ceux-ci. Le Bureau du vérificateur général jouit d'un accès libre et complet au personnel chargé de la gestion financière du CCN et rencontre l'organisme au besoin.

Le chef de la direction financière et vice-président des Services généraux,



Greg Fyfe | CPA, CMA



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Conseil canadien des normes (le « CCN »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et l'état des résultats, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du CCN au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du CCN conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations obtenues à la date du présent rapport se composent de la section des résultats financiers contenue dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie

significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du CCN à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le CCN ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du CCN.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du CCN;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du CCN à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le CCN à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations du Conseil canadien des normes dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et ses règlements, les règlements administratifs du Conseil canadien des normes ainsi que l'instruction donnée en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

À notre avis, les opérations du Conseil canadien des normes dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité du Conseil canadien des normes aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité du Conseil canadien des normes à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour le vérificateur général du Canada par intérim,



Nathalie Chartrand, CPA, CA
Directrice principale

Ottawa, Canada
Le 13 juin 2019

État de la situation financière

EN DATE DU 31 MARS	2019	2018
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (Note 4)	6 560 363 \$	2 207 000 \$
Créances (Note 4)	2 410 233	2 025 311
Débiteurs : Ministères et organismes du gouvernement fédéral (Note 15)	147 803	166 527
Crédits parlementaires à recevoir (Note 15)	899 672	1 043 495
	10 018 071	5 442 333
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer (Note 6)	3 451 313	2 786 909
Apports reportés (Note 7)	15 249	14 436
Produits reportés (Note 8)	1 691 967	1 601 603
Incitatif à la location différé (Note 9)	883 516	960 341
	6 042 045	5 363 289
ACTIFS FINANCIERS NETS	3 976 026	79 044
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (Note 5)	1 860 748	3 053 639
Charges payées d'avance	724 312	1 153 455
	2 585 060	4 207 094
Excédent cumulé	6 561 086 \$	4 286 138 \$

Droits contractuels (Note 13)
Engagements contractuels (Note 14)

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé par le conseil
d'administration :



Kathy Milsom, ing., IAS.A

Présidente

Approuvé par la direction :



Chantal Guay, ing., P.Eng.

Directrice générale

État des résultats

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS	2019 Budget (Note 16)	2019	2018
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Droits des services d'accréditation	7 749 911 \$	7 867 962 \$	8 008 784 \$
Redevances provenant de la vente de normes (Note 10)	1 400 000	2 064 385	1 578 477
Contributions au soutien aux délégués	380 000	359 997	407 686
Services d'innovation	341 004	284 454	227 087
Autres produits	151 720	451 155	326 045
	10 022 635	11 027 953	10 548 079
CHARGES (NOTE 12)			
Services d'accréditation	5 775 206	5 897 870	5 770 228
Solutions de normalisation et Stratégie	10 959 209	10 280 101	9 080 271
Gestion et services administratifs	8 462 220	10 548 706	9 089 755
	25 196 635	26 726 677	23 940 254
DÉFICIT AVANT COMPTABILISATION DES CRÉDITS PARLEMENTAIRES	(15 174 000)	(15 698 724)	(13 392 175)
Crédits parlementaires	14 943 000	17 973 672	13 828 495
EXCÉDENT / (DÉFICIT)	(231 000)	2 274 948	436 320
Excédent cumulé, début de l'exercice	2 699 000	4 286 138	3 849 818
Excédent cumulé, fin de l'exercice	2 468 000 \$	6 561 086 \$	4 286 138 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État de la variation des actifs financiers nets

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS	Budget 2019 (Note 16)	2019	2018
(Déficit) / Excédent total	(231 000) \$	2 274 948 \$	436 320 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 186 000)	(825 659)	(690 040)
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	-	636	5 822
Dépréciation des immobilisations corporelles	-	1 360 871	-
Amortissement des immobilisations corporelles	920 000	657 043	390 360
(Augmentation) / Diminution des charges payées d'avance	(12 000)	429 143	42 127
Augmentation / (Diminution) des actifs financiers nets	(509 000)	3 896 982	184 589
Actifs financiers nets / (Dette nette) au début de l'exercice	(1 614 000)	79 044	(105 545)
Actifs financiers nets / (Dette nette) à la fin de l'exercice	(2 123 000) \$	3 976 026 \$	79 044 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS	2019	2018
FLUX NET DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION :		
Excédent total	2 274 948 \$	436 320 \$
Adjustments pour des éléments hors trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	657 043	390 360
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	636	5 822
Dépéciation des immobilisations corporelles	1 360 871	0
Variations :		
Charges payées d'avance	429 143	42 127
Produits reportés	90 364	(532 156)
Incitatif à la location différé	(76 825)	(76 827)
Créances	(384 922)	1 690 522
Comptes débiteurs de ministères et d'organismes du gouvernement fédéral	18 724	263 981
Crédits parlementaires à recevoir	143 823	(802 115)
Créditeurs et charges à payer	725 971	(324 272)
Apports reportés	813	(70,338)
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	5 240 589	1 023 424
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(887,226)	(573 640)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations	(887 226)	(573 640)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	4 353 363	449 784
Trésorerie et équivalents de trésorerie, début de l'exercice	2 207 000	1 757 216
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de l'exercice	6 560 363 \$	2 207 000 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers

Notes afférentes aux états financiers

31 mars 2019

1. Pouvoirs, mandat et activités

Le Conseil canadien des normes (CCN) a été constitué par le Parlement en 1970 en tant que société en vertu de la *Loi sur le Conseil canadien des normes* (révisée en 2006); il est responsable de la coordination des activités de normalisation volontaire du Canada. Le CCN est une société d'État nommée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et, aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, est un organisme de bienfaisance enregistré.

Le CCN a pour mandat d'encourager la normalisation volontaire au Canada, lorsque celle-ci ne fait l'objet d'aucune mesure législative, en vue de faire progresser l'économie nationale, de contribuer au développement durable, d'améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs et du public, d'aider et de protéger les consommateurs, de faciliter le commerce intérieur et extérieur, et de développer la coopération internationale en matière de normalisation.

Dans la réalisation de son mandat, le CCN s'occupe des activités suivantes :

- encourager, dans le cadre d'activités liées à la normalisation, la qualité, la performance et l'innovation technologique en ce qui touche les biens et les services canadiens;
- établir, en fonction des priorités, des stratégies et des objectifs à long terme en matière de normalisation pour faire progresser l'économie nationale, contribuer au développement durable, améliorer la santé, la sécurité et le bien-être des citoyens, et aider et protéger les consommateurs;
- accréditer les organismes qui s'occupent d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité;
- représenter les intérêts du Canada sur la scène internationale et régionale en siégeant à l'Organisation internationale de normalisation (ISO), à la Commission électrotechnique internationale (IEC) et à divers organismes régionaux de normalisation;
- approuver les Normes nationales du Canada (NNC);
- fournir des services novateurs, des conseils et une aide au gouvernement du Canada en matière de normalisation pour la négociation d'accords internationaux sur le commerce et d'accords de reconnaissance mutuelle;
- travailler en collaboration avec des organismes de normalisation internationale à l'établissement d'ententes qui facilitent le commerce;
- favoriser et encourager le recours aux normes et aux services d'accréditation et une meilleure compréhension de leurs avantages;
- servir de principale source de collecte et de diffusion de renseignements sur les activités de normalisation.

En juillet 2015, le CCN a reçu instruction (C.P. 2015-1109), conformément au chapitre 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, d'harmoniser ses politiques et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor d'une manière qui est conforme à ses obligations légales. Le CCN a terminé l'harmonisation exigée au chapitre 89 en avril 2016.

2. Principales conventions comptables

Un sommaire des principales conventions comptables utilisées dans les états financiers est présenté ci-après :

a. Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables du secteur public (NCSP) établies au Canada par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

b. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Conformément à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et aux règlements connexes, le CCN possède un compte bancaire dans une banque à charte canadienne dans lequel toutes les recettes sont déposées et qui sert à toutes les transactions financières de l'organisme. Les fonds dont le CCN n'a pas immédiatement besoin sont investis dans des certificats bancaires d'une banque à charte aux taux d'intérêt en vigueur et sont encaissables en tout temps.

c. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant, ce qui comprend les montants qui se rattachent directement à l'acquisition, la conception, la construction, le développement, la mise en valeur ou l'amélioration des biens. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée de vie utile estimative des biens :

Mobilier :	5 ans
Matériel (logiciels compris) :	4 ans
Améliorations locatives :	durée du bail ou durée utile prévue (la plus courte des deux)

d. Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance comprennent les cotisations à verser et sont comptabilisées en charges sur les périodes auxquelles elles s'appliquent.

e. Constatation des produits – Produits reportés et apports reportés

Les recettes des droits des Services d'accréditation sont tirées des droits des demandes

d'accréditation, des droits annuels d'accréditation et des droits d'évaluation. Les droits des demandes d'accréditation sont constatés à titre de produits lorsque la demande est présentée. La portion annuelle des droits d'accréditation est calculée et facturée d'après les accords d'accréditation établis avec les clients, et les droits reçus ou à recevoir sont constatés comme produits reportés, puis comptabilisés selon la méthode de l'amortissement linéaire sur l'ensemble de la période à laquelle ils s'appliquent, soit un an à compter du 1^{er} avril, date de début des exercices du CCN. Les fonds reçus ou à recevoir au titre des droits d'évaluation sont constatés comme produits au moment où les services considérés sont fournis.

Les redevances provenant des ventes de normes sont constatées comme produits au cours de la période pendant laquelle les ventes en question surviennent.

Les frais des services d'innovation sont perçus par le CCN en échange de l'expertise et des solutions normatives qu'il fournit à d'autres clients. Le droit de percevoir ces frais est reconnu contractuellement, et les produits sont constatés à mesure que les travaux progressent.

Les contributions au soutien aux délégués sont versées par des tiers pour soutenir la participation des délégués aux comités techniques. D'abord comptabilisés en tant qu'apports reportés, ces fonds restreints sont constatés comme des contributions au soutien aux délégués une fois les dépenses connexes engagées.

f. Incitatif à la location différé

Le CCN a obtenu du propriétaire des fonds pour couvrir le coût des améliorations locatives apportées à ses locaux. De plus, le CCN a pu profiter d'incitatifs à la location par rapport à ses locaux. Ces sommes, calculées en fonction des dispositions du bail, sont constatées à titre d'incitatif à la location différé. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur toute la période du bail et sont constatées dans l'État des résultats comme une diminution des charges du loyer.

g. Charges

Les charges sont déclarées selon la méthode de la comptabilité d'exercice afin que le coût de l'ensemble des services rendus et des biens consommés durant l'exercice soit passé en charges. Elles sont déclinées par fonctions dans l'État des résultats. Les charges des Services d'accréditation se rapportent aux programmes par lesquels le CCN accrédite les organismes d'élaboration de normes et les organismes d'évaluation de la conformité, comme les laboratoires d'essais et les organismes de certification de produits, selon des normes reconnues à l'échelle internationale. Les charges des Solutions de normalisation et de la Stratégie ont trait à l'élaboration et à l'application de publications normatives dans le but d'assurer l'efficacité et la coordination des activités de normalisation au pays et la représentation des intérêts du Canada en matière de normalisation dans les forums étrangers, régionaux et internationaux. Les charges liées à la gestion et aux services administratifs englobent les coûts des services généraux, des locaux, des assurances, des réseaux, de la téléphonie et de l'entretien des installations, ainsi que l'amortissement.

h. Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada accorde des crédits au CCN. Les paiements de transfert sont constatés à titre de recettes au moment où le transfert est autorisé et où les critères d'admissibilité sont remplis, sauf dans la mesure où les stipulations relatives au transfert créent une obligation répondant à la définition d'un passif.

i. Prestations de retraite

Les employés du CCN participent au régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de pension contributif à prestations déterminées établi par voie législative et parrainé par le gouvernement du Canada. Les employés et le CCN sont tenus d'y cotiser pour couvrir le coût des services rendus au cours de l'exercice. Conformément à la législation actuellement en vigueur, le CCN n'a aucune obligation légale ou implicite de verser d'autres cotisations au titre des services passés ou de tout déficit de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par les employés et elles représentent l'obligation totale du CCN à l'égard des prestations de retraite.

j. Régime d'avantages sociaux

Le CCN parraine par l'intermédiaire d'un tiers fournisseur un régime d'avantages sociaux qui englobe les soins de santé, les soins dentaires, l'assurance-vie et l'assurance-invalidité de longue durée. Les cotisations du CCN sont comptabilisées au coût et sont incluses dans les charges liées aux salaires et aux avantages sociaux dans l'exercice où elles sont engagées. Elles représentent l'obligation totale du CCN à l'endroit du régime d'avantages sociaux. En vertu des dispositions en vigueur, le CCN n'est pas tenu de verser d'autres cotisations pour tout passif non capitalisé du régime d'avantages sociaux.

k. Indemnités de vacances

Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi respectives. Le passif au titre des crédits de vacances non utilisés est calculé aux taux de rémunération en vigueur à la fin de l'exercice.

l. Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers conformément aux NCSP canadiennes oblige la direction à faire des estimations et à formuler des hypothèses qui influent sur le montant comptabilisé et déclaré de l'actif et du passif, et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les produits et les charges déclarés pendant la période visée. Les éléments qui exigent le recours à des estimations importantes sont notamment la durée de vie utile des immobilisations corporelles, le montant de certains passifs liés aux employés, les produits à recevoir au titre des droits d'évaluation ainsi que les passifs éventuels.

Les estimations sont fondées sur la meilleure information disponible au moment de la préparation des états financiers et sont révisées trimestriellement en fonction de l'arrivée de nouvelles données. Il

existe donc dans les présents états financiers une incertitude relative à la mesure. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

m. Opérations entre apparentés

Le CCN est lié par propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Il réalise des opérations avec ces entités sous des conditions semblables à celles qui s'appliqueraient en l'absence d'un lien de dépendance, opérations qui sont mesurées d'après la valeur d'échange. Les comptes débiteurs d'apparentés sont comptabilisés selon les modalités habituelles du CCN, c'est-à-dire que les sommes facturées sont dues dans un délai de 30 jours. Les créditeurs d'apparentés sont comptabilisés selon des modalités convenues avec les fournisseurs et doivent habituellement être réglés dans les 30 jours suivant la facturation ou dès réception de la facture.

Comptent aussi parmi les apparentés les principaux dirigeants ayant les pouvoirs et les responsabilités de planifier, de diriger et de contrôler les activités du CCN, de même que leurs proches parents. Le CCN a désigné comme principaux dirigeants ses vice-présidents, sa directrice générale et les membres de son conseil d'administration. Les opérations avec les principaux dirigeants sont mesurées d'après la valeur d'échange.

3. Excédent cumulé

Le CCN est subordonné à la *Loi sur le Conseil canadien des normes* et à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, ainsi qu'à toute directive publiée en vertu de cette dernière. Ces lois influent sur la façon dont le CCN gère son capital; l'un des objectifs du CCN est de gérer efficacement chaque année les coûts réels par rapport au budget, de veiller à avoir suffisamment de capital pour remplir son mandat et d'assurer la continuité de son exploitation.

Le CCN se fixe comme objectif de conserver un certain montant d'excédent cumulé afin de minimiser les répercussions des risques financiers sur l'organisme. Son objectif est de maintenir un excédent cumulé visé de 1 M\$. L'organisme a déterminé qu'un tel montant d'excédent cumulé lui permet d'assurer sa viabilité financière.

Le CCN n'est pas autorisé à émettre des capitaux ni des titres de créance en son propre nom afin de répondre à tout besoin en capital ni n'est soumis à des exigences extérieures minimales en matière de capital. La gestion de son capital est approuvée chaque année par le truchement de son plan d'entreprise et de son budget d'exploitation et d'immobilisations.

4. Instruments financiers

Les instruments financiers du CCN consistent en trésorerie et équivalents de trésorerie, créances, comptes débiteurs de ministères et organismes du gouvernement fédéral, et créditeurs et charges à

payer. Pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2019, le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie du CCN s'élevait à 6 560 363 \$ et était constitué de dépôts à terme (4 527 239 \$) et de liquidités (2 033 124 \$) (au 31 mars 2018, le solde était de 2 207 000 \$ et n'était constitué que de liquidités). Les créances, les créditeurs et les charges à payer surviennent dans le cours normal des activités. En règle générale, les sommes sont dues dans les 30 jours. La valeur comptable de chaque instrument financier est sensiblement équivalente à sa juste valeur en raison de la courte échéance des instruments. Tous les actifs financiers et passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement.

Dans le cours normal de ses activités, le CCN est principalement exposé au risque de crédit et au risque d'illiquidité. Aucun changement n'est intervenu dans le niveau de risque par rapport à l'exercice précédent ni dans les pratiques en matière de gestion du risque du CCN. Les paragraphes ci-après décrivent ces risques et les stratégies établies par le CCN pour les atténuer :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas des obligations qu'elle a contractées au titre d'un instrument financier, entraînant ainsi une perte financière. L'exposition maximale du CCN au risque de crédit se rapporte à sa trésorerie et équivalents de trésorerie, aux créances et aux comptes débiteurs de ministères et d'organismes fédéraux. La valeur comptable de ces actifs financiers constitue l'exposition maximale au risque de crédit à la date de l'État de la situation financière.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont conservés dans une banque canadienne reconnue. Un crédit est accordé aux clients conformément aux politiques établies des programmes d'accréditation et un crédit est automatiquement accordé aux employés du CCN pour leurs déplacements ainsi qu'aux ministères et organismes du gouvernement fédéral, aux sociétés d'État et aux entreprises publiques. Le risque potentiel de perte lié à ces sommes à recevoir est négligeable. Le CCN ne détient aucun bien affecté en garantie. Il n'y a aucune concentration de risques de crédit auprès d'aucun client en particulier.

Voici, au 31 mars, le classement par échéances des créances du CCN :

Comptes débiteurs de parties non apparentées (créances)

	TOTAL	COURANT	30-60 JOURS	60-90 JOURS	90-120 JOURS	>120 JOURS
2019	2 410 233 \$	2 151 387 \$	69 713 \$	119 255 \$	33 408 \$	36 470 \$
2018	2 025 311 \$	1 694 178 \$	141 245 \$	105 690 \$	7 874 \$	76 324 \$

Comptes débiteurs d'apparentés (ministères et organismes du gouvernement fédéral et crédits parlementaires à recevoir)

	TOTAL	COURANT	30-60 JOURS	60-90 JOURS	90-120 JOURS	>120 JOURS
2019	1 047 475 \$	989 861 \$	28 687 \$	28 927 \$	0 \$	0 \$
2018	1 210 022 \$	1 101 627 \$	38 204 \$	11 320 \$	31 546 \$	27 325 \$

Le CCN évalue le besoin d'inscrire une provision pour créances irrécouvrables en prenant en compte l'ancienneté des comptes débiteurs et la probabilité de les recouvrer.

Une créance est considérée comme étant douteuse ou est radiée une fois que le CCN a déterminé qu'il ne pourra vraisemblablement plus la recouvrer et qu'il a obtenu les approbations voulues.

En date du 31 mars 2019, la provision pour créances irrécouvrables est évaluée à 36 474 \$ (75 421 \$ au 31 mars 2018). Le tableau suivant présente les changements survenus dans la provision au cours de l'exercice.

	31 MARS, 2019	31 MARS, 2019
Solde, début de l'exercice	75 421 \$	118 942 \$
(Contrepassation des charges) / Charges pour l'exercice	(32 833)	(679)
Créances irrécouvrables (radiées)	(6 114)	(42 842)
Solde, fin de l'exercice	36 474 \$	75 421 \$

Risque d'illiquidité

Il y a risque d'illiquidité si le CCN éprouve des difficultés à s'acquitter de ses obligations liées à des passifs financiers. Les passifs financiers du CCN ont des échéances contractuelles inférieures à 365 jours. L'objectif du CCN est de maintenir une trésorerie et des équivalents de trésorerie suffisants pour répondre à ses besoins opérationnels en puisant dans les crédits parlementaires qui lui ont été accordés et en percevant des droits rattachés aux services d'accréditation et aux autres services. Le CCN gère le risque d'illiquidité au moyen d'une planification annuelle minutieuse, d'une projection des flux de trésorerie mensuels et d'un processus de facturation qui est structuré de façon à assurer un montant suffisant de liquidités entre deux périodes de facturation. Les passifs financiers du CCN ne sont pas exposés au risque d'illiquidité de façon substantielle.

Risque du marché

Le risque du marché survient lorsque la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue en raison de variations dans les marchés financiers. Le risque du marché comprend : le risque d'intérêt, le risque de change et d'autres risques de prix, tels que le risque sur capitaux propres. Les instruments financiers du CCN ne sont pas exposés au risque du marché de façon substantielle.

5. Immobilisations corporelles

31 mars 2019

	MOBILIER	MATÉRIEL	AMÉLIORATIONS LOCATIVES	TOTAL 2019
COÛT	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	910 233	3 959 585	954 236	5 824 054
Acquisitions	137 943	515 205	172 511	825 659
Dépréciations	-	(1 814 494)	-	(1 814 494)
Dispositions	(1 127)	(50 032)	-	(51 159)
Solde de clôture	1 047 049	2 610 264	1 126 747	4 784 060
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Solde d'ouverture	(666 933)	(1 935 617)	(167 865)	(2 770 415)
Amortissement	(100 984)	(492 009)	(64 050)	(657 043)
Dépréciations	-	453 623	-	453 623
Dispositions	1 127	49 396	-	50 523
Solde de clôture	(766 790)	(1 924 607)	(231 915)	(2 923 312)
Valeur comptable nette	280 259	685 657	894 832	1 860 748

Au 31 mars 2019, la catégorie du matériel comprenait des immobilisations en cours d'une valeur de 302 284 \$ qui n'étaient pas amorties à ce moment-là. Les acquisitions d'immobilisations corporelles dans l'État des flux de trésorerie ont été rajustées en fonction des acquisitions de 2017-2018 payées en 2018-2019, qui s'élevaient à 116 400 \$, et des acquisitions de 2018-2019 impayées en 2018-2019 (54 833 \$).

31 mars 2018

	MOBILIER	MATÉRIEL	AMÉLIORATIONS LOCATIVES	TOTAL 2018
COÛT	\$	\$	\$	\$
Solde d'ouverture	917 855	3 337 321	934 436	5 189 612
Acquisitions	2 082	668 158	19 800	690 040
Dépréciations	-	-	-	-
Dispositions	(9 704)	(45 894)	-	(55 598)
Solde de clôture	910 233	3 959 585	954 236	5 824 054
AMORTISSEMENT CUMULÉ				
Solde d'ouverture	(566 376)	(1 756 915)	(106 540)	(2 429 831)
Amortissement	(104 439)	(224 596)	(61 325)	(390 360)
Dépréciations	-	-	-	-
Dispositions	3 882	45 894	-	49 776
Solde de clôture	(666 933)	(1 935 617)	(167 865)	(2 770 415)
Valeur comptable nette	243 300	2 023 968	786 371	3 053 639

6. Crédoeurs et charges à payer

	31 MARS 2019	31 MARS 2019
Dettes fournisseurs et charges à payer	1 685 982 \$	1 542 066 \$
Salaires et avantages sociaux à payer	1 551 844	1 049 242
Indemnités de vacances à payer	213 487	195 601
	3 451 313 \$	2 786 909 \$

7. Apports reportés

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

	31 MARS 2019	31 MARS 2018
Solde, début de l'exercice	14 436 \$	84 774 \$
Plus : les apports reçus	360 810	326 950
Moins : les apports comptabilisés	(359 997)	(397 288)
Contributions nettes	813	(70 338)
Solde, fin de l'exercice	15 249 \$	14 436 \$

8. Produits reportés

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

	31 MARS 2019	31 MARS 2018
Solde, début de l'exercice	1 601 603 \$	2 133 759 \$
Plus : les droits annuels perçus en vertu des ententes passées avec les clients	4 281 669	3 739 858
Moins : les droits annuels comptabilisés comme produits	(4 191 305)	(4 272 014)
Droits annuels nets	90 364	(532 156)
Solde, fin de l'exercice	1 691 967 \$	1 601 603 \$

9. Incitatif à la location différé

Les changements survenus dans le solde de ce poste sont les suivants :

	31 MARS 2019	31 MARS 2018
Solde, début de l'exercice	960 341 \$	1 037 168 \$
Plus : les incitatifs reçus	-	-
Moins : les incitatifs comptabilisés	(76 825)	(76 827)
Incitatifs nets	(76 825)	(76 827)
Solde, fin de l'exercice	883 516 \$	960 341 \$

10. Redevances provenant de la vente de normes

En raison de son statut de membre de l'ISO et de l'IEC, le CCN touche des redevances sur la vente des normes de ces deux organisations. Le CCN reçoit aussi des redevances sur les normes vendues par des distributeurs indépendants grâce à des accords nationaux d'exploitation des droits d'auteur.

Le 1^{er} avril 1998, le CCN a cédé l'exécution des fonctions liées aux ventes réalisées dans son site Web StandardsStore.ca à un agent indépendant, qui lui verse des redevances selon une entente de partage des recettes de ventes nettes.

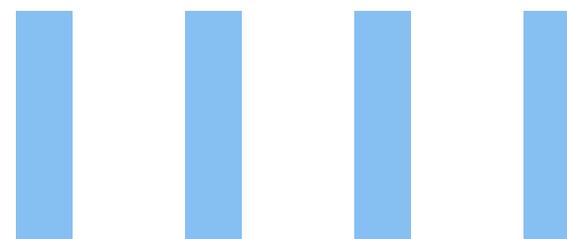
11. Prestations de retraite et avantages sociaux

Prestations de retraite

Le CCN et tous les employés admissibles versent des cotisations au Régime de retraite de la fonction publique. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de deux pour cent par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont entièrement indexées afin de refléter la hausse de l'indice des prix à la consommation.

La responsabilité du CCN envers le Régime est limitée à ses cotisations. Les surplus ou déficits actuariels sont enregistrés dans les états financiers du gouvernement du Canada. Voici le montant des cotisations versées au Régime durant l'exercice par le CCN et les employés :

	31 MARS 2019	31 MARS 2018
Cotisations du CCN	1 086 624 \$	1 127 424 \$
Cotisations des employés	1 038 050 \$	970 174 \$



Les taux des cotisations au Régime sont déterminés chaque année civile et sont les suivants :

	ANNÉE CIVILE	
	2019	2018
EMPLOYÉS (AVANT 2013) – SERVICE COURANT		
- Jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)	9,56 %	9,83 %
- Gains excédant le MGAP : 2019 – 57 400 \$ 2018 – 55 900 \$	11,78 %	12,13 %
EMPLOYÉS (APRÈS 2013) – SERVICE COURANT		
- Jusqu'au maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (MGAP)	8,68 %	8,77 %
- Gains excédant le MGAP : 2019 – 57 400 \$ 2018 – 55 900 \$	10,18 %	10,46 %
EMPLOYEUR – MULTIPLE DES COTISATIONS DES EMPLOYÉS		
- Cotisations des employés en place avant 2013 pour service courant et service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux simple	1,01	1,01
- Cotisations des employés en place avant 2013 pour service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux double	0,01	0,01
- Cotisations des employés en place après 2013 pour service courant et service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux simple	1,00	1,00
- Cotisations des employés en place après 2013 pour service accompagné d'option dans le cas des employés cotisant à taux double	nil	nil
- Pour convention de retraite existante dans le cas de salaires excédant : 2019 – 169 300 \$ 2018 – 164 700 \$	3,79	3,20

Avantages sociaux des employés

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, le montant versé par le CCN pour les avantages sociaux de ses employés s'élève à 862 350 \$ (31 mars 2018 – 823 288 \$).



12. Charges

	2019	2018
Salaries et avantages sociaux	13 803 755	13 567 503
Services professionnels et spéciaux	5 726 700	4 978 706
Déplacements	2 321 513	1 973 326
Dépréciation des immobilisations corporelles	1 360 870	0
Cotisations versées à des organisations internationales	1 239 914	1 219 291
Locaux	700 935	661 306
Amortissement des locaux et de l'équipement	657 042	390 360
Conférences et événements	158 252	250 660
Publications et impression	110 301	41 150
Fournitures de bureau	140 173	117 730
Télécommunications et frais postaux	115 863	144 361
Stockage hors site et autres	85 826	85 016
Assurance	94 521	90 598
Accueil	69 989	265 674
Réparation et entretien	63 001	63 378
Frais bancaires	51 750	52 520
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	31 750	32 497
Perte sur cession d'immobilisations corporelles	636	5 822
Relations publiques	0	1 035
Créances irrécouvrables	(6 114)	(679)
	26 726 677	23 940 254

13. Droits contractuels

Le CCN a signé des contrats avec les clients de ses services d'accréditation. Pour les contrats pluriannuels, une partie des droits d'accréditation est exigible annuellement. Au 31 mars 2019, le CCN avait des droits contractuels de 2 323 894 \$ en frais annuels non perçus pour l'année financière 2019-2020 (au 31 mars 2018, le montant était de 2 468 293 \$ pour l'exercice 2018-2019).

De plus, le CCN s'est engagé contractuellement à percevoir des redevances auprès de l'ISO, de l'IEC et de divers autres vendeurs de normes, comme l'Association canadienne de normalisation, Camelot Clarivate et Information Handling Services (IHS). Les contrats en question sont valides pour l'année financière 2019-2020 et, à l'expiration, sont reconduits à des conditions semblables. Puisque les recettes qui en sont tirées dépendent du volume de vente, les contrats ont une valeur fluctuante, qui devrait toutefois s'établir autour de 2,1 M\$ et ainsi avoisiner la moyenne du CCN pour les trois dernières années de 1,7 M\$, compte tenu de la croissance prévue du volume (au 31 mars 2018, le montant prévu s'établissait à 1,4 M\$).

14. Engagements contractuels

Le CCN a signé pour ses locaux un bail de 15 ans, en vigueur depuis juillet 2015, qu'il a fait modifier pour avoir plus d'espace à compter de décembre 2018; la durée du bail est restée inchangée.

Le CCN a signé des ententes de location de matériel de bureau. Les frais de location annuels minimaux prévus en vertu de ces ententes, à l'exclusion des frais d'exploitation et de l'impôt foncier, sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le CCN a également conclu des contrats avec plusieurs organismes d'élaboration de normes (OEN) afin qu'ils l'aident à donner suite à certaines initiatives de normalisation.

31 mars 2019

	LOCAUX	MATÉRIEL DE BUREAU	INITIATIVES DE NORMALISATION	TOTAL
2019-2020	401 434 \$	5 038 \$	2 485 243 \$	2 891 715 \$
2020-2021	433 123	1 378	626,667	1 061 168
2021-2022	464 811	249	299,765	764 825
2022-2023	464 811	-	74,778	539 589
2023-2024	464 811	-	-	464 811
thereafter	3 285 403	-	-	3 285 403
Total	5 514 393 \$	6 665 \$	3 486 453 \$	9 007 511 \$

Des engagements d'une valeur de 10 190 \$ auprès d'apparentés ont été inclus dans les initiatives de normalisation en 2019-2020 (31 mars 2018 – 86 819 \$).

15. Opérations entre apparentés

Pour l'exercice terminé le 31 mars, les opérations entre apparentés se résument comme suit :

	2019	2018
Produits	829 414	673 611
Charges	71 100	192 149
Crédits parlementaires	17 973 672	13 828 495
Comptes débiteurs de ministères et organismes du gouvernement fédéral et crédits parlementaires à recevoir	1 047 475	1 210 022
Créditeurs et charges à payer	45 002	18 338

Les produits provenaient principalement des droits des Services d'accréditation, tandis que les charges se rapportaient surtout aux services professionnels et spéciaux et aux déplacements.

Il n'y a pas eu d'opération importante avec les principaux dirigeants ou leurs proches parents, ni d'opération dont la valeur aurait été différente si les parties n'avaient pas été apparentées.

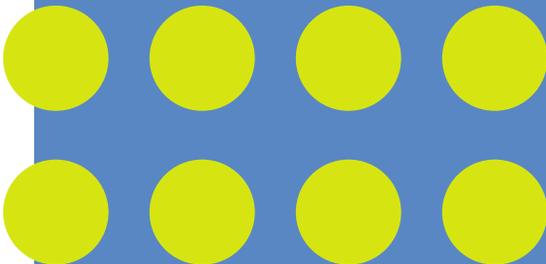
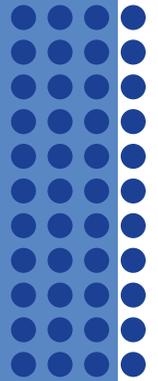
16. Montants budgétés

Les montants budgétés ont été fournis à des fins de comparaison. Le budget de 2018-2019 apparaît dans l'État des résultats ainsi que dans l'État de la variation des actifs financiers nets. Les montants budgétés présentés dans les présents états financiers sont basés sur les montants de 2018-2019 du Plan d'entreprise de 2018-2019 à 2022-2023, qui est approuvé par le conseil d'administration. Ils comprennent des changements mineurs de classification entre les produits et les charges, mais concordent avec l'excédent ou le déficit dont fait état le plan d'entreprise.





| Lexique



ACÉ	Association canadienne de l'électricité
ACIA	Agence canadienne d'inspection des aliments
ACP	Amplification en chaîne par polymérase
ADR	Autre document reconnu
AECG	Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne
ALEC	Accord de libre-échange canadien
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
AMC	Affaires mondiales Canada
AML	Accord de reconnaissance multilatérale
ANSI	American National Standards Institute
APAC	Asia Pacific Accreditation Cooperation
APCF	Asia-Pacific Cooperation Forum
APEC	Coopération économique Asie-Pacifique
ARM	Accord de reconnaissance mutuelle
ASI	Analytical Service Incorporated
ASTM	American Society for Testing and Materials
ATEX	Atmosphères explosives
BNQ	Bureau de normalisation du Québec
BPL	Bonnes pratiques de laboratoire
BSI	British Standards Institution
CACES	Conseil consultatif canadien de sécurité-électricité
CCC (ISO et JTC 1)	Comité consultatif canadien (Organisation internationale de normalisation et Comité technique mixte)
CCC-RGPD	Comité consultatif canadien sur le RGPD
CCFM&FM	Conseil canadien des directeurs provinciaux et des commissaires des incendies
CCN	Conseil canadien des normes
CCOR	Conseils consultatifs des organismes de réglementation
CCPT	Comité consultatif des provinces et territoires
CEE-ONU	Commission Économique des Nations Unies pour l'Europe
CEN	Comité Européen de normalisation
GENELEC	Comité Européen de Normalisation Électrotechnique
CCOEN	Comité consultatif des organismes d'élaboration de normes

CCR	Conseil de coopération en matière de réglementation
CNCA	Administration de la certification et de l'accréditation de la République populaire de Chine
CNCA/IEC	Comité national du Canada de l'IEC
CNRC	Conseil national de recherches Canada
Conseil de l'IEC	Conseil de la Commission électrotechnique internationale
Conseil de direction de l'IEC	Conseil de direction de la Commission électrotechnique internationale
COPANT	Pan American Standards Commission
CRCP	Conseil canadien de réglementation de la plomberie
CSA	Association canadienne de normalisation (ou Groupe CSA)
DGN	Dirección General de Normas
DPI	Dirigeants principaux d'information
EA	European Co-operation for Accreditation
FINCA	Forum des comités nationaux de l'IEC des pays d'Amérique
GI/TI	Gestion de la technologie et de l'information
HAZLOC	Emplacements dangereux
IA	Intelligence artificielle
IAAC	InterAmerican Accreditation Cooperation
IAF	International Accreditation Forum
IAMPO	International Association of Plumbing and Mechanical Officials
IEC	Commission électrotechnique internationale
IEEE	Institute of Electrical and Electronics Engineers
IGAC	Conseil consultatif interprovincial du gaz
ILAC	International Laboratory Accreditation Cooperation
ISDE	Innovation, Sciences et Développement économique Canada
ISI	Initiative des supergrappes d'innovation
ISO	Organisation internationale de normalisation
ISO/COPOLCO	Comité ISO pour la politique en matière de consommation
ITAG	Groupe consultatif sur les technologies de l'information
ITSAG	Groupe consultatif stratégique sur les technologies de l'information
JIC	Joint Initiative Council
JTC	Comité technique mixte (un comité ISO/IEC)
MAGS	Microsystème autonome de gazéification

NEC	Numéro d'enregistrement canadien
NIST	National Institute of Standards and Technology
NNC	Norme nationale du Canada
NSAI	National Standards of Ireland
OC	Organisme de certification
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEC	Organisme d'évaluation de la conformité
OEN	Organisme d'élaboration de normes
OMC	Organisation mondiale du commerce
OTC	Obstacle technique au commerce
PASC	Pacific Area Standards Congress
PE	Protocole d'entente
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petite et moyenne entreprise
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RNF	Réseau Normalisation et Francophonie
SIS	Swedish Institute for Standards
SME	Système de management environnemental
SMQ	Système de management de la qualité
SNA	Système de notification des ADR
SNR	Surveillance des normes dans la réglementation
SST	Santé et sécurité au travail
TC	Comité technique de l'ISO ou de l'IEC
TCCR	Table de conciliation et de coopération en matière de réglementation
TDDC	Technologies du développement durable du Canada
TIC	Technologie de l'information et des communications
UE	Union européenne
UL	Underwriters Laboratories
ULC	Laboratoires des assureurs du Canada
AEUMC	Accord États-Unis-Mexique-Canada

